

Université de Montréal

Entre déracinement et émancipation :
L'expérience des jeunes autochtones pris en charge par la protection de la jeunesse

Par Marie-Hélène Gagnon Dion

École de service social
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M. Sc.)
en service social

Avril 2014

© Marie-Hélène Gagnon Dion, 2014

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Entre déracinement et émancipation :
L'expérience des jeunes autochtones pris en charge par la protection de la jeunesse

Présenté par :

Marie-Hélène Gagnon Dion

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Marie-Andrée Poirier
Présidente-rapporteuse

Céline Bellot
Directrice de recherche

Chantal Lavergne
Membre du jury

RÉSUMÉ

L'application forcée des services de bien-être à l'enfance aux populations autochtones a eu des conséquences néfastes sur les jeunes autochtones et leur famille. Actuellement au Canada, ces jeunes sont surreprésentés dans les systèmes provinciaux de protection de l'enfance. Inspirée de la sociologie de l'expérience de Dubet (1994), cette étude s'intéresse aux significations que les jeunes autochtones donnent à leur expérience de prise en charge afin que les interventions soient pensées en fonction du sens qu'ils donnent à leur réalité. S'inscrivant dans une méthodologie qualitative, sept récits de vie ont été récoltés auprès de jeunes autochtones âgés entre 18 et 24 ans, ayant vécu une prise en charge et résidant en milieu urbain. L'analyse des témoignages a permis de faire ressortir trois types d'expérience de prise en charge : les *résistants*, les *résignés* et les *résilients*. L'intervention de la protection de la jeunesse représente pour ces jeunes une mesure de protection qui leur a permis de se soustraire de conditions de vie difficiles. Toutefois, leur regard se nuance pendant la prise en charge : la protection peut être vue comme « partielle », « banale » ou « totale » selon l'effet de déracinement, de détachement ou d'émancipation lié au placement. Les résultats démontrent, d'une part, que la protection de la jeunesse constitue une réponse à la pauvreté chez les populations autochtones et, d'autre part, que les liens des jeunes autochtones avec leur milieu d'origine sont essentiels si on veut favoriser leur bien-être.

Mots-clés : protection de la jeunesse, jeunes autochtones, prise en charge, placement, interventions sociales, récits de vie, sociologie de l'expérience, typologie

ABSTRACT

The forced implementation of children welfare services for Aboriginal peoples resulted in harmful consequences for Aboriginal youths and their families. Nowadays in Canada, these youths are overrepresented in the provincial child protection systems. Inspired by Dubet's "Sociology of experience" (1994), this study focuses on the significations that young Aborigines attach to their care experience with child protection services so that the interventions may be planned in accordance with the meaning that they give to their reality. As part of a qualitative methodology, seven life stories have been gathered from young Aborigines, aged between 18 and 24, having been involved in child protective services and residing in urban areas. The analysis of these testimonies has permitted to highlight three types of experiences: *rebellion*, *resignation* and *resilience*. The intervention of child welfare agencies represents for these youths a protective measure that allowed them to escape from difficult living conditions. However, their perception becomes more qualified during the course of the out-of-home placement: the protection can be seen as « partial», «trite» or «total» depending on the uprooting, detachment or emancipation effect linked to the placement. The results show, on one hand, that youth protection represents an answer to poverty in Aboriginal populations and, on the other hand, that the links of young Aborigines with their environment of origin is essential if one wants to favor their welfare.

Key words: youth protection, young Aborigines, out-of-home placement, foster care, social interventions, life stories, sociology of experience, typology

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
ABSTRACT	ii
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES ENCADRÉS	viii
LISTE DES SIGLES	ix
REMERCIEMENTS	xi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LA PROBLÉMATISATION	5
1.1 LA PROTECTION DE L'ENFANCE AUTOCHTONE : CONTEXTE HISTORIQUE ...	5
1.1.1 La colonisation : vers le « meilleur intérêt » des enfants autochtones.....	6
1.1.2 Les pensionnats indiens : la protection selon un modèle d'assimilation.....	8
1.1.2.1 Le fonctionnement des pensionnats.....	9
1.1.2.2 La réalité des pensionnats.....	11
1.1.3 La « rafle des années 60 » : la protection selon un modèle d'intégration.....	12
1.1.3.1 Les pratiques du modèle d'intégration.....	13
1.1.4 Les régimes de protection actuels : la protection selon un modèle d'adaptation.....	14
1.1.4.1 La création d'agences autochtones.....	15
1.1.4.2 Les critiques du modèle d'adaptation.....	16
1.2 LE SYSTÈME QUÉBÉCOIS DE PROTECTION DE LA JEUNESSE.....	18
1.2.1 La Loi sur la protection de la jeunesse	18
1.2.2 La situation de prise en charge : l'évaluation de la protection de la jeunesse.....	19
1.2.3 Le parcours de prise en charge : l'application des mesures de protection.....	20
1.2.4 La Loi sur la protection de la jeunesse et les Autochtones.....	21
1.2.4.1 L'application de la loi en milieu autochtone.....	22
1.3 LES ENJEUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AUTOCHTONE.....	24
1.3.1 Les enjeux liés à la situation de prise en charge.....	24
1.3.1.1 L'héritage des pensionnats.....	25
1.3.1.2 L'existence de biais dans les systèmes de protection.....	27
1.3.1.3 Des facteurs de risque liés à des conditions de vie dégradées.....	28
1.3.2 Les enjeux liés au parcours de prise en charge.....	31
1.3.2.1 Les conséquences du placement des modèles d'assimilation et d'intégration.....	32
1.3.2.2 Les conséquences du placement : d'hier à aujourd'hui.....	33
1.4 LES QUESTIONS ET OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	35

CHAPITRE II : LE CADRE THÉORIQUE.....	37
2.1 LA SOCIOLOGIE DE L'EXPÉRIENCE.....	37
2.1.1 L'expérience sociale et ses logiques d'action.....	38
2.1.1.1 L'intégration sociale.....	39
2.1.1.2 La stratégie.....	39
2.1.1.3 La subjectivation.....	40
2.2 LA PERTINENCE DE LA SOCIOLOGIE DE L'EXPÉRIENCE.....	41
CHAPITRE III : LA MÉTHODOLOGIE.....	45
3.1 LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	45
3.1.1 L'approche qualitative.....	45
3.1.1.1 Le récit de vie.....	46
3.1.1.2 La méthode de collecte de données.....	47
3.1.2 Le processus d'échantillonnage et de recrutement.....	49
3.1.2.1 Les caractéristiques de l'échantillon.....	50
3.1.3 La stratégie d'analyse.....	51
3.1.3.1 La pré-analyse.....	52
3.1.3.2 La déconstruction des données : la création de matrices.....	52
3.1.3.3 La reconstruction des données : la création d'idéaux-types.....	55
3.2 LES ENJEUX ET CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES.....	57
3.2.1 Les préoccupations en lien avec le milieu de recherche.....	57
3.2.2 Les préoccupations en lien avec les participants.....	58
3.2.3 Le positionnement de la chercheuse : une relation « éthique ».....	59
3.3 LES BIAIS ET LIMITES DE LA MÉTHODOLOGIE	60
3.3.1 Les biais quant aux motivations de la chercheuse.....	60
3.3.2 Les biais et limites quant à la subjectivité.....	62
CHAPITRE IV : L'ANALYSE DES RÉCITS.....	65
4.1 LA SITUATION DE PRISE EN CHARGE : UN DÉSIER DE PROTECTION.....	66
4.1.1 Les motifs de la prise en charge : la négligence, la violence et l'abandon.....	66
4.1.2 La cause de la prise en charge : la consommation des parents.....	68
4.1.2.1 À la source de la consommation : des changements familiaux.....	69
4.1.2.2 À la source de la consommation : les pensionnats indiens.....	71
4.1.3 Le contexte de la prise en charge : la famille en situation de précarité.....	72
4.1.4 Le désir et la volonté de protection.....	75
4.1.4.1 Les conditions de vie de la famille élargie : une limite au support des jeunes..	76
4.1.4.2 Les conditions de vie des communautés : un milieu difficile pour les jeunes...	77

4.2 LE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE : TROIS TYPES D'EXPÉRIENCE.....	81
4.2.1 Les <i>Résistants</i> : des jeunes qui se perçoivent entre deux mondes.....	82
4.2.1.1 Le placement : une distance avec le milieu d'origine.....	83
4.2.1.2 L'effet de la prise en charge : un déracinement.....	86
4.2.1.3 La synthèse de la figure des <i>Résistants</i> : une protection « partielle ».....	93
4.2.2 Les <i>Résilients</i> : des jeunes qui retirent le meilleur des deux mondes.....	94
4.2.2.1 Le placement : en proximité avec la famille immédiate.....	95
4.2.2.2 L'effet de la prise en charge : une émancipation.....	98
4.2.2.3 La synthèse de la figure des <i>Résilients</i> : une protection « totale ».....	108
4.2.3 Les <i>Résignés</i> : des jeunes qui normalisent leur expérience.....	109
4.2.3.1 Le placement : en proximité avec la famille élargie.....	110
4.2.3.2 L'effet de la prise en charge : un détachement.....	114
4.2.3.3 La synthèse de la figure des <i>Résignés</i> : une protection « banale ».....	118
CHAPITRE V : LA DISCUSSION.....	122
5.1 LE MODÈLE THÉORIQUE ÉMERGEANT DES DONNÉES.....	122
5.1.1 Les limites de l'étude.....	125
5.2 LE REGARD DES JEUNES SUR LA SITUATION DE PRISE EN CHARGE.....	128
5.2.1 La surreprésentation des jeunes autochtones en protection de la jeunesse.....	130
5.2.2 Des interventions à privilégier en amont de la prise en charge.....	130
5.3 LE REGARD DES JEUNES SUR LE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE.....	133
5.3.1 Les conséquences du placement pour les jeunes autochtones.....	135
5.3.2 Des interventions à privilégier pendant la prise en charge des jeunes.....	137
5.4 UN REGARD PROSPECTIF SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE AUTOCHTONE.....	140
CONCLUSION.....	143
BIBLIOGRAPHIE.....	147
ANNEXES.....	i
ANNEXE 1 : GUIDE DE CONDUITE DE L'ENTRETIEN.....	ii
ANNEXE 2 : MATRICE DE BASE POUR LA DÉCONSTRUCTION DES DONNÉES.....	iii
ANNEXE 3 : MATRICE FINALE POUR LA DÉCONSTRUCTION DES DONNÉES.....	iv
ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....	v

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I Exemple de la démarche de déconstruction des données en unités de sens (p. 54)

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 Rapport au monde des jeunes autochtones pendant la prise en charge (p. 42)

Figure 2.2 Conceptualisation de l'expérience de prise en charge (p. 43)

Figure 4.1 Compréhension des jeunes autochtones de leur situation de prise en charge (p. 80)

Figure 4.2 Représentation de l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones (p. 121)

Figure 5.1 Modèle théorique de l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones(p.127)

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 4.1 Résumé du parcours de prise en charge des *Résistants* (p. 82)

Encadré 4.2 Résumé du parcours de prise en charge des *Résilients* (p. 94)

Encadré 4.3 Résumé du parcours de prise en charge des *Résignés* (p. 109)

LISTE DES SIGLES

ACJQ : Association des centres jeunesse du Québec

ANCFSAO : Association of Native Child Family Services Agencies of Ontario

APN : Assemblée des Premières Nations

APNQL : Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

CAAVD : Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

CDPDJ : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

CERFAS : Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

CIÉRA : Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones

CPN : Centre des Premières Nations

CRPA : Commission royale sur les peuples autochtones

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

CSSS : Centre de santé et de services sociaux

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

ECI : Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants

FADG : Fondation autochtone de guérison

FAQ : Femmes autochtones du Québec

IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

PJ : Protection de la jeunesse

RCAAQ : Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

*À la mémoire de
Marie-Louise*

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier les jeunes qui ont participé à cette étude pour leur immense générosité et pour m'avoir donné toute leur confiance. Je me sens privilégiée d'avoir eu accès à cette intimité et à autant de confidences. Ces rencontres ont été précieuses, elles ont bousculé ma façon de voir la vie et de me voir à travers elle. Je souhaite que leur parole soit entendue pour que l' « avenir meilleur » qu'ils souhaitent offrir à leurs enfants se réalise.

Je remercie le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, le Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, la maison d'hébergement La Piaule et le CSSS de la Vallée-de-l'Or. Cette étude a pu être réalisée grâce à leur précieuse collaboration et à leur intérêt pour améliorer le bien-être des enfants autochtones. Un merci spécial à Raymonde et à Éric pour leur accueil chaleureux, leur travail formidable et leur grande générosité.

Merci à ma directrice Céline Bellot pour toutes les belles possibilités qu'elle m'a offertes et pour m'avoir soutenue au niveau des bourses. Je lui en suis infiniment reconnaissante. Merci aussi pour toute la confiance et la liberté qu'elle m'a laissée pour la réalisation de ce mémoire. Merci à Jacinthe Rivard qui a toujours cru en moi et qui m'a guidée tout au long du processus de recherche.

Merci à mon amie Marie-Ève pour ses bons conseils, pour ses lectures et corrections attentives de mon mémoire. Si tout le monde avait une amie comme Marie-Ève, le monde se porterait mieux. Merci à ma belle-mère Diane pour son accueil qui m'a permis de réaliser un dernier *sprint* en toute tranquillité. Merci pour l'inspiration qu'elle m'a apportée dans les derniers moments de rédaction, pour sa disponibilité et pour ses corrections précieuses. Je peux le dire, Diane est une belle-mère et une grand-mère formidable.

Merci à Florent et à Isabelle qui m'ont si bien accompagnée dans les moments plus difficiles. Merci à Ariane et Aurélie pour les moments passés dans les cafés et pour les échanges et discussions partagées sur nos mémoires respectifs.

Merci aux organismes suivants pour leur soutien financier : le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), l'École de service social de l'Université de Montréal et le Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal (CICC). Sans ce soutien financier, je n'aurais pas vu la fin de ce mémoire.

Finalement, je remercie de tout cœur mon conjoint Martin et mes deux enfants Saïma et Loukah, pour leur présence, leur patience, leur amour et leur support au quotidien. Je suis choyée d'être entourée de si belles personnes. Martin, merci pour ta compréhension, ta vision, ton calme et ta sérénité. Saïma, merci pour ta joie, ton intensité et ta curiosité. Loukah, merci pour ton calme, ta justesse et ta solidité. Une page se tourne pour nous avec la fin de ce mémoire et nous saurons bien en profiter !

“Rights” speak of entitlements and has connotations of responsibility and obligation. In the past social work has been characterised by a “welfare” approach that tends to emphasise needs rather than rights, disempowering the child.
(Nicola Atwool, 2006a)

INTRODUCTION

Au 20^e siècle, la vision de l'enfant comme objet a laissé tranquillement place à l'idée qu'il possède des droits, ce qui a résulté dans plusieurs sociétés occidentales à une législation en matière de protection de la jeunesse. Ces législations se sont élaborées parallèlement aux discussions entourant la Convention internationale des droits de l'enfant, signée et ratifiée en 1989 par la plupart des pays dont le Canada, et elles ont évolué en cohérence avec le contexte, la culture et les normes sociales de chaque pays (Dessureault, 2010). Les lois liées à la protection de l'enfance sont donc basées sur des valeurs occidentales et dans plusieurs pays, comme c'est le cas au Canada, elles ont été créées sans tenir compte des valeurs et des systèmes de soins qui préexistaient déjà chez les populations autochtones. Bien au contraire, dans la perspective de colonisation et d'assimilation qu'entretenait le gouvernement canadien à l'égard des peuples autochtones, des modèles de bien-être et de protection de l'enfance ont été imposés aux familles autochtones. Avec le régime des pensionnats indiens, ces dernières ont même perdu pendant près d'un siècle la responsabilité de leurs enfants sous prétexte que l'État canadien était plus en mesure d'assurer le bien-être des enfants autochtones.

En 2008, le gouvernement canadien a présenté ses excuses et a demandé pardon aux nations autochtones pour les conséquences néfastes et les dommages durables qu'ont entraîné les pensionnats indiens (Gouvernement du Canada, 2008). Des acteurs de la protection de l'enfance et du milieu autochtone ont également reconnu que les politiques provinciales de bien-être à l'enfance qui ont prévalu dans le passé ont eu des répercussions négatives pour les familles et les communautés autochtones :

[...] l'application forcée des services provinciaux de bien-être et de protection de l'enfance chez les familles autochtones n'a fait qu'exacerber les effets dévastateurs subis par ces peuples au cours de la colonisation et qui perdurent encore à ce jour, notamment en termes de problèmes psychosociaux et socioéconomiques. Parmi ces problèmes sociaux, signalons la pauvreté, la violence conjugale, les mauvais traitements envers les enfants, la criminalité et l'alcoolisme (Bennett et Blackstock, 2002, cité dans Gouvernement du Québec, 2012, p.14).

Actuellement, au Canada, on constate une surreprésentation des enfants autochtones dans les systèmes provinciaux de protection de l'enfance. Les enfants autochtones représentent 5 % de la population infantile canadienne, mais plus du quart des enfants pris en charge par la

protection de la jeunesse (Trocmé et al., 2006). On estime également que 40% des enfants en placement au Canada sont autochtones (Trocmé et al., 2004). En somme, il y aurait environ trois fois plus d'enfants autochtones pris en charge par l'État qu'au plus fort du fonctionnement des pensionnats indiens (Blackstock et al., 2004). L'histoire se répète-t-elle? Sommes-nous dans une roue qui tourne sans fin? Ces questionnements sont à la base de la présente étude.

Plusieurs chercheurs ont tenté de faire la lumière sur la surreprésentation des jeunes autochtones en protection de la jeunesse. Si ces travaux mettent en exergue des causes et des explications à cette surreprésentation, aucune étude recensée au Canada n'interroge le point de vue des jeunes sur leur réalité et leur expérience de prise en charge. En outre, malgré le fait que le Canada ait signé la Convention relative aux droits des enfants, la voix des jeunes qui sont pris en charge par l'État reste peu écoutée et entendue par rapport aux décisions qui les concernent (Comité sénatorial permanent des Droits de la personne, 2007). Pourtant, nous croyons que les jeunes sont les mieux placés pour savoir ce qui est le plus en mesure de répondre à leur bien-être.

Aujourd'hui, le système québécois de protection de la jeunesse vise à assurer la sécurité et le développement des enfants, en conciliant à la fois leur meilleur intérêt et le respect de leurs droits. Puisqu'au regard de la Loi sur la protection de la jeunesse, toute décision est prise en fonction de ce qui correspond le plus au mieux-être de l'enfant, le point de vue des jeunes autochtones nous apparaît primordial si on veut que les interventions répondent à ces objectifs. De plus, les services de protection de l'enfance n'ayant pas toujours su répondre au bien-être des jeunes autochtones, il nous semble important de questionner le sens que ces jeunes donnent aujourd'hui à l'intervention de la protection de la jeunesse dans leur vie.

L'intérêt personnel de cette recherche est né de réflexions émergeant de plusieurs années de voyage, ici et ailleurs, où j'ai pu constater que la notion de « bien-être » peut prendre différentes formes et peut s'actualiser à travers multiples conceptions de la vie. Par ailleurs, mes séjours dans différents pays m'ont sensibilisée aux grandes injustices de ce monde. Il m'est apparu, à un certain moment, qu'une de ces plus grandes injustices se trouvait tout près de moi, à l'intérieur même de mon pays, dans la manière dont on a traité les peuples

autochtones. Mes séjours dans des communautés autochtones du Québec et du Canada m'ont aussi démontré que cette injustice n'était pas seulement chose du passé. L'espoir que nos deux peuples puissent s'unir pour apprendre l'un de l'autre et que tous ait les mêmes possibilités d'un avenir meilleur est directement lié à cette étude. Je crois en effet que c'est à même les témoignages des jeunes que nous trouverons les manières de forger cet avenir et, à ce titre, ce mémoire se veut une contribution.

Ce projet de recherche vise donc à faire entendre la voix des jeunes autochtones, trop souvent ignorée dans les décisions qui les concernent, afin que les interventions des services à l'enfance soient pensées en fonction du sens qu'ils donnent à leur réalité. Il est également espéré que cette recherche offre des pistes pour l'amélioration des conditions de vie de ces jeunes afin qu'ils puissent grandir et évoluer, en sécurité, dans un environnement qui leur convient.

Le premier chapitre de ce mémoire expose la problématisation de cette recherche à partir d'une revue de littérature sur les Autochtones et la protection de la jeunesse. Il est question dans ce chapitre de situer historiquement la protection de l'enfance autochtone, de présenter le système québécois de protection de la jeunesse et de préciser les enjeux actuels liés à la protection des enfants autochtones. Les questions et objectifs de recherche sont ensuite énoncés, le principal objectif étant de comprendre, à partir du point de vue des jeunes autochtones, les significations qu'ils donnent à leur expérience de prise en charge par la protection de la jeunesse.

Le deuxième chapitre présente le cadre théorique de la sociologie de l'expérience de Dubet (1994) et explicite comment est appréhendée l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones dans le cadre de cette étude. La sociologie de l'expérience offre une perspective intéressante pour cette recherche puisqu'elle permet de considérer la marge de manœuvre des jeunes face aux conditions sociales liées à leur prise en charge par la protection de la jeunesse.

Le troisième chapitre aborde les aspects liés à la méthodologie de cette recherche. La démarche méthodologique qualitative y est expliquée, suivie d'une réflexion sur les enjeux éthiques et d'une discussion sur les biais et limites de la méthodologie. Dans le cadre de cette

étude, sept récits de vie ont été récoltés auprès de jeunes autochtones âgés entre 18 et 24 ans, ayant vécu une prise en charge par la protection de la jeunesse et résidant en milieu urbain. L'analyse des témoignages des jeunes a été inspirée par Schnapper (2005) afin de dégager des types d'expérience, que l'on a nommés *figures-types*.

Le quatrième chapitre expose l'analyse des résultats. L'expérience de prise en charge des jeunes autochtones est présentée en deux moments clés : la situation de prise en charge et le parcours de prise en charge. Trois figures-types ressortent de cette analyse : les *résistants*, les *résilients* et les *résignés*. Ces figures-types sont explicitées en détails et illustrées par les témoignages des jeunes rencontrés.

Le cinquième chapitre offre un regard global sur l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones. Le modèle théorique émergeant de nos données est d'abord présenté afin de comprendre comment s'articule l'expérience de prise en charge pour les jeunes autochtones. Après avoir discuté des enjeux de la protection de l'enfance autochtone en fonction des résultats de l'étude, des pistes d'intervention sont proposées. Le chapitre se clôt avec un regard prospectif sur la protection de l'enfance autochtone.

Finalement, la conclusion expose les principaux constats et les contributions de ce mémoire. Quelques pistes de recherche sont présentées pour donner suite aux questionnements soulevés par cette étude.

CHAPITRE I PROBLÉMATISATION

Ce premier chapitre présente la problématisation de cette étude à partir d'une recension des écrits sur les Autochtones et la protection de la jeunesse. La première partie expose une revue de littérature sous un angle historique qui permet de contextualiser la protection de l'enfance autochtone au Canada, telle qu'elle est envisagée aujourd'hui. La deuxième partie présente le système québécois de protection de la jeunesse en exposant sa mission, la loi et ses principes tout en accordant une attention à son application auprès des Autochtones. La troisième partie fait ressortir les enjeux actuels en ce qui a trait à la protection des enfants autochtones. Au terme de cette recension, nous exposerons les questions et les objectifs de recherche.

1.1 LA PROTECTION DE L'ENFANCE AUTOCHTONE : CONTEXTE HISTORIQUE

Le terme « Autochtone »¹ désigne de manière courante au Canada les descendants des premiers habitants (Jaccoud, 1995). Cette notion fait référence aux peuples découverts en Amérique par les Européens. Le terme « Autochtone » est donc essentiellement lié à son opposé « Allochtone » qui désigne les colons européens et leurs descendants. Autrement dit, il n'y aurait pas d'Autochtones au Canada s'il n'y avait pas eu de colonisation. Lorsqu'on aborde la protection de la jeunesse autochtone, une compréhension historique des relations entre l'État et les populations autochtones s'impose puisque ces dernières ont connu un traitement juridique et politique différent du reste de la population canadienne (Sigouin, 2006). On peut faire ressortir de la littérature trois phases historiques qui marquent les politiques et les pratiques en matière de protection de l'enfance autochtone au Canada : l'assimilation, l'intégration et l'adaptation.

Cette section vise à présenter l'évolution des politiques et les modèles de pratiques entourant la protection de l'enfance autochtone. Nous verrons qu'au début du 20^{ième} siècle, l'État canadien, dans une idéologie d'assimilation des peuples autochtones, a littéralement pris sous sa charge tous les enfants autochtones en faisant valoir leur « meilleur intérêt ». Nous verrons

¹ Il n'y a actuellement aucune définition officielle des populations autochtones qui fait l'unanimité au Canada (Guimond et al., 2009). Dans le cadre de ce mémoire, les termes « Indiens », « Amérindiens », « Premières Nations » et « Autochtones » seront utilisés de manière interchangeable. Le terme « Autochtone » sera toutefois privilégié pour signifier les personnes appartenant aux premiers peuples.

qu'à partir du milieu du 20^{ième} siècle, les critiques de ce modèle d'assimilation ont conduit à une nouvelle vision qui fût celle d'intégrer les Autochtones dans les systèmes provinciaux de protection de l'enfance, ce qui provoqua la « rafle des années 60 » où des milliers d'enfants autochtones furent retirés de leur famille et de leur communauté. Nous exposerons ensuite comment les préoccupations entourant ces retraits massifs d'enfants ont conduit à la phase actuelle d'adaptation des lois et des pratiques qui vise à offrir aux communautés autochtones des services culturellement appropriés. Mais avant tout, il s'avère nécessaire de faire un bref rappel sur le processus de colonisation puisque celui-ci a grandement influencé la protection de l'enfance autochtone en instituant des principes qui ont permis d'imposer des normes culturelles et sociales aux Autochtones en matière de soins aux enfants.

1.1.1 La colonisation : vers le « meilleur intérêt » des enfants autochtones

Lors de l'arrivée des colons français, les relations entre les Amérindiens et les Français étaient marquées par la collaboration. Les Français avaient besoin des Amérindiens pour la découverte du territoire et pour la traite des fourrures et ils ont su s'allier à ces derniers. Lors de la conquête anglaise, les autorités britanniques ont également reconnu l'importance des Amérindiens sur le plan militaire et stratégique. La Proclamation royale de 1763, considérée encore aujourd'hui comme la Grande Charte des droits des Autochtones, établissait le statut distinct des Autochtones et reconnaissait leur droit incontestable sur les terres (CDPDJ, 2009). Les principaux éléments de cette charte sont : la reconnaissance d'un statut de « nations et tribus » comme groupes politiquement autonomes et distincts; la reconnaissance d'une responsabilité de protection de la part de la Couronne; et l'établissement d'une procédure de consentement par traité lorsqu'il s'agit de coloniser les terres (CDPDJ, 2009; CRPA, 1996).

À partir de 1840, les traités ont commencé à se transformer en outil de dépossession. Après la fin des hostilités entre les Américains et les Britanniques et avec le déclin du commerce des fourrures, les autorités gouvernementales n'ont plus besoin des Amérindiens si ce n'est que pour prendre leurs terres. C'est dans ce contexte qu'un vaste projet d'assimilation est élaboré. Le gouvernement se dote alors « de pouvoirs nécessaires à l'accélération de la dépossession territoriale des Indiens, et à la diminution du nombre de ceux-ci par voie d'assimilation au

mode de vie blanc » (Savard et Proulx, 1982, cité dans CDPDJ, 2009, p. 22) . Ces objectifs furent effectifs par l'Acte pour encourager la Civilisation graduelle pour les tribus sauvages en 1837, l'Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages en 1869 et, la plus importante, la Loi sur les Indiens en 1876.

Les Actes de 1837 et de 1869 ont permis d'affirmer la supériorité de la culture et des valeurs coloniales. À leur insu, les Autochtones perdirent ensuite l'administration de leurs affaires puisque dorénavant, le gouvernement fédéral aurait la compétence exclusive sur les affaires indiennes et se donnait le pouvoir de légiférer sur « les Indiens et les terres réservées aux Indiens » (CDPDJ, 2009, p. 22). Les réserves indiennes ont été créées à partir des années 1840 afin de limiter les mouvements des Indiens, de les sédentariser et d'en faire des Eurocanadiens (Bourdaleix-Manin et Loïselle, 2011). C'est avec la Loi sur les Indiens, en 1876, que le gouvernement met en place un régime de tutelle qui confère aux Indiens un statut équivalent à celui de « citoyens mineurs » :

(...) la loi fédérale constitue un véritable régime de tutelle des Indiens (tant individuellement que collectivement) et des terres qui leur sont réservées. En fait, les Indiens ont un statut équivalent à celui d'un enfant mineur, puisqu'ils sont soumis au contrôle du gouvernement qui a l'autorité de décider pour eux. Il s'agit d'un encadrement de tous les aspects de la vie des individus et des communautés : de la naissance à la mort d'un Indien, de la création d'une bande à la cession d'une réserve (Dupuis, 1991, cité dans CDPDJ, 2009, p.34).

La politique d'assimilation du gouvernement canadien s'est fondée sur quatre a priori au sujet des Autochtones : ils étaient considérés comme des peuples inférieurs; ils étaient incapables de se gouverner; les traités signés dans une relation de respect et de partage étaient une anomalie historique; les idées européennes de progrès et de développement étaient supérieures aux valeurs des Autochtones et pouvaient donc leur être imposées (CRPA, 1996). Les propos tenus en 1920 par le Surintendant aux affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, démontrent bien l'objectif que le gouvernement poursuivait vis-à-vis les Autochtones : « notre but est de continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait pas un seul Indien au Canada qui n'ait été absorbé par l'État et qu'il n'y ait aucune question indienne » (CRPA, 1996, vol.1, chap.6). Dans cette logique d'assimilation, la prise en charge par l'État des enfants autochtones devenait la solution la plus prometteuse. C'est alors que, sous les motifs du « meilleur intérêt » des enfants autochtones, on retira la responsabilité de ces enfants à leurs parents :

Les récents amendements donnent le contrôle aux Affaires indiennes et retirent aux parents indiens la responsabilité du soin et de l'éducation de leurs enfants, et les meilleurs intérêts des enfants indiens sont promus et pleinement protégés (Extrait du Rapport annuel de 1921, du ministère des Affaires indiennes, cité dans CDPDJ, 2009, p. 25).

1.1.2 Les pensionnats indiens : la protection selon un modèle d'assimilation

Avant la colonisation, les familles et les communautés autochtones s'occupaient de leurs enfants selon leurs pratiques culturelles, leurs lois et leurs traditions. S'il est vrai que les nations autochtones étaient loin de constituer un ensemble homogène et qu'elles présentaient des particularités dans leurs systèmes de soins, elles partageaient toutefois certaines caractéristiques de base : l'appartenance à une famille étendue, une structure communale et une vision du monde dans laquelle les enfants étaient considérés comme un cadeau du créateur (Sinha et al., 2010; CRPA, 1996). Traditionnellement, pour les sociétés autochtones, chaque individu est relié de manière inextricable à sa communauté d'appartenance par un réseau complexe de relations incluant les liens de sang, de clan ou de tribu (Guay et Grammond, 2012). À travers ces liens, la famille était considérée comme l'institution centrale qui constituait le pôle de la vie sociale, économique et politique, dans laquelle les enfants occupaient une place particulière : les peuples autochtones étaient conscients que leur avenir dépendait du bien-être de leurs enfants (Bennett et Blackstock, 2002). Ainsi, les parents, la famille élargie et la communauté partageaient tous la responsabilité d'élever les enfants et de subvenir à leurs besoins :

Le terme « famille » a une signification beaucoup plus vaste pour les peuples des Premières Nations; la famille comprend les grands-parents, les tantes, les oncles, les cousins et d'autres membres importants de la communauté. Le recours à la famille élargie est fondamental dans les pratiques d'éducation des enfants des Premières Nations. (...) On croit que la communauté dans son ensemble joue un rôle légitime et assume la première responsabilité dans la participation à l'éducation et aux soins de tous les enfants (Bennett et Blackstock, 2002, p. 26).

En outre, les lois des communautés autochtones étaient très claires en ce qui concerne le bien-être des enfants (CRPA, 1996). Le rôle des parents était honoré et, lorsqu'ils n'étaient pas en mesure de prendre soin de leurs enfants, ils recevaient de l'aide par un système d'ententes et de règles qui n'effaçait ou n'ignorait en aucun cas l'appartenance à la famille immédiate (Bennett et Blackstock, 2002; Gouvernement du Québec, 2012). Quand un enfant recevait des soins inadéquats, la communauté se mobilisait pour trouver une solution : cela pouvait être le

placement chez un autre membre de la communauté, la résolution de conflit ou encore, la redistribution des ressources pour que les parents puissent répondre aux besoins de leur enfant (Blackstock, 2009). L'adoption coutumière était souvent une mesure envisagée dans un tel contexte. Voici comment on décrit cette forme de prise en charge traditionnelle :

Il s'agit d'une pratique consacrée par le temps, par laquelle un parent autochtone confie son enfant à une personne en qui il a confiance, afin que celle-ci puisse le prendre en charge et s'occuper de son éducation, tout en assumant les responsabilités parentales de façon temporaire ou indéterminée, lorsque le parent est dans l'impossibilité d'assumer lui-même cette fonction. [...] Cette façon de faire est communément acceptée dans les communautés autochtones et s'effectue de façon naturelle au sein de la famille élargie de façon à permettre aux parents de partager leur responsabilité familiale lorsqu'ils se sentent incapables d'assumer totalement celle-ci. Cette pratique permet toutefois aux parents de maintenir un lien avec l'enfant (FAQ et RCAAQ, cité dans Gouvernement du Québec, 2012, p. 28).

Avec l'arrivée des colons européens, ces structures sociales et familiales ont été bouleversées, les colons imposant leurs propres visions du monde et leurs modes de fonctionnement. Avec la logique d'assimilation du gouvernement canadien, les modèles traditionnels de soins autochtones ont été remplacés par des pratiques étatiques qui ont d'abord pris la forme des pensionnats indiens (Sinha et al., 2010).

1.1.2.1 Le fonctionnement des pensionnats

Déjà depuis le 19^{ème} siècle, l'éducation des enfants autochtones faisait partie des politiques gouvernementales, mais c'est à partir de 1920 que l'État durcit davantage ses lois pour que l'éducation des enfants autochtones devienne obligatoire : c'est par l'éducation des enfants que l'on pouvait trouver l'assimilation complète, car seuls les enfants pouvaient se plier à « la transformation de la condition naturelle à la condition civilisée » (CRPA, 1996, vol.1, chap.6). Pour en arriver à cette fin, les enfants devaient être coupés de leurs parents, de leur culture et de leur spiritualité. L'éducation devait se faire selon des règles précises : les écoles devaient être situées à l'extérieur des réserves, les enfants devaient être enlevés de leur famille, et il fallait les maintenir constamment dans un cadre « civilisé » (CRPA, 1996, vol.1, chap.6). C'est par une alliance entre l'État et l'Église que le système des pensionnats indiens fut créé car les religieux y voyaient la possibilité de réaliser leur « devoir de chrétiens » (CRPA, 1996, vol.1, chap.10).

Concrètement, les pensionnats avaient l'objectif de faire disparaître les habitudes, les souvenirs, les langues, les traditions et les croyances autochtones. Les enfants y étaient envoyés dix mois par année et bien souvent ils revenaient dans leur communauté que pour les vacances d'été. La langue était la partie la plus importante du programme scolaire puisqu'elle représentait l'outil d'assimilation par excellence. C'est par le véhicule de la langue que les parents et la communauté pouvaient transmettre aux enfants leur héritage culturel et les agents civilisateurs savaient qu'ils devaient s'attaquer à cet instrument de communication s'ils voulaient obtenir de bons résultats (CRPA, 1996). De cette manière, les enfants élevés dans les pensionnats seraient séparés à jamais de leur village car, même s'ils retournaient chez eux, ils seraient séparés des leurs par le fossé des générations (CRPA, 1996).

En 1931, il y avait au Canada 80 pensionnats et on évalue à peu près à 50% la proportion des enfants autochtones fréquentant ces établissements à cette époque (Sigouin, 2006). Comme la fréquentation des pensionnats était obligatoire et que plusieurs parents s'y opposaient, plusieurs stratégies ont été mises en œuvre par le gouvernement pour soustraire les enfants de leur famille : l'arrestation des enfants orphelins, la coercition des parents ou le retrait des enfants par la force (Fournier et Crey, 1997; Milloy, 1999). Les travailleurs sociaux ont également participé à placer un nombre substantiel d'enfants dans les pensionnats puisqu'on considérait que ces institutions permettaient de fournir des soins aux enfants qu'on estimait être victimes de négligence ou de violence dans leur foyer (CRPA, 1996; Blackstock, 2009; Sinha et al., 2010). À cette époque, les services associés au bien-être des enfants autochtones passaient inévitablement par le placement de ces enfants dans les pensionnats (Blackstock et Trocmé, 2005). Toutefois, si le programme des pensionnats alléguait vouloir agir dans le meilleur intérêt des enfants autochtones pour les éduquer ou les protéger, la réalité de ces enfants à l'intérieur de ces écoles était toute autre. À ce projet de « resocialisation radicale » vinrent en effet s'ajouter la mauvaise gestion et le sous-financement, une instruction de qualité inférieure, la négligence et les sévices subis par de nombreux enfants (CRPA, 1996).

1.1.2.2 La réalité des pensionnats

La Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a déposé son rapport en 1996 et a permis de mettre au jour la réalité des enfants qui fréquentaient les pensionnats autochtones. D'abord, les pensionnats faisaient l'objet d'une négligence généralisée. Le financement qui était chiffré selon le nombre d'élèves était faible et insuffisant pour répondre aux besoins des enfants. Mal construits, mal entretenus et surpeuplés, les pensionnats imposaient à des milliers d'enfants des conditions de vie difficiles et beaucoup d'entre eux en moururent, notamment à cause des épidémies de tuberculose (CRPA, 1996; CDPDJ, 2009). Le surintendant des affaires indiennes faisait lui-même remarquer que les bâtiments étaient « sans aucun doute responsables du taux très élevé de mortalité chez les élèves » (Campbell Scott, cité dans CRPA, 1996, vol.1, chap.10). Selon une enquête réalisée en 1922, ces taux de mortalité pouvaient atteindre 50% des enfants dans certains établissements (CRPA, 1996). En outre, le manque de financement faisait aussi en sorte que la majorité des enfants étaient mal nourris, mal habillés et obligés de travailler dans le froid (CRPA, 1996).

L'autre aspect qui a été dénoncé est la discipline et les mauvais traitements qu'ont pu y subir les enfants. La prémisse était que la transformation de l'état sauvage à l'état civilisé ne pouvait se faire que par la violence afin « de tuer l'Indien au sein de l'enfant » (CRPA, 1996, vol.1, chap.10). La discipline se faisait donc par le châtement : par exemple, dans tous les pensionnats les enfants étaient battus lorsqu'ils parlaient leur langue (CRPA, 1996). On avait aussi l'habitude de les priver de nourriture, de les fouetter, de les enfermer ou de les soumettre à d'autres châtements qui permettraient de les « civiliser » (CRPA, 1996).

En 1990, on apprit que les mauvais traitements infligés aux enfants avaient aussi impliqué la violence sexuelle. Puisque le sujet était tabou, les dossiers officiels n'avaient pas révélé les faits. Le conseiller du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Rix Rogers, a annoncé en 1990 que les incidents révélés jusqu'alors ne représentaient que la partie visible de l'iceberg et qu'une étude approfondie révélerait que dans certains établissements, la totalité des enfants avaient été agressés sexuellement (CRPA, 1996).

1.1.3 La « rafle des années 60 » : la protection selon un modèle d'intégration

Le placement des enfants autochtones dans les pensionnats a été fortement critiqué par le Conseil canadien du bien-être et par l'Association canadienne des travailleurs sociaux (Bennett et Blackstock, 2002). Les deux associations ont effectué une présentation conjointe devant le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes qui a siégé de 1946 à 1948 et qui visait à apporter des changements à la Loi sur les Indiens (Kline, 1992). Leur principale critique portait sur le fait que les enfants autochtones négligés ne bénéficiaient pas de la même qualité de service que les enfants non-autochtones. On alléguait que les Autochtones devaient avoir accès aux mêmes programmes sociaux que le reste de la population canadienne et que le système de protection de l'enfance devait s'appliquer de façon neutre et universelle (Kline, 1992). C'est suite à ces recommandations que le gouvernement fédéral adopta en 1951 une nouvelle version de la Loi sur les Indiens où les lois provinciales en matière de protection de la jeunesse devinrent alors applicables aux populations autochtones (Sigouin, 2006). Toutefois, ce n'est qu'à partir des années 1960, au moment où les pensionnats commençaient à fermer leurs portes, que les agences provinciales de protection de l'enfance prirent de l'ampleur et commencèrent à assumer davantage de responsabilité envers les Autochtones. C'est alors que la protection de l'enfance autochtone passa officiellement d'un modèle d'assimilation à un modèle d'intégration.

En intégrant les Autochtones dans les systèmes provinciaux de protection, on voulait leur offrir des services indifférenciés au reste de la population canadienne dans une perspective d'égalité (Kline, 1992). Cette perspective qui se voulait neutre et universelle provoqua toutefois une surreprésentation des Autochtones dans les systèmes de protection de la jeunesse. À la fin des années 1970, plus de 20% des enfants pris en charge au Canada étaient autochtones alors qu'ils ne représentaient que 2% de la population infantile (Sigouin, 2006).

Les rapports de l'époque démontrent que de nombreux enfants ont été soutirés de leurs parents avec le seul motif qu'ils étaient pauvres et qu'ils étaient autochtones (Hudson et McKenzie, 1985). Parfois, les travailleurs sociaux appréhendaient les enfants pour des motifs légitimes, comme un abus ou de la négligence grave, mais souvent les conditions de vie étaient à l'origine du placement de ces enfants. Fournier et Crey (1997) l'expliquent ainsi :

Le fait de trouver une grand-mère qui prend soin de plusieurs jeunes enfants dans un domicile qui n'est même pas muni d'une toilette à chasse d'eau, d'un réfrigérateur ou d'eau courante suffisait pour inciter un travailleur social à saisir les enfants et à les placer en famille d'accueil (Fournier et Crey, 1997, p.85-86).

Les conditions de pauvreté et les différences culturelles en matière de parentage expliqueraient donc les taux anormalement élevés d'enfants qui ont été retirés de leur communauté à cette époque (Sihna et al., 2010). Selon la logique d'intégration qui avait cours dans ces années, le milieu autochtone était considéré par les agents responsables de la protection de la jeunesse comme n'étant pas le meilleur pour ces enfants et on préférait les placer dans des familles blanches de classe moyenne (Sigouin, 2006). Dans certains cas, les travailleurs sociaux ont rempli des autobus entiers d'enfants autochtones pour les placer dans des familles non-autochtones hors des réserves (Blackstock, 2009). Ces retraits massifs d'enfants autochtones de leur communauté ont d'ailleurs valu le nom « *sixties scoop* », ou « raflé des années 60 », à cette période qui dura pendant près de vingt ans (Sigouin, 2006 ; Gouvernement du Québec, 2012).

1.1.3.1 Les pratiques du modèle d'intégration

Le modèle d'intégration se voulait égalitaire, mais les pratiques concernant les enfants autochtones démontraient plusieurs particularités ou disparités lorsqu'on compare avec celles s'appliquant aux autres enfants. D'abord, les rapports de l'époque ont démontré que les enfants autochtones qui étaient placés à l'extérieur de leur communauté dans des familles d'accueil blanches avaient moins de chance que les enfants non-autochtones de retourner dans leur famille d'origine (Kline, 1992). Il y avait donc plus de possibilités pour un enfant autochtone de rester « coincé » dans le système de protection (Sigouin, 2006). Par ailleurs, de nombreux enfants autochtones ont été soumis à l'adoption au cours de la période d'intégration et cela se faisait aussi en majeure partie dans des familles allochtones : en 1961, 65% des enfants adoptés d'origine autochtone vivaient dans des familles non-autochtones et ce taux augmenta à 75% en 1981 (Sigouin, 2006). En outre, malgré la pratique générale de l'époque où l'on cherchait le consentement des parents pour l'adoption de leurs enfants, l'adoption des jeunes autochtones se faisait la plupart du temps sans ce consentement (Kline, 1992). Fournier et Crey (1997) soulèvent également que les pratiques concernant le bien-être des enfants

autochtones à cette époque ont introduit un tout nouvel aspect qui semblait souscrire aux principes d'assimilation des années précédentes: le gouvernement revendiquait que les enfants autochtones seraient mieux acculturés s'ils grandissaient loin de leurs frères et sœurs. Selon ce principe, le placement des enfants autochtones devait s'effectuer en séparant la fratrie.

Les pratiques du modèle d'intégration engendrèrent de nombreux impacts négatifs pour les jeunes autochtones et leur famille et c'est pourquoi elles furent comparées par certains à un « génocide culturel » (Blackstock, 2009). En 1985, le juge Edwin Kimelman du Manitoba conclut dans son rapport concernant les pratiques pour la protection des enfants autochtones, intitulé *No Quiet Place*, que ce « génocide culturel a eu lieu de façon systématique et routinière » (cité dans Bennett et Blackstock, 2002, p. 22). Ces accusations contribuèrent à la venue de changements majeurs concernant la protection de l'enfance autochtone au Canada.

1.1.4 Les régimes de protection actuels : la protection selon un modèle d'adaptation

Le rapport du juge Kimelman recommandait des changements radicaux au système de protection et revendiquait des considérations culturelles dans la prise de décision au nom des enfants autochtones. Kimelman affirmait que les pratiques entourant le bien-être des enfants devaient avoir pour objectif de renforcer plutôt que de briser les liens familiaux (Bennett et Blackstock, 2002). En réponse à ces inquiétudes, certaines provinces et territoires adoptèrent un moratoire temporaire concernant l'adoption des enfants autochtones dans les foyers allochtones (Blackstock, 2009). Parallèlement, dans les mêmes années, le gouvernement fédéral commença à répondre aux demandes des Autochtones qui visaient à diriger leurs propres programmes de protection afin de diminuer le nombre d'enfants placés à l'extérieur de leurs communautés. L'activisme accru des collectivités autochtones, combiné aux préoccupations croissantes des autorités provinciales chargées de la protection de la jeunesse autochtone, provoquèrent dans les années 1980 un changement de cap en ce qui a trait au bien-être des enfants autochtones : on passa d'un modèle d'intégration à un modèle d'adaptation.

Au début des années 1980, suite à un arrêt de la Cour suprême qui avait minimisé l'importance de l'identité autochtone d'un enfant dans les décisions le concernant, toutes les provinces canadiennes modifièrent leurs lois pour indiquer que l'identité autochtone d'un

enfant est un facteur à considérer lors de l'évaluation de ce qui est dans son meilleur intérêt (Guay et Grammond, 2012). À travers ces changements législatifs, les autorités chargées de la protection de la jeunesse devenaient plus sensibles aux enjeux liés à la protection de l'enfance autochtone : elles prenaient acte des éléments du passé qui avaient eu des conséquences néfastes pour les enfants autochtones et cherchaient à s'adapter aux particularités culturelles autochtones. Ce modèle de pratiques, que nous qualifions « d'adaptation », est celui qui prime actuellement au Canada et qui est présent aujourd'hui dans les systèmes provinciaux de protection de la jeunesse. Il existe cependant une grande diversité dans les législations visant son application dans les provinces canadiennes. Certaines lois comme celle du Québec sont plus vagues, tandis que d'autres contiennent des directives plus précises, comme celle de l'Ontario où l'on indique que le placement d'un enfant autochtone doit se faire en ordre de priorité au sein de la famille élargie, au sein de sa communauté ou au sein d'une autre famille autochtone (Guay et Grammond, 2012). C'est aussi dans une volonté d'adapter les pratiques que certaines provinces ont légiféré sur la participation des communautés autochtones dans l'identification des mesures appropriées pour la protection d'un enfant autochtone.

1.1.4.1 La création d'agences autochtones

Que ce soit pendant la période des pensionnats indiens ou celle des « *sixties scoop* », la volonté des Autochtones de reprendre la responsabilité du bien-être de leurs enfants a toujours été présente :

La responsabilité en matière de sécurité des générations à venir a été conférée aux Premières Nations par le Créateur – c'est un droit inaliénable et inhérent qui n'a pas été, et qui ne pourra jamais être aboli par une entente, un traité ou autre (Association of Native Child Family Services Agencies of Ontario, cité dans Bennett et Blackstock, 2002, p. 28).

Le mouvement des autorités fédérales et provinciales qui visait à offrir des services culturellement adaptés aux Autochtones permit, dans une certaine mesure, de répondre à cette volonté : les Autochtones se virent alors accorder une plus grande autonomie en matière de protection de l'enfance et purent créer leurs propres services de protection de la jeunesse. Dès le début des années 1980 et dans les années suivantes, des Agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations commencèrent à voir le jour et se multiplièrent.

Aujourd'hui, on estime dans les provinces autres que le Québec qu'environ la moitié des enfants autochtones en protection de la jeunesse est sous la responsabilité d'agences autochtones (Guay et Grammond, 2012). Suivant le modèle d'adaptation, l'autonomie de ces agences est limitée par une politique du gouvernement fédéral qui exige qu'elles appliquent la loi de leur province. Ces agences, financées par le gouvernement fédéral, fonctionnent pour la plupart selon un « modèle de services délégués » par lequel les provinces leur concèdent l'autorité de fournir certains services de protection conformément aux lois et aux normes provinciales (Blackstock, 2003; Sinha et al., 2010). L'objectif de ces agences est donc d'offrir des services davantage adéquats sur le plan culturel aux enfants, aux familles et aux communautés et elles cherchent à s'éloigner des modèles basés sur les stratégies de retrait d'enfants qui ont prévalu dans le passé (Bennett et Blackstock, 2002; Blackstock, 2003). Plusieurs adoptent des pratiques préventives et communautaires et elles sont considérées comme étant plus en mesure de saisir les besoins des enfants et peuvent interpréter la loi d'une manière plus compatible avec leur culture (Sinha et al., 2010; Guay et Grammond, 2012).

1.1.4.2 Les critiques du modèle d'adaptation

Si cette logique d'adaptation, qui prend place au travers des législations provinciales, fait en sorte que les décisions pour le bien-être des enfants autochtones se veulent maintenant plus sensibles à l'identité et la culture autochtones, certaines critiques ont toutefois émergé en démontrant les limites d'une telle approche. Par exemple, Blackstock (2009) fait remarquer que la plupart des systèmes en protection de l'enfance se déclarent culturellement neutres, mais cette neutralité se fait toujours à partir de la perspective et des normes de la culture dominante : par conséquent, il suffit souvent aux acteurs en protection de l'enfance d'ajouter des éléments dits « culturels » pour que les services soient considérés « appropriés », sans tenir réellement compte des valeurs autochtones. Plus précisément, certains auteurs soulignent que la protection de la jeunesse, telle qu'elle est envisagée actuellement au Canada, est basée sur une vision qui priorise les droits individuels aux droits collectifs, ce qui va à l'encontre des conceptions autochtones en matière de soins aux enfants (Sigouin, 2006). La notion du « meilleur intérêt de l'enfant » serait au cœur de ces enjeux. Dans un article, Richard (2004) compare la vision individualiste de « l'intérêt de l'enfant » qui domine actuellement les

services de protection de l'enfance au Canada à la vision holistique qu'en ont les Autochtones :

L'idée de considérer distinctement l'enfant et son intérêt séparément de sa famille, de sa communauté et de sa culture émane de la culture européenne, d'orientation individualiste. En Europe, en effet, l'enfant est considéré comme une entité distincte, et ses relations avec son entourage sont évaluées en fonction du risque ou de la contribution qu'elles représentent au regard de son bien-être. Or, cette vision est contraire à la vision holistique qu'entretiennent généralement les sociétés tribales, y compris les Premières Nations du Canada. Dans ce dernier cas, les individus, certes reconnus et appréciés, sont considérés dans le contexte des familles, des communautés et des cultures. L'intérêt de l'enfant est donc inexorablement lié à celui de la communauté, et vice-versa.

[...] Cette vision holistique procure et entretient un sentiment identitaire et un sentiment d'appartenance clairs, qui sont autant d'indicateurs cruciaux du succès de l'adaptation à la vie adulte. Certes, l'idéologie anglo-européenne tient compte de la culture et la communauté d'une certaine manière, mais les liens fondamentaux avec l'intérêt de l'enfant cèdent souvent le pas à des considérations plus compatibles avec cette conception du monde (cité dans Gouvernement du Québec, 2012, p. 103).

Ainsi, des auteurs proclament que les systèmes de protection étant fondés dans une perspective individualiste, les interventions ne peuvent réellement refléter la culture autochtone (Guay et Grammond, 2010; Blackstock, 2009). À ce titre, plusieurs revendiquent le fait que les peuples autochtones devraient avoir plus d'autonomie en matière de protection de l'enfance afin de leur permettre de fonder leurs pratiques en fonction de leurs propres conceptions de la famille sans avoir à les décrire ou à les justifier auprès des non-autochtones (Guay et Grammond, 2012; Blackstock, 2009; Sinha et al., 2010).

Finalement, il apparaît évident que la logique d'adaptation actuelle n'a pu enrayer la surreprésentation des enfants autochtones dans les systèmes de protection. Cette réalité s'illustre par le fait qu'il y a dans les dernières années environ trois fois plus d'enfants autochtones placés dans des familles d'accueil non-autochtones que d'enfants autochtones fréquentant les pensionnats indiens au plus fort de leur fonctionnement (Blackstock et al., 2004). Par ailleurs, le modèle d'adaptation n'a pu faire diminuer le taux de placement des jeunes autochtones puisque ce dernier a grimpé de 71,5% entre 1995 et 2001 (Blackstock et Trocmé, 2005). Il existe toutefois des écarts marqués dans les provinces. Au Québec, selon l'étude la plus récente, 10% des enfants placés par la province sont autochtones alors qu'ils ne représentent que 2% des enfants (Guay et Grammond, 2012). La prochaine section permet de préciser dans quel cadre s'effectue au Québec la protection des enfants autochtones.

1.2 LE SYSTÈME QUÉBÉCOIS DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Cette section vise à présenter le système de protection de l'enfance au Québec. Il sera question d'expliquer la Loi sur la protection de la jeunesse et sa mission. Les principes fondamentaux qui encadrent ses pratiques seront ensuite explicités en deux temps. Nous aborderons, dans un premier temps, les principes entourant la situation de prise en charge et nous présenterons, dans un deuxième temps, les principes liés au parcours de prise en charge des jeunes. Finalement, nous verrons les particularités de la loi concernant les Autochtones.

1.2.1 La Loi sur la protection de la jeunesse

Au Québec, c'est la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), en vigueur depuis 1979, qui est la pièce législative qui détermine les devoirs de l'État envers les jeunes en difficulté. L'objectif de cette loi rejoint les principes de la Charte des droits et libertés de la personne qui stipule que toute personne a le droit à la vie, à la sécurité et à la protection. Depuis l'entrée en vigueur de la LPJ, la responsabilité d'assurer la protection et le développement d'un enfant appartient toujours aux parents, mais l'État québécois a voulu reconnaître qu'à certains moments, il est nécessaire de soutenir et d'encadrer ceux-ci dans l'exercice de leurs responsabilités parentales, et parfois même de se substituer à eux pour garantir une protection aux enfants (Demers, 2009). En permettant une ingérence de l'État dans la vie des familles québécoises, la Loi sur la protection de la jeunesse est une loi d'exception puisqu'elle permet d'enfreindre certains autres droits fondamentaux reconnus par la Charte des droits et libertés de la personne et par le code civil du Québec et ce, dans le seul but d'assurer la sécurité et le développement des enfants (Moreau et al., 2009). Depuis les années 1990, c'est la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), c'est-à-dire les directeurs avec les intervenants agissant en leur nom, qui applique la LPJ par l'entremise des centres jeunesse.

La mission de protection est au cœur de la Loi sur la protection de la jeunesse et consiste à apporter une réponse minimale aux besoins fondamentaux d'un enfant, dans son meilleur intérêt et dans le respect de ses droits. L'intérêt de l'enfant est le principe directeur de la LPJ et doit primer dans toutes les décisions des intervenants en considérant tous les droits inhérents aux jeunes. Cependant, l'intérêt et les droits d'un enfant se positionnent parfois en deux pôles

difficiles à concilier. En effet, un droit comme celui de pouvoir vivre dans son milieu naturel par exemple, peut être bafoué si la DPJ ordonne un placement en milieu substitut (Durand-Brault, 1999). La mission de protection s'applique donc sur la recherche d'un équilibre entre l'intérêt de l'enfant et ses droits, et la décision sera prise en fonction de ce qui correspond le plus au mieux-être de l'enfant, ce qui par ailleurs, reste subjectif.

1.2.2 La situation de prise en charge : l'évaluation de la protection de la jeunesse

La Loi sur la protection de la jeunesse a subi depuis 1979 des modifications importantes en fonction des nouvelles connaissances sur le développement des enfants et de l'évolution des pratiques en matière d'intervention sociale (Demers, 2009). La dernière version de la LPJ réaffirme que l'intervention vise à mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de l'enfant et à éviter qu'elle ne se reproduise. La notion de compromission est un concept majeur de la LPJ puisque c'est sur cette base que l'on peut intervenir dans la vie d'une famille. Six situations sont décrites comme des motifs de compromission : (1) l'abandon; (2) la négligence; (3) les mauvais traitements psychologiques; (4) l'abus sexuel; (5) l'abus physique; (6) les troubles de comportements sérieux. La négligence, considérée comme un motif plus subjectif, est présente lorsque les parents d'un enfant ne répondent pas à ses besoins fondamentaux sur le plan physique, alimentaire, vestimentaire, éducatif ou sur le plan de la santé ou du logement, compte tenu de leurs ressources (LPJ, art. 38b). Il faut aussi préciser que l'exposition à la violence familiale ou conjugale est considérée au Québec comme un mauvais traitement psychologique, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les autres provinces.

L'intervention de la DPJ doit demeurer exceptionnelle car les parents restent les premiers responsables pour assurer le soin, l'entretien, l'éducation et la surveillance de leurs enfants, et la communauté doit apporter le support nécessaire et les services à l'intention des familles (Demers, 2009). La DPJ peut intervenir seulement lorsque la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis ou lorsqu'il y a des risques importants de compromission. Quatre facteurs servent de balises pour l'évaluation de la situation : (1) la nature, la gravité, la chronicité et la fréquence des faits signalés ; (2) l'âge et les

caractéristiques personnelles de l'enfant ; (3) la capacité et la volonté des parents de mettre fin à la situation de compromission ; (4) les ressources du milieu pour venir en aide au jeune et à ses parents (LPJ, art. 38.2).

Si l'évaluation conclut que la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis, la situation de l'enfant est prise en charge. L'intervenant se prononce alors sur les mesures de protection à prendre. Ces mesures peuvent être volontaires si les parents, ou le jeune âgé de 14 ans ou plus, s'engagent à prendre les dispositions nécessaires pour corriger la situation. Lorsque ce n'est pas possible ou que ces derniers sont en désaccord avec l'évaluation ou avec les mesures suggérées, la situation sera judiciairisée. C'est alors le Tribunal qui tranchera s'il considère ou non la sécurité ou le développement de l'enfant compromis et sur les mesures de protection à prendre, le cas échéant.

1.2.3 Le parcours de prise en charge : l'application des mesures de protection

Lorsque l'enfant est pris en charge, la loi préconise, dans la mesure du possible, le maintien du jeune dans son milieu familial (LPJ, art. 4). Tout le discours de la protection de la jeunesse tourne autour de la stabilité des liens et la continuité des soins pendant la prise en charge. À cet égard, les principes du système québécois de protection de la jeunesse s'inspirent largement des théories de l'attachement (Goubau, 2012). Ces théories soutiennent que la qualité des soins que reçoit un enfant dans les premières années de sa vie est déterminante pour son développement futur (Tessier, 2006). C'est dans cette optique que la DPJ considère que le lien d'un enfant avec ses parents est important à considérer. Dans leur dernier bilan annuel, les directeurs de la protection de la jeunesse l'expriment ainsi : « Nous croyons fermement à la valeur fondamentale du lien qui unit l'enfant à ses parents. Ce lien, essentiel au développement de l'identité de l'enfant, est au cœur de nos préoccupations. Nous croyons qu'il doit être préservé dans la mesure du possible. » (ACJQ, 2012, p. 6).

Lors de l'intervention de la DPJ, la possibilité que le jeune puisse demeurer dans son milieu de vie sera donc mesurée en fonction des traumatismes que la séparation avec ses parents pourrait engendrer, l'intérêt de l'enfant primant toujours dans toutes les décisions (Demers, 2009). Si le jeune est retiré de son milieu familial, l'intervenant doit s'assurer de planifier le placement

pour contrer les effets négatifs de la séparation et le milieu substitut doit être choisi en fonction des besoins de l'enfant et de façon à lui assurer un environnement s'approchant le plus de son cadre naturel (Demers, 2009). Les possibilités pour le jeune d'être placé chez des personnes significatives comme ses grands-parents ou des membres de sa famille élargie seront évaluées et, si cela est impossible, le placement aura lieu dans une famille d'accueil, dans un foyer de groupe ou en centre de réadaptation, selon ses besoins.

Depuis les dernières modifications apportées à la LPJ en vigueur depuis 2007, lorsqu'un enfant est retiré de son milieu familial, les parents disposent d'un temps limité pour corriger la situation de compromission puisque des durées maximales de placement ont été introduites : 12 mois pour un enfant âgé de moins de 2 ans ; 18 mois pour un enfant âgé de 2 à 5 ans ; 24 mois pour un enfant âgé de 6 ans ou plus (Demers, 2009). Après ce laps de temps, si un retour dans le milieu familial n'est toujours pas envisageable, un projet de vie alternatif sera élaboré pour que le jeune bénéficie d'un milieu stable et permanent. Il pourrait s'agir par exemple du placement de l'enfant jusqu'à sa majorité, de la tutelle ou de l'adoption. Avec l'entrée en vigueur des durées maximales de placement, la LPJ met de l'avant la stabilité comme notion essentielle au développement de l'enfant. Voici comment l'Association des centres jeunesse justifie cette idée : « Pour un enfant, avoir un projet de vie, c'est bénéficier d'un milieu de vie stable, chaleureux et permanent, où il peut développer un lien d'attachement durable et compter sur des personnes significatives qui ont la capacité et la volonté de s'investir à long terme auprès de lui. » (ACJQ, 2012, p. 15).

1.2.4 La Loi sur la protection de la jeunesse et les Autochtones

Tout comme les autres provinces, le système québécois de protection de l'enfance se réfère actuellement à un modèle d'adaptation en ce qui a trait à la protection des enfants autochtones. C'est dans cette optique que la Loi sur la protection de la jeunesse au Québec stipule que toute intervention de la Direction de la protection de la jeunesse doit tenir compte des caractéristiques des communautés autochtones (LPJ, art. 2.4, par. 5c). Par cet article, le système québécois exige que les décisions et les pratiques en protection de la jeunesse soient culturellement appropriées aux Autochtones. Autrement dit, la loi québécoise fait valoir que

l'identité et la culture autochtones doivent être considérées dans les interventions qui concernent un enfant autochtone.

Suivant la logique d'adaptation, la LPJ va aussi dans le sens d'accorder plus d'autonomie aux Autochtones en ce qui concerne la protection de leurs enfants. Depuis 2001, la loi a été modifiée pour permettre au gouvernement de conclure avec une nation, une communauté ou tout autre regroupement autochtone une entente établissant un régime particulier de protection de la jeunesse (LPJ, art. 37.5). L'objectif de cet article est la mise sur pied de systèmes qui reflètent la culture autochtone. La création d'agences autochtones au Québec accuse toutefois des retards si on compare avec les autres provinces canadiennes. Le désir exprimé par plusieurs nations autochtones du Québec de bénéficier d'une plus grande autonomie dans l'offre des services sociaux ne s'est pas réellement concrétisé suite à l'article 37.5 de la LPJ. Actuellement, seules les communautés atikamekws ont leur propre système de protection et l'expérience est toujours au stade de projet-pilote. Par conséquent, elles doivent rendre des comptes au centre jeunesse régional et aucune entente n'a été conclue en vertu de l'article 37.5 de la loi (Guay et Grammond, 2012). D'autres communautés possèdent aussi un centre de services sociaux qui s'est vu déléguer certaines fonctions relatives à la protection de la jeunesse, mais il s'agit de délégations partielles et les décisions finales sont toujours contrôlées par la Direction de la protection de la jeunesse de leur région (Guay et Grammond, 2012).

1.2.4.1 L'application de la loi en milieu autochtone

Autant les autorités chargées de la protection de l'enfance que les acteurs du milieu autochtone conviennent qu'il est difficile d'appliquer la Loi sur la protection de la jeunesse dans les communautés autochtones. En 1995, l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) s'est questionnée sur l'origine de ces difficultés et elle a conclu que l'application de la LPJ en milieu autochtone est liée à des impératifs de nature sociologique et culturelle dus à la culture distinctive des Autochtones :

Parmi ces entraves, on retrouve la langue, bien sûr, qui est au cœur de la spécificité autochtone. Mais il y a aussi la logique générale qui régit l'application des lois et qui entre en contradiction avec la réalité sociologique des Autochtones, avec la façon dont ils perçoivent et vivent leurs rapports sociaux (cité dans Gouvernement du Québec, 2012, p. 19).

Les organismes autochtones, tels que Femmes autochtones du Québec (FAQ), le Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec (RCAAQ) et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), affirment pour leur part que c'est la LPJ dans son ensemble qui devrait être modifiée. L'APNQL note que plusieurs intervenants autochtones sont employés dans les communautés autochtones, mais déplore le fait que les pouvoirs décisionnels demeurent entre les mains de la DPJ (Guay et Grammond, 2010). Malgré l'article 2.4, l'application de la loi n'est, selon eux, toujours pas adaptée à la réalité autochtone (Guay et Grammond, 2010). Une des principales difficultés réside dans les modes d'intervention à privilégier : la LPJ est centrée sur l'enfant qui nécessite un besoin de protection alors que pour les Autochtones, l'intervention devrait être centrée sur la famille qui a besoin de soutien pour atteindre un équilibre (Guay et Grammond, 2010).

Par ailleurs, Guay (2010) a interrogé des intervenants autochtones et mentionne que pour la majorité d'entre eux, ce qui poserait problème n'est pas tant le fondement de la loi elle-même que la manière dont celle-ci est appliquée dans leur communauté. Une autre difficulté de l'application de la LPJ en milieu autochtone est son manque de précision qui laisse place à la confusion lorsque les décisions visent à agir en fonction du meilleur intérêt d'un enfant autochtone. En réponse à l'article 2.4 de la LPJ, le Tribunal a parfois fait preuve d'une grande sensibilité à l'égard de la réalité autochtone (Guay et Grammond, 2012). Toutefois, Guay et Grammond (2012) relèvent d'autres décisions du Tribunal qui démontrent que des principes présents dans la loi, comme les enjeux de stabilité de l'enfant par exemple, peuvent primer sur la nécessité de tenir compte des caractéristiques culturelles et identitaires autochtones.

Il apparaît donc difficile de concilier la vision du meilleur intérêt de l'enfant qui règne dans le système de protection de l'enfance québécois à celle que font valoir les acteurs autochtones préoccupés par la protection des enfants. En outre, l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse doit aussi faire face à d'autres enjeux quand il est question de la protection des enfants autochtones. La prochaine section présente ces enjeux.

1.3 LES ENJEUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AUTOCHTONE

Cette section vise à présenter les enjeux actuels qui caractérisent la protection de l'enfance autochtone. En premier lieu, nous présenterons les enjeux liés à la situation de prise en charge, c'est-à-dire ceux concernant les motifs d'intervention de la protection de la jeunesse dans les familles autochtones. Ces enjeux sont soulevés dans la littérature par les explications données à la surreprésentation des enfants autochtones en protection de la jeunesse. En deuxième lieu, nous présenterons les enjeux liés au parcours de prise en charge, c'est-à-dire ceux relatifs à la continuité des liens et à la stabilité des jeunes autochtones. Ces enjeux concernent principalement le placement de ces jeunes et ses conséquences.

1.3.1 Les enjeux liés à la situation de prise en charge

La surreprésentation des enfants autochtones dans les systèmes de protection de la jeunesse soulève de nombreux débats et fait l'objet de préoccupations importantes partout au Canada. L'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ECI), permet de comparer les données liées à la prise en charge des jeunes autochtones à celle des non-autochtones et donne, par le fait même, un portrait plus clair de cette surreprésentation.² D'abord, on remarque que la surreprésentation concerne toutes les étapes des services dédiés aux jeunes autochtones, du signalement au placement : les enfants autochtones ont deux fois plus de chance de faire l'objet d'une enquête pour mauvais traitements comparativement aux enfants non-autochtones; les signalements impliquant des enfants autochtones ont davantage tendance à être retenus et à nécessiter des services de protection; les enfants autochtones ont plus du double de chances d'être placés à l'extérieur du domicile familial et de voir leur cas porté à l'attention du Tribunal de la jeunesse (Trocmé et al., 2005b). Au Québec, l'étude de Breton (2011) confirme cette tendance et démontre que la surreprésentation des jeunes autochtones augmente à mesure qu'ils progressent dans les services de protection.

² Cette étude a été réalisée en 1998, 2003 et 2008. Il faut préciser que, pour des raisons méthodologiques, l'ECI-1998 et l'ECI-2003 comprennent les données de toutes les provinces canadiennes, excluant le Québec. Seule l'ECI-2008 inclut les données provenant du Québec.

On remarque aussi que c'est la négligence qui est le motif le plus courant de prise en charge des enfants autochtones et que ce motif représente 56% des enquêtes corroborées, comparativement à 22% pour la population non-autochtone (Sinha et al., 2010). Plus précisément, c'est la négligence physique et le manque de supervision qui sont les motifs les plus rapportés chez les Autochtones (Blackstock et al., 2005). Au Québec, une étude de Tourigny et ses collègues (2007) indique aussi que la négligence est plus élevée pour les cas autochtones : 48% des enfants autochtones avaient été impliqués dans une forme de négligence comparativement à 35% de l'ensemble des enfants signalés. En outre, l'exposition à la violence familiale représente le deuxième motif d'intervention pour la protection des enfants autochtones (Trocmé et al., 2005a).

Considérant l'ampleur de la surreprésentation des enfants autochtones en protection de la jeunesse et les facteurs qui la caractérisent, plusieurs auteurs ont cherché à expliquer les raisons pour lesquelles tant d'enfants autochtones se retrouvent dans les systèmes de protection. Dans la littérature, il est possible de faire ressortir trois principales causes à cette surreprésentation : 1) des causes historiques, soit l'héritage qu'ont laissé les pensionnats autochtones; 2) des causes systémiques, soit l'existence de biais dans les services de protection de l'enfance; 3) des causes structurelles, soit la présence de facteurs de risque liés à des conditions de vie dégradées.

1.3.1.1 L'héritage des pensionnats

Certains auteurs affirment que les politiques assimilatrices qui ont eu cours pendant des décennies à l'égard des peuples autochtones, et plus spécifiquement l'expérience des pensionnats indiens, ont eu des conséquences intergénérationnelles qui conduiraient souvent à des actes nécessitant une intervention de la protection de la jeunesse (CRPA, 1996; Dion-Stout et Kipling, 2003). En enlevant aux parents la responsabilité de leurs enfants, le régime des pensionnats a privé ces derniers d'un modèle parental, ce qui a eu des conséquences dévastatrices sur les compétences relatives à l'éducation des enfants qui se sont, par ailleurs, transmises d'une génération à l'autre. Bennett et Blackstock (2002) l'expliquent comme suit:

Ces mêmes enfants [qui sont allés au pensionnat] sont finalement devenus parents, mais plutôt que de puiser dans la richesse des connaissances transmises par leurs aînés, leur famille et leur communauté, ils ont tiré de leurs expériences du pensionnat et étaient par conséquent souvent trop autoritaires ou trop souples et désorganisés en ce qui concerne leur façon d'éduquer leurs enfants. Les méthodes des ecclésiastiques européens quant à l'éducation des enfants – l'obéissance absolue renforcée par la honte, les corrections et la dénégation sévère – se sont infiltrées dans les traditions d'éducation des enfants autochtones, qui consistaient à former le comportement et à ne jamais frapper un enfant, et ont contaminé celles-ci (Bennett et Blackstock, 2002, p. 19-20).

Blackstock et Trocmé (2005) affirment qu'il n'est pas surprenant que la négligence soit le plus souvent la cause de la prise en charge des jeunes autochtones considérant que les pensionnats ont fait en sorte de séparer les enfants, pendant plusieurs générations, d'un système de soins parental et communautaire. D'autres expliquent qu'ayant été soumis à des méthodes éducatives froides et autoritaires pendant les pensionnats, les habiletés parentales des Autochtones sont demeurées enfouies et ils n'ont pas appris à solutionner des problèmes et à régler des conflits de façon positive et constructive : cela ferait en sorte qu'aujourd'hui, les parents autochtones auraient tendance à utiliser des méthodes disciplinaires non « modérées » (Loiselle et al., 2011; Dion-Stout et Kipling, 2003). La Fondation autochtone de guérison (1999) explique, pour sa part, que les traumatismes liés à la négligence et aux abus physiques et sexuels vécus dans les pensionnats sont transmis d'une génération à l'autre, puisque ce que nous apprenons enfants comme étant « normal », nous le transmettons à nos propres enfants. Ainsi, les survivants des pensionnats, privés de modèles parentaux adéquats, reproduiraient des comportements inadéquats à l'égard de leurs propres enfants, tels que la négligence et divers types de violence, ce qui résulterait fréquemment par une intervention de la protection de la jeunesse (Sinclair, 2007; Guay, 2010; Brant Castellano et al., 2008; Claes et Clifton, 1998; Dion-Stout et Kipling, 2003).

Les auteurs relèvent plusieurs conséquences liées aux abus vécus dans les pensionnats autochtones qui peuvent représenter des facteurs de risque menant à une prise en charge : abus sexuel; abus physique; violence psychologique et émotive; négligence; faible estime de soi; toxicomanie; familles dysfonctionnelles et relations interpersonnelles difficiles; problèmes liés au rôle parental; désunion et conflits entre les individus et les familles; blocages en matière d'éducation, etc. (Bourdaleix-Manin et Loiselle, 2011; Loiselle et al., 2011). Des chercheurs expliquent que les impacts des pensionnats indiens sont de l'ordre du syndrome de stress post-traumatique et certains les regroupent même sous le nom de « syndrome du pensionnat »

(Doxtator, 2008; Bennett et Blackstock, 2002). Une recherche d'Elias et ses collègues (2012) démontre l'impact des pensionnats sur la santé mentale des survivants ainsi que celle de leurs enfants et confirme, par le fait même, que les traumatismes associés aux pensionnats sont transmis de génération en génération.

Le 19 septembre 2007 est entrée en vigueur la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens où une commission de vérité et de réconciliation a été mise sur pied afin de « promouvoir la sensibilisation et l'éducation du public à l'égard du système des pensionnats indiens et d'offrir aux anciens élèves, à leurs familles et à leurs communautés l'occasion de partager leurs expériences » (Bourdaleix-Manin et Loiseau, 2011, p. 275). Le soutien accordé est d'ordre administratif et psychologique : la « réparation » se fait par un octroi d'argent qui nécessite aux victimes de témoigner. Certaines difficultés liées à ce programme sont toutefois signalées : la difficulté à se remémorer les traumatismes vécus, la stigmatisation possible suite au témoignage, ainsi que des problèmes que peut engendrer l'octroi d'un gros montant d'argent. Les intervenants œuvrant pour la commission notent aussi que la réparation peut engendrer de nouvelles souffrances que les enfants vivent à leur tour directement (Bourdaleix-Manin et Loiseau, 2011).

1.3.1.2 L'existence de biais dans les systèmes de protection

D'autres auteurs clament plutôt l'existence de biais culturels présents au sein des régimes autochtones de protection de l'enfance pour expliquer la surreprésentation des jeunes autochtones en protection de la jeunesse (Carasco, 1986; Kline, 1992). Ces critiques ont émergé suite à la « rafle des années 60 » et s'expliqueraient aujourd'hui par la tendance des travailleurs sociaux à juger plus sévèrement les parents autochtones, à inférer la négligence à la pauvreté apparente du ménage ou à interpréter des manières culturelles de prendre soin de ses enfants (Guay et Grammond, 2010).

Si plusieurs recherches récentes au Canada et aux États-Unis démontrent qu'il existe des biais culturels ou raciaux dans les systèmes de protection de l'enfance (Carter, 2009; Wells et al., 2009; Crofoot et al., 2012; Hand, 2006), les études réalisées jusqu'à maintenant ne permettent pas de confirmer de tels biais en ce qui concerne les Autochtones. Les chercheurs

qui comparent la situation de prise en charge de cas autochtones à celle de cas non-autochtones suggèrent que les décisions des intervenants ne semblent pas fortement justifiées par le statut ethnique, mais plutôt par l'existence de nombreux facteurs de risque présents dans les familles autochtones (Trocmé et al., 2004; Lavergne et al., 2008; Tourigny et al., 2007; Gough et al., 2005; Breton, 2011; Fluke et al., 2010). Cependant, certains de ces chercheurs rappellent que la perception des intervenants n'a pas été prise en compte dans leurs études et par conséquent, il n'est pas possible d'exclure des biais potentiels dans les décisions concernant les jeunes autochtones. Guay et Grammond (2010) soulignent d'ailleurs que les biais culturels et raciaux sont difficiles à prouver statistiquement. Il serait possible, par exemple, qu'en raison des stéréotypes, les travailleurs sociaux aient plus tendance à signaler l'alcoolisme chez un parent autochtone (Gough et al., 2005; Trocmé et al., 2004).

Par ailleurs, des chercheurs relèvent différentes pratiques culturelles qui pourraient être perçues négativement par les intervenants non-autochtones et qui pourraient interférer dans les décisions concernant le bien-être des enfants autochtones. Blackstock (2009) note que le fait de confier un enfant à un membre de la famille élargie qui est, chez les Autochtones, une manière acceptable d'en prendre soin, peut être considéré comme un abandon par les intervenants non-autochtones. Au Québec, Guay (2010) a interrogé des intervenants autochtones sur leurs pratiques et en vient à la conclusion que l'incompréhension des cultures autochtones par les travailleurs sociaux influence grandement les décisions. L'importance accordée par les intervenants non-autochtones à avoir une chambre par enfant et la pratique de certains parents autochtones consistant à coucher leurs enfants dans un hamac, sont des exemples de biais culturels qui pourraient, en partie du moins, expliquer la surreprésentation des jeunes autochtones en protection de la jeunesse (Guay et Grammond, 2012).

1.3.1.3 Des facteurs de risque liés à des conditions de vie dégradées

Actuellement, la plupart des chercheurs canadiens s'entendent pour dire que ce sont des facteurs structurels, principalement la pauvreté et les risques qui en découlent, qui expliquent en grande partie la surreprésentation des enfants autochtones en protection de la jeunesse (Blackstock et al., 2004; Sinha et al., 2011; Trocmé et al., 2004; Tourigny et al., 2007).

Les données de l'ECI (1998; 2003; 2008)³ ont permis de comparer les éléments liés à la situation de prise en charge des enfants autochtones à celle des enfants non-autochtones et révèlent que les différences se situent particulièrement au niveau des caractéristiques du foyer et des facteurs de risque associés aux parents. En ce qui a trait aux caractéristiques du foyer, les familles autochtones ont plus d'enfants (quatre ou plus dans 29% des familles autochtones comparativement à 15% dans les familles non autochtones); elles sont plus souvent dirigées par un seul parent (47% par rapport à 38% pour les non-autochtones) et majoritairement par la mère (90% par rapport à 86% pour les non-autochtones); elles sont plus susceptibles de vivre dans des logements loués, subventionnés et non sécuritaires; elles ont plus de chances de vivre de l'instabilité résidentielle (45% des familles autochtones ont déménagé au moins deux fois dans les 6 mois précédant l'enquête comparativement à 21% pour les autres familles); et leur source de revenus est plus souvent l'aide sociale, l'assurance emploi ou d'autres prestations gouvernementales (49% chez les familles autochtones par rapport à 26% chez les familles allochtones) (Blackstock et al., 2004; Sinha et al., 2011; Trocmé et al., 2004). En ce qui concerne les caractéristiques des parents, de multiples facteurs de risque sont plus souvent associés aux parents autochtones (56%), comparativement aux parents non-autochtones (34%): la consommation abusive d'alcool est le problème le plus souvent noté chez les familles autochtones (40% comparativement à 8% chez les familles allochtones), suivi de la consommation abusive de drogue (25% comparativement à 10%), des antécédents de placement dans une famille d'accueil ou un foyer de groupe (13% par rapport à 5%) et la présence d'activités criminelles (21% par rapport à 11%) (Blackstock et al., 2004; Sinha et al., 2011). Au Québec, Tourigny et ses collègues (2007) ont comparé des familles autochtones et non-autochtones de même niveau économique et ont fait ressortir que l'occupation d'un logement subventionné et les problèmes d'abus de substances chez les parents sont les facteurs caractérisant le plus les signalements impliquant des enfants autochtones.

À la lumière de ces données, ces chercheurs concluent que ce sont principalement la pauvreté, des conditions de logement inadéquates et l'abus de substance qui sont à la source de la surreprésentation des enfants autochtones en protection de la jeunesse. Ils expliquent qu'il faut

³ Certaines nuances doivent être apportées lorsqu'on compare les données de l'ECI-1998 à celles de l'ECI-2003 et l'ECI-2008 puisque ces dernières ont séparé les données pour les enfants des Premières Nations à celles des Métis et des Inuit.

comprendre ces résultats au regard du passé spécifique aux Autochtones puisque la colonisation et les politiques d'assimilation ont détérioré leurs conditions de vie et entraîné, par le fait même, ces facteurs de risque chez les populations autochtones (Blackstock et al., 2004; Blackstock, 2011; Trocmé et al., 2004; Fournier et Crey, 1997) :

La relation entre le gouvernement du Canada et les peuples des Premières Nations, marquées par la pression sociale, économique, politique et culturelle résultant des politiques assimilatrices, a eu des conséquences dévastatrices auprès des communautés autochtones du pays. Ces politiques de colonisation, d'expropriation et d'assimilation ont entraîné des répercussions notamment sur leurs systèmes familiaux, par le bris des liens familiaux, et leur situation économique (Tourigny et al., 2007, p. 86).

Plusieurs sources indiquent, en effet, que les populations autochtones font face à une grande pauvreté et à des conditions socioéconomiques plus difficiles que le reste de la population canadienne (de Leeuw et al., 2010). Par exemple, l'Indice du développement humain, qui est une norme développée par les Nations Unies mesurant la santé, les connaissances et un niveau de vie décent, place le Canada au 3^{ième} rang sur 177 pays, tandis que les communautés autochtones du Canada se trouvent au 68^e rang (UNICEF Canada, 2009). Ainsi, comme il est généralement reconnu que les mauvais traitements envers les enfants, notamment la négligence, sont fortement associés au contexte socioéconomique de la famille (Tourigny et al., 2007), les multiples désavantages et défis auxquels sont confrontées les familles autochtones font en sorte que les enfants autochtones sont plus à risque de subir de mauvais traitements (Trocmé et al., 2004).

Des ressources et un financement insuffisants

Certains chercheurs vont encore plus loin pour expliquer la surreprésentation des enfants autochtones en protection de la jeunesse en démontrant que la pauvreté auxquelles font face les populations autochtones est elle-même de nature structurelle (Blackstock, 2011; Sinha et al., 2010). Plusieurs recherches (citées dans Blackstock, 2011 et Blackstock et Trocmé, 2005) ont en effet démontré que les familles autochtones ont accès à moins de ressources relatives au bien-être de leurs enfants que le reste de la population canadienne. Au niveau public, les fonds attribués dans les communautés autochtones sont inéquitables comparativement aux fonds attribués pour les autres enfants et l'insuffisance de ces fonds touche particulièrement les « mesures moins perturbatrices », c'est-à-dire celles qui permettent de garder les enfants

autochtones dans leur famille (Blackstock, 2011). Par ailleurs, ces iniquités sont amplifiées par l'insuffisance de fonds au niveau de l'éducation, des logements et des ressources communautaires. Par exemple, plusieurs communautés autochtones ne reçoivent pas de fonds du secteur communautaire et sont donc privées de banques alimentaires, de logements sociaux, de programmes de support parental et de programmes pour contrer la violence conjugale (Blackstock, 2011).

En somme, la tendance actuelle des recherches démontre que les familles autochtones sont aux prises avec des problèmes sociaux et économiques beaucoup plus importants que l'ensemble des Canadiens et Québécois, mais avec moins de ressources pour y répondre. Dans ce contexte, les facteurs de risque liés à la prise en charge, comme la pauvreté, des conditions de logement inadéquates et l'abus de substance, ne peuvent être abordés en amont des situations problématiques, ce qui fait en sorte que la prise en charge des enfants, qui devrait être de dernier recours, devient plus fréquente dans les familles autochtones (Blackstock et al., 2005; Guay et Grammond, 2012; 2010).

1.3.2 Les enjeux liés au parcours de prise en charge

En ce qui a trait au parcours de prise en charge, les préoccupations concernent plus spécifiquement le placement des jeunes autochtones à l'extérieur de leur famille. Les auteurs sont inquiets par le taux élevé de placement de ces jeunes : les enfants autochtones sont six à huit fois plus susceptibles d'être placés à l'extérieur de leur famille que les enfants non-autochtones (Fallon et al., 2013). Cette réalité s'illustre par le fait que les enfants autochtones représentent plus du quart des enfants placés à l'extérieur de leur foyer même s'ils ne constituent que 5% de la population infantile canadienne (Trocmé et al., 2006). En ce qui concerne la durée du placement, Blackstock et ses collègues (2005) soulignent que le manque de services qui sévit présentement dans les communautés autochtones peut mener à un changement minimal des conditions familiales pendant la période de placement, ce qui fait en sorte que les enfants autochtones risquent davantage de demeurer en placement sans possibilité de retour à la maison, comparativement aux enfants non-autochtones.

Ce taux élevé de placement soulève des questions importantes relativement à la continuité des liens et à la stabilité des jeunes autochtones (Gough et al., 2005). Les auteurs sont préoccupés par le fait que les enfants autochtones continuent à être placés en grande majorité dans des foyers non-autochtones, ce qui soulève des enjeux quant à la préservation d'un héritage culturel et à l'identité des jeunes (Blackstock et Trocmé, 2005; Blackstock et al., 2004). Certains soutiennent que le taux élevé de jeunes autochtones qui sont placés à l'extérieur de leur milieu d'origine est préoccupant considérant les conséquences connues des stratégies de retrait qui ont prévalu sous les modèles d'assimilation et d'intégration (Trocmé et al., 2004). Comme on en sait très peu sur le parcours de prise en charge des jeunes autochtones dans les systèmes actuels (Blackstock et al., 2004), un coup d'œil sur les conséquences qu'ont eu les pratiques du passé permet de dégager certains enjeux relatifs au parcours de ces jeunes.

1.3.2.1 Les conséquences du placement des modèles d'assimilation et d'intégration

Dans leur recension des écrits sur le bien-être des enfants autochtones au Canada, Bennett et Blackstock (2002, p.21) font ressortir que les jeunes autochtones qui ont fréquenté les pensionnats ou qui ont été élevés dans des familles blanches pendant la période d'intégration « ont grandi avec une connaissance et une compréhension limitées de leurs racines », ce qui a engendré chez eux des problèmes d'identité et provoqué des répercussions négatives dans leur vie. Les auteurs affirment que le placement à l'extérieur du milieu d'origine a fait en sorte que beaucoup de ces jeunes se sont retrouvés dans une situation difficile où ils ne connaissaient pas leur propre héritage culturel et où ils n'étaient pas acceptés par la culture d'accueil, ou alors ils avaient de la difficulté à s'y identifier. Le fait d' « être coincés entre deux cultures et de ne pas avoir suffisamment de connaissances, d'opportunités et de compétences pour survivre ou atteindre un équilibre entre les deux systèmes » engendrait chez ces jeunes une image négative d'eux-mêmes qui les poussait souvent à se tourner vers la consommation d'alcool, de drogues ou de solvants pour « s'échapper ou faire face au stress » (Bennett et Blackstock, 2002, p. 25). Tiechroeb (1997) soutient aussi que les conséquences de ces problèmes d'identité pouvaient s'accroître à l'adolescence et au début de l'âge adulte et se traduire en des idées suicidaires et une plus grande tendance à commettre des crimes.

D'autres chercheurs ont démontré que les problèmes d'identité des jeunes autochtones qui ont été adoptés par des familles blanches faisaient en sorte que ces derniers avaient de la difficulté à établir des liens avec leur famille adoptive et avec la société dominante, ce qui les poussait, lors de l'adolescence ou à l'âge adulte, à rechercher leurs parents d'origine afin « de retrouver un sentiment d'identité » (Bennett et Blackstock, 2002, p.24). Cependant, durant la période d'intégration, il est mentionné que l'éducation et le style de vie blancs ont entraîné des conflits et des difficultés lorsqu'il était question de rétablir les liens avec la famille d'origine. Bennett et Blackstock (2002, p. 24-25) mentionnent que la plupart des jeunes avaient alors tendance à juger négativement la pauvreté et les problèmes sociaux de leur peuple en les associant au « mode de vie autochtone », ce qui les menait à dénigrer leurs origines et les conduisait à un sentiment de confusion identitaire.

Plus récemment, dans une revue de littérature portant sur les adoptions transraciales, Sinclair (2007) souligne que l'adoption d'un enfant d'un groupe ethnique à un autre groupe ethnique a habituellement des conséquences positives pour les enfants adoptés, alors que ce n'est pas le cas pour les enfants autochtones qui n'en retirent pratiquement que des conséquences négatives. Sinclair (2007, p.72) explique ce phénomène par le fait qu'il est extrêmement difficile de développer une identité culturelle pour les jeunes autochtones adoptés puisqu'il y a très peu de caractéristiques attribuées à « l'Autochtonie » dans la société contemporaine majoritaire. Dans ce contexte, les jeunes autochtones qui sont pris en charge par l'État se retrouveraient donc encore aujourd'hui coincés entre deux cultures, comme c'était le cas lors des périodes d'assimilation et d'intégration. Plusieurs auteurs mentionnent à cet effet qu'il faut apprendre des leçons du passé (Sinclair, 2007; Guay, 2010; Blackstock et Trocmé, 2005). Pour bien comprendre le lien que ces auteurs tracent entre les conséquences qu'ont eu les pratiques du passé et celles d'aujourd'hui, voyons brièvement comment se situent culturellement les populations autochtones dans nos sociétés contemporaines.

1.3.2.2 Les conséquences du placement: d'hier à aujourd'hui

Les cultures autochtones ont beaucoup changé depuis leurs premiers contacts avec les Européens. Le fait que les enfants aient été enlevés de leur milieu d'origine pendant une

longue période, celle du régime des pensionnats, a engendré un processus de déculturation qui est défini par Sabbagh (2008) comme une perte des croyances et des valeurs traditionnelles :

Beaucoup de parents ne se reconnaissent plus dans leurs enfants, et ces mêmes enfants, dont plusieurs ne parlent plus leur langue maternelle, se sentent fort éloignés de la culture de leurs parents. Les processus d'acculturation et de déculturation se sont donc immiscés lentement, mais significativement, dans les rapports intergénérationnels et interrelationnels (Sabbagh, 2008, p. 280).

La « rafle des années 60 » a exacerbé ce processus d'acculturation puisque la majorité des enfants autochtones placés ou adoptés ne revenaient pas dans leur famille d'origine et ceux qui y retournaient après une absence prolongée se retrouvaient « aliénés de leur famille et de leur environnement culturel » (Bennett et Blackstock, 2002, p. 24). Si le processus d'acculturation a fait en sorte que les populations autochtones ont assimilé des traits de la société dominante, il est clair toutefois que les objectifs d'assimilation que poursuivait le gouvernement canadien à l'égard des peuples autochtones n'ont pas été totalement effectifs : les Autochtones ont développé une résistance, ils se sont adaptés et ils ont saisi les opportunités qui se présentaient à eux (Lemay, 2011). Ainsi, des valeurs et des normes culturelles différentes de celles de la société dominante sont encore bien vivantes chez les populations autochtones, sans pour autant qu'il existe *une* culture autochtone : « la culture autochtone est plurielle, vivante, moderne » (Roy, 2002, p. 21). Bennett et Blackstock (2002) l'expriment ainsi :

Plusieurs peuples ne faisant pas partie des Premières Nations croient aujourd'hui, à tort, que les traditions, les valeurs et le système de croyances qui font partie des cultures des Premières Nations ne sont plus mis en pratique ou ont simplement disparu. Les cultures des Premières Nations ont radicalement changé pour s'adapter à l'époque contemporaine mais leur identité en tant que peuples distincts continue d'être un élément important de la façon dont ils se définissent en tant que peuples autochtones (Bennett et Blackstock, 2002, p. 27).

On l'a vu d'ailleurs, la vision autochtone quant au bien-être des enfants et à la manière d'y répondre, diffère encore aujourd'hui de celle de la société dominante : il y a donc de bonnes chances que les jeunes autochtones placés par la protection de la jeunesse soient toujours confrontés à « deux systèmes », comme ils l'étaient dans le passé, avec les conséquences que cela implique. C'est ce qui amène certains auteurs à dire que, même « s'ils procèdent d'une intention louable, les régimes contemporains de protection de la jeunesse produisent, lorsqu'ils sont appliqués aux enfants autochtones, des effets pervers qui ne sont pas sans rappeler ceux des « *sixties scoop* » ou même ceux des pensionnats » (Guay et Grammond, 2010, p. 105).

1.4 LES QUESTIONS ET OBJECTIFS DE RECHERCHE

Nous avons vu que la recherche du bien-être de l'enfant est complexe et doit tenir compte à la fois des droits et de l'intérêt de l'enfant. Si cette complexité est bien réelle pour tous les enfants, la recherche du bien-être des enfants autochtones fait face à des défis particuliers. La perspective culturelle teinte d'abord la définition et le sens à donner au meilleur intérêt de l'enfant, ce qui laisse place à différentes interprétations selon la culture des acteurs concernés (Kurki-Suonio, 2000). Dans l'optique où des pratiques étatiques sont venues encadrer la protection de l'enfance autochtone, on peut se demander si celles-ci correspondent réellement au « meilleur intérêt » des enfants autochtones. En effet, puisque la conception individualiste qui prime dans les systèmes de protection de la jeunesse est bien différente de celle des Autochtones qui considèrent « l'intérêt de l'enfant » dans une vision holistique, on peut se questionner sur la façon dont les jeunes autochtones perçoivent l'intervention de la protection de la jeunesse dans leur vie.

Claes, Ziba-Tanguay et Benoît (2008) mettent aussi en lumière que les pratiques parentales sont influencées par la culture et que la construction sociale de l'individu se fait à partir des valeurs culturelles. Par exemple, selon la notion d'indépendance/interdépendance élaborée par Triandis (1995, cité dans Gagnon, 2011), si une collectivité valorise l'indépendance, les pratiques parentales favoriseront chez l'enfant le développement de son autonomie et son initiative personnelle, tandis que dans une société qui valorise davantage l'interdépendance, la parentalité portera sur des dimensions collectives telles que le soutien mutuel, la proximité et l'appartenance au groupe. L'enfant serait donc, dans une certaine mesure, déterminé par sa culture. Dans notre société où prime la valeur d'indépendance et où le développement de l'enfant s'arrime directement avec la quête de son autonomie, on peut se demander comment est vécue la prise en charge par l'État et quels sont les effets de cette prise en charge lorsque celle-ci concerne des jeunes autochtones dont le milieu d'origine valorise davantage l'interdépendance.

À la lumière des écrits qui ont été recensés, on comprend que les jeunes autochtones qui sont pris en charge par la protection de la jeunesse doivent construire leur rapport au monde en fonction de deux systèmes sociaux différents. L'ensemble de ces écrits met aussi en évidence

que l'on en sait très peu sur la façon dont ces jeunes comprennent et vivent leur prise en charge. Les différents éléments qui caractérisent la protection de l'enfance autochtone nous amènent à poser la question suivante : Quelle est l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones dans le contexte actuel québécois d'adaptation des pratiques ?

Avec la Loi sur la protection de la jeunesse où l'intérêt de l'enfant doit primer, il est possible que les droits des jeunes basculent au profit de leur « meilleur intérêt ». Le Comité sénatorial permanent des Droits de la personne (2007) fait d'ailleurs remarquer que, trop souvent, les droits des enfants sont brimés lorsqu'ils sont pris en charge par l'État et qu'on ne prend pas assez en considération l'opinion des jeunes dans les procédures et les décisions concernant leur bien-être. Le point de vue des jeunes concernant leur expérience de prise en charge est essentiel si on veut arrimer leurs « droits » et leur « meilleur intérêt ». Cela est d'autant plus important pour les jeunes autochtones puisque ces derniers font l'objet d'une surreprésentation dans les services de protection et qu'ils font face à des dynamiques historiques et culturelles particulières. À ce sujet, aucune étude recensée au Québec ne questionne directement le point de vue des jeunes autochtones sur la signification qu'ils donnent à l'intervention de la protection de la jeunesse dans leur vie : cette intervention remplit-elle le rôle de protection qu'elle proclame ? La prise en charge améliore-t-elle réellement leur bien-être ?

L'objectif principal de la présente étude vise donc à comprendre, à partir du point de vue des jeunes autochtones, les significations qu'ils donnent, avec recul, à leur expérience de prise en charge par la protection de la jeunesse⁴. Trois objectifs plus spécifiques guideront notre étude :

- 1) Saisir le vécu et la compréhension des jeunes autochtones de leur situation de prise en charge ;
- 2) Comprendre comment les jeunes autochtones vivent leur parcours de prise en charge ;
- 3) Comprendre les effets de la prise en charge pour les jeunes autochtones.

Cette étude veut donner la parole aux jeunes autochtones en souhaitant contribuer à ce que les interventions soient pensées en fonction du sens qu'ils donnent à leur réalité. Pour ce faire, la sociologie de l'expérience de Dubet (1994) est tout indiquée pour servir de cadre théorique.

⁴ Nous tenons à rappeler que la prise en charge implique très souvent un placement pour les jeunes autochtones.

CHAPITRE II LE CADRE THÉORIQUE

Ce deuxième chapitre porte sur le cadre théorique de notre étude. Pour comprendre les significations que les jeunes autochtones donnent à leur expérience de prise en charge, la sociologie de l'expérience s'est imposée à nous puisque ce cadre de référence met l'accent sur la subjectivité de l'acteur, en tenant compte à la fois des conditions sociales et de la liberté des acteurs. Ce chapitre présente, dans un premier temps, la perspective de la sociologie de l'expérience. Dans un deuxième temps, nous exposerons comment est appréhendé, dans cette étude, l'expérience des jeunes autochtones pris en charge par la protection de la jeunesse.

2.1 LA SOCIOLOGIE DE L'EXPÉRIENCE

La sociologie de l'expérience développée par François Dubet (1994) se positionne de façon critique par rapport aux théories sociologiques qui tranchent entre un déterminisme social ou une liberté totale de l'acteur. Dubet (1994) propose un champ théorique où les individus sont autonomes dans la construction de leur histoire de vie, tout en considérant l'influence des conditions sociales dans lesquelles ces individus évoluent. Cette conception théorique, qui fait partie du grand courant de la sociologie compréhensive, ne considère pas les individus comme étant passifs devant les conditions sociales, mais plutôt comme des acteurs qui construisent eux-mêmes leur rapport au monde. Ce rapport au monde se dessine cependant à l'intérieur d'un cadre social qui en limite, dans une certaine mesure, les potentialités. Ainsi, l'objet d'une sociologie de l'expérience est la subjectivité des acteurs, mais cette subjectivité se construit en réponse aux conditions sociales qui encadrent l'acteur (Dubet, 1994).

Dans la sociologie de l'expérience, la relation entre le déterminisme de la société et la liberté de l'acteur passe par le concept « d'expérience sociale ». L'expérience est définie ici comme « les conduites individuelles et collectives dominées par l'hétérogénéité de leurs principes constitutifs, et par l'activité des individus qui doivent construire le sens de leur pratique au sein de cette hétérogénéité » (Dubet, 1994, p. 15). Autrement dit, on comprend l'expérience des individus comme étant le sens qu'ils donnent à leur réalité et la marge de manœuvre qu'ils possèdent face aux conditions sociales dans lesquelles ils évoluent. Dans son étude portant sur

les expériences intimes des jeunes en situation de rue, Côté (2013) décrit cette marge de manœuvre comme suit :

La sociologie de l'expérience, en privilégiant l'expérience des acteurs, met en lumière le sens qu'ils accordent à leur réalité, ainsi que les opportunités issues des différentes conditions sociales avec lesquelles ils doivent œuvrer pour façonner leur quotidien (Côté, 2013, p. 61).

2.1.1 L'expérience sociale et ses logiques d'action

Pour Dubet (1994), la notion d'expérience implique deux phénomènes contradictoires : l'activité émotionnelle qui est le fait d'éprouver ou d'être envahi par un état émotif, et l'activité cognitive qui est la construction du réel et sa vérification. Nous pouvons comprendre que l'activité cognitive se fait à la fois par les représentations que l'individu se fait de sa réalité, à la fois par l'action qu'elles engendrent. En effet, Dubet (2007, p. 44) dira de l'expérience qu'elle démontre comment les sentiments, les émotions et les actions sont pleinement sociaux et « ne peuvent être compris indépendamment des systèmes de relations et de représentations qui les fabriquent ». L'activité émotionnelle et l'activité cognitive de l'acteur sont donc le reflet des systèmes sociaux dans lesquels elles prennent place. Ainsi, dans le champ théorique de la sociologie de l'expérience, la compréhension du social se fait à partir du point de vue de l'acteur et c'est sur ce point de vue qu'il faut miser pour appréhender les réalités sociales. Dubet (2007) le résume ainsi :

En décrivant et en analysant l'expérience des individus, en observant ce qui, pour eux, fait sens et fait problème, ce qui est pertinent et ce qui ne l'est pas, ce qui est cohérent et ce qui l'est moins, il est possible de « remonter » de la subjectivité vers l'objectivité, de l'action vers le système (Dubet, 2007, p.44).

Dans ce champ théorique, l'expérience sociale des individus résulte de l'articulation de trois logiques d'action : 1) l'intégration sociale ; 2) la stratégie ; et 3) la subjectivation. Ces trois logiques représentent simultanément « une orientation visée par l'acteur et une manière de concevoir les relations aux autres » (Dubet, 1994, p. 111). Aucune de ces logiques n'en domine une autre et il existe un mouvement continu de l'acteur à travers celles-ci. C'est par l'analyse de ces trois logiques d'action qu'il est possible d'expliquer les réalités individuelles, de la façon dont les acteurs les comprennent, et par le fait même, les réalités sociales :

La sociologie de l'expérience sociale vise à définir l'expérience comme une combinaison de logiques d'action, logiques qui lient l'acteur à chacune des dimensions d'un système. L'acteur est tenu d'articuler des logiques d'action différentes, et c'est la dynamique engendrée par cette activité qui constitue la subjectivité de l'acteur et sa réflexivité (Dubet, 1994, p. 105).

2.1.1.1 L'intégration sociale

La première logique d'action, « l'intégration sociale », voit la société comme un système intégrateur. Selon cette logique, l'acteur se définit par ses appartenances qu'il vise à maintenir ou à renforcer au sein de la société. Dubet (1994) affirme qu'il est impossible d'échapper à une forme d'identification à travers une filiation, un nom, une tradition familiale et un attachement aux valeurs, à un point tel que cela devient une « seconde nature ». L'individu intériorise les valeurs et les codes sociaux qui lui sont inculqués, ce qui forme son identité ; il se définit et se présente alors aux autres « par son appartenance, par sa position, par ce qu'il vit lui-même comme un « être », souvent comme un héritage » (Dubet, 1994, p. 112). En d'autres termes, cette logique d'action concerne le processus de socialisation de l'individu par la transmission de valeurs, de pensées et de comportements qui deviennent profondément enfouis à l'intérieur de lui, ce qui viendra structurer son rapport au monde : « dans une grande mesure, je suis défini par ce que la société a programmé en moi, mon identité reste, pour une part, celle que les autres m'attribuent et que j'ai fini par faire mienne. » (Dubet, 2007, p.98).

Dans la logique de l'intégration, la culture est définie en termes de valeurs et elle est donc intimement liée à l'identité des individus. Dubet (1994) croit en effet qu'une blessure portée aux valeurs de l'individu est une blessure directement portée à son identité. Selon cette logique, l'individu perçoit le monde à travers sa culture qui est formée de ses valeurs, et tout individu « vise le maintien ou le changement du monde afin de maintenir la continuité de son identité » (Dubet, 1994, p. 118). C'est donc dire que l'analyse de l'intégration sociale se fait par la subjectivité des acteurs et leur rapport « culturel » et « identitaire » au monde.

2.1.1.2 La stratégie

La deuxième logique d'action, « la stratégie », considère la société comme un système compétitif plutôt qu'intégrateur et elle renvoie aux actions que les individus mettent en place

pour « optimiser leurs ressources » et avoir de l'influence sur les autres (Dubet, 2007, p. 100 ; 1994, p. 119). Selon cette logique, les stratégies sont représentées par les manières dont les acteurs vont tirer parti des situations dans lesquelles ils se trouvent ou, en d'autres termes, par leur marge de manœuvre face à leurs conditions et à leur contexte de vie :

Autonome et rationnel, l'individu opère des choix en fonction des opportunités offertes. Les corrélations observées entre les situations et les actions ne résultent pas des socialisations différentielles, mais des choix individuels liés à ces situations (Dubet, 1994, p. 140).

Dans la logique de la stratégie, l'individu perçoit le monde en termes de contraintes et de ressources et il cherche à satisfaire ses propres intérêts dans les relations sociales. Selon cette perspective, les enjeux culturels sont vus comme des ressources puisque les valeurs ne sont plus une finalité, comme c'était le cas dans la logique de l'intégration, mais représentent ici un moyen de l'action. Dubet (1994) prend l'exemple de la valeur d'engagement social qui permettra à l'individu de se mobiliser pour remédier à une situation de domination. L'analyse de la stratégie passe donc par la subjectivité des acteurs et leur rapport « d'intérêts » au monde.

2.1.1.3 La subjectivation

La troisième logique d'action, « la subjectivation », perçoit la société comme « un système de production et de domination » (Dubet, 1994, p. 111). Cette logique présente le résultat des tensions produites par les deux autres logiques d'action : l'intégration sociale et la stratégie. Si ces dernières apparaissent à l'acteur comme étant des réalités du monde, la subjectivation est plutôt une mise à distance de l'acteur vis-à-vis celles-ci. Cette mise à distance permet à l'individu de prendre un recul sur sa vie en mettant en lumière ce qui entrave son autodétermination, ou à l'inverse ce qui lui permet d'« être lui-même ». En effet, comme les rapports et les systèmes sociaux représentent des obstacles à l'affirmation de l'autonomie de l'individu, celui-ci est amené à se positionner de façon critique vis-à-vis le monde qui l'entoure. Cette distance à soi et au monde permet à l'individu de se construire comme sujet singulier et autonome, ce qui fait en sorte qu'il se perçoit comme l'auteur de sa propre vie (Côté, 2013 ; Dubet, 1994). Cependant, l'individu n'est toujours pas détaché de son cadre social puisque l'acteur se construit toujours en relation avec son histoire et sa culture (Côté,

2013) ; la subjectivation s'exprime plutôt dans une forme de tension entre l'acteur et le système. Ainsi donc, l'analyse de la subjectivation passe par la subjectivité de l'acteur et son rapport « critique » au monde.

En somme, la sociologie de l'expérience refuse l'idée d'une séparation radicale de l'acteur et du système, comme s'il s'agissait de deux ordres de réalités différents (Dubet, 1994). La subjectivité des acteurs nous permet de comprendre comment ceux-ci construisent leur réalité dans les conditions de vie dans lesquelles ils se trouvent, tout autant qu'elle nous permet de comprendre les systèmes sociaux à travers la façon dont les acteurs les comprennent. Puisque « les éléments simples qui composent l'expérience sociale n'appartiennent pas à l'acteur mais lui sont donnés, lui préexistent ou lui sont imposés à travers une culture, des rapports sociaux, des contraintes de situation ou de domination » (Dubet, 1994, p. 135), c'est en comprenant la façon dont les acteurs interprètent ces éléments et agissent en fonction de ceux-ci que nous bénéficions d'une meilleure compréhension des réalités individuelles et sociales. Ainsi, la sociologie de l'expérience offre un cadre théorique où il est possible de dégager le sens d'une expérience sociale à partir des pensées, émotions et actions que les acteurs entretiennent face aux différents éléments qui constituent leur contexte de vie. Voyons plus précisément comment la sociologie d'expérience permet de comprendre l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones.

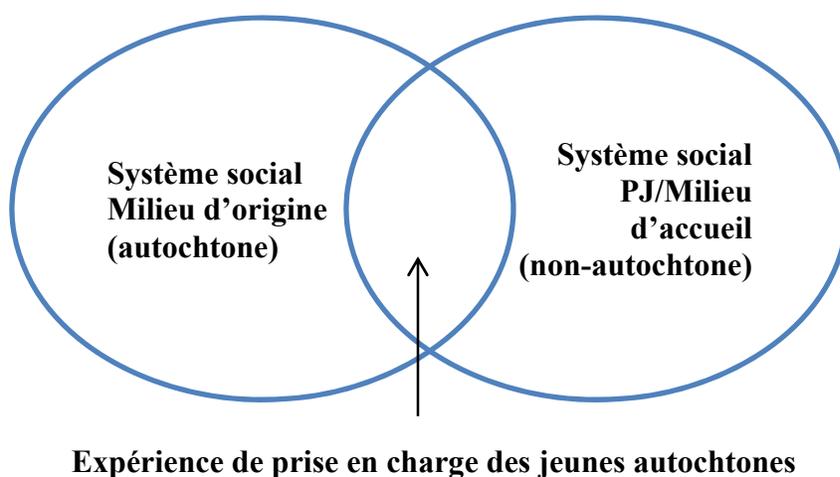
2.2 LA PERTINENCE DE LA SOCIOLOGIE DE L'EXPÉRIENCE

La sociologie de l'expérience s'avère être un cadre pertinent pour appréhender l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones par la protection de la jeunesse. D'abord, à notre connaissance, aucune étude n'a fait appel à la sociologie de l'expérience pour explorer la rencontre des jeunes autochtones avec le système de protection de l'enfance. Ensuite, la sociologie de l'expérience nous apparaît être un choix judicieux pour saisir le sens que ces jeunes donnent à l'intervention de la protection de la jeunesse dans leur vie. En effet, comme le mentionne Côté (2013, p. 66), « la sociologie de l'expérience permet de donner sens aux pensées, émotions et actions des acteurs à partir de la manière dont ils mobilisent le contexte dans lequel ils se situent ». La sociologie de l'expérience nous offre donc un cadre théorique

où l'on part du point de vue des jeunes autochtones pour comprendre leurs réalités individuelles de prise en charge, ce qui permettra, par le fait même, d'éclaircir les enjeux de la rencontre entre les Autochtones et le système québécois de protection de l'enfance.

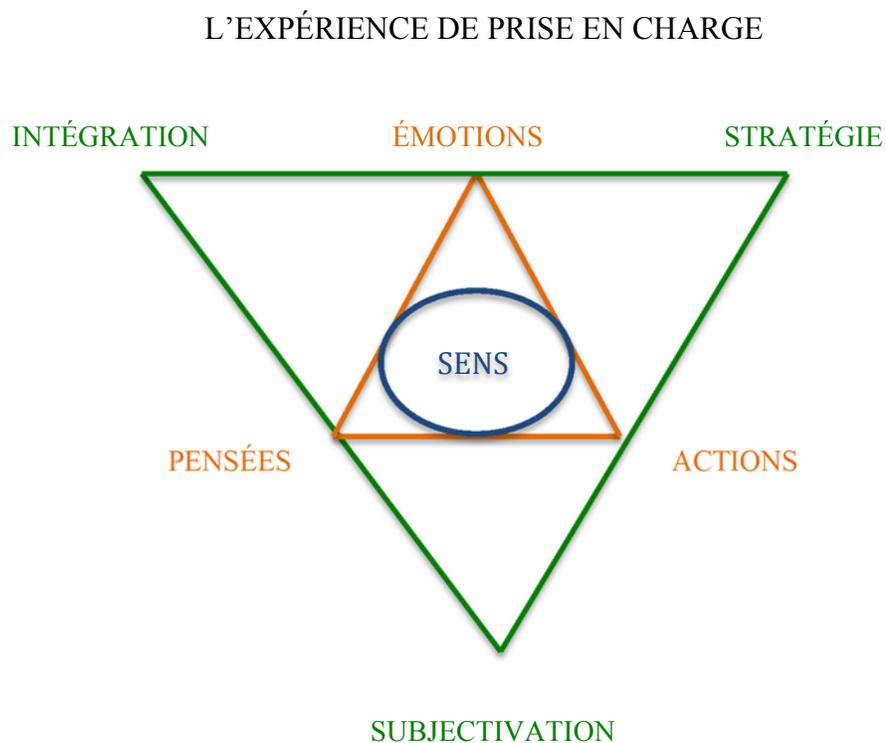
À la lumière de la sociologie d'expérience et de notre revue de littérature, on comprend que les jeunes autochtones qui sont pris en charge par la protection de la jeunesse doivent construire leur rapport au monde en fonction de deux systèmes sociaux différents : le système social relié au milieu d'origine, qui est autochtone, et le système social relié à la protection de la jeunesse (PJ) et au milieu d'accueil, qui est non-autochtone. Le « système social du milieu d'origine » se définit par les conditions de vie liées au milieu d'origine et par les interactions avec les acteurs qui sont dans la vie des jeunes par affiliation. Le « système social de la protection de la jeunesse et du milieu d'accueil » se définit par les conditions de vie liées à la prise en charge et par les interactions avec les acteurs qui entrent dans la vie des jeunes par l'entremise du système de protection (intervenants PJ, familles d'accueil, intervenants judiciaires). Ces systèmes sociaux viennent encadrer l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones. La figure 2.1 illustre comment les jeunes autochtones doivent construire leur rapport au monde pendant leur prise en charge.

Figure 2.1.
Rapport au monde des jeunes autochtones pendant la prise en charge



En fonction du champ théorique de la sociologie de l'expérience, l'expérience de prise en charge est définie dans cette étude comme étant l'ensemble des pensées, des émotions et des actions que les jeunes entretiennent et mobilisent à l'égard des conditions sociales qui les encadrent, soit à travers les dynamiques d'intégration, de stratégie et de subjectivation liées au milieu d'origine et au système de protection de la jeunesse. L'articulation entre les pensées, les émotions et les actions à l'intérieur des logiques d'intégration, de stratégie et de subjectivation permettra de faire ressortir le sens que les jeunes autochtones donnent à leur expérience de prise en charge. La figure 2.2 illustre comment on conceptualise l'expérience de prise en charge dans cette étude.

Figure 2.2. Conceptualisation de l'expérience de prise en charge



Dans le cadre de ce mémoire, les pensées, les émotions et les actions des jeunes autochtones seront donc analysées à travers les logiques d'action qui forment l'expérience de prise en charge. Plus spécifiquement, la logique d'intégration permettra de relever les liens d'appartenance des jeunes, les valeurs qui forment leur identité ainsi que la gestion de cette identité, c'est-à-dire les actions qu'ils entreprennent pour maintenir la continuité de cette identité dans un contexte où la prise en charge implique d'interagir avec deux systèmes sociaux différents. La logique de la stratégie permettra de faire ressortir comment les jeunes réagissent face aux conditions de vie avant et pendant la prise en charge. Cette logique d'action permettra, en outre, de mettre en lumière comment ils mobilisent les ressources offertes par la protection de la jeunesse ainsi que celles de leur entourage. Enfin, la logique de la subjectivation permettra de voir quel regard, avec recul, les jeunes portent sur leur expérience de prise en charge. C'est par l'articulation de ces logiques qu'il sera possible de comprendre l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones dans le contexte actuel québécois. Par ailleurs, puisque la sociologie de l'expérience permet de passer de la subjectivité à l'objectivité et de l'action au système, il sera possible de voir, à la lumière de l'expérience des jeunes, si les interventions du système de protection québécois favorisent le meilleur intérêt des enfants autochtones.

CHAPITRE III LA MÉTHODOLOGIE

Ce troisième chapitre aborde les aspects méthodologiques de cette étude visant à comprendre les significations que les jeunes autochtones donnent à leur expérience de prise en charge par la protection de la jeunesse. Ce chapitre est divisé en trois parties. Nous présenterons d'abord notre démarche méthodologique. Nous présenterons ensuite les enjeux et considérations éthiques liés à cette recherche. Nous terminerons le chapitre par une discussion sur les bords et les limites de notre méthodologie.

3.1 LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une recherche plus vaste initiée par la professeure Céline Bellot de l'Université de Montréal, intitulée « Judiciarisation et défense des droits des personnes en situation de pauvreté ».⁵ Le projet de recherche de Céline Bellot (2012a) consiste en une analyse croisée de quatre situations sociales différentes, dont l'une concerne les jeunes autochtones ayant un parcours en protection de la jeunesse et dont nous avons la responsabilité de faire la collecte de données. Ayant travaillé comme assistante de recherche tout au long de ce projet, il a été possible de choisir et de réaliser les objectifs de la présente étude en parallèle à ce projet de recherche plus vaste.

3.1.1 L'approche qualitative

Une approche méthodologique qualitative s'avère toute indiquée pour comprendre les significations que les jeunes autochtones donnent à leur expérience de prise en charge par la protection de la jeunesse. L'usage des méthodes qualitatives est en effet reconnu « comme un moyen de rendre compte du point de vue des acteurs sociaux et d'en tenir compte pour comprendre et interpréter leurs réalités » (Poupart, 1997, p. 175). En étant sensible à la

⁵ Ce projet de recherche a été subventionné par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC). Il a été réalisé en collaboration avec Martin Goyette, professeur à l'ENAP, et Pascale Dufour, professeure à l'Université de Montréal. L'objectif principal du projet de recherche est de mieux comprendre comment et pourquoi le recours à la voie judiciaire est devenu de plus en plus fréquent dans les dernières décennies à l'endroit des populations en situation d'itinérance, comme à l'endroit des enfants de familles autochtones ou issues des minorités visibles (Bellot, 2012a).

construction symbolique des acteurs, la méthodologie qualitative accorde une grande place à leur subjectivité (Côté, 2013) et c'est précisément ce qui est visé dans le cadre de cette étude : s'accrocher à la perception que les jeunes autochtones ont de leurs réalités de prise en charge.

Poupart (1997) mentionne trois arguments d'ordre épistémologique, éthique et méthodologique qui justifient une approche qualitative en recherche sociale : elle permet une exploration en profondeur de la perspective des acteurs sociaux pour une juste compréhension des conduites sociales ; elle ouvre la porte à une compréhension et à une connaissance de l'intérieur des enjeux auxquels font face ces acteurs ; elle s'impose pour éclairer les réalités sociales et surtout pour accéder à leur expérience. Une méthodologie qualitative permet donc, dans le cadre de cette étude, de mettre de l'avant l'expérience subjective des jeunes autochtones qui ont vécu une prise en charge par la DPJ, en mettant en lumière « la façon dont ils se représentent le monde et la façon dont ils vivent leur situation » (Poupart, 1997, p.175). Plusieurs stratégies sont utilisées pour réaliser des recherches qualitatives, mais, dans tous les cas, ce sont les mots qui deviennent l'outil unique de travail (Paillé, 2007, cité dans Côté, 2013). Notre démarche place les témoignages des jeunes autochtones au centre de la méthodologie de recherche et à ce titre, le récit de vie s'avère très efficace pour comprendre les significations qu'ils donnent à leur expérience de prise en charge.

3.1.1.1 Le récit de vie

Notre approche qualitative est inspirée du récit de vie ou « histoire de vie ». Pires (1997) distingue deux types d'histoires de vie : l'histoire de vie complète et l'histoire de vie segmentée que certains nomment « récit d'expérience ». C'est ce dernier type, qui s'articule autour d'un thème central et cherche à couvrir quelques dimensions précises de la vie de l'acteur, qui est privilégié ici. Bertaux (2010, p. 35) mentionne « qu'il y a *du* récit de vie dès lors qu'un sujet raconte à quelqu'un d'autre, chercheur ou pas, un épisode quelconque de son expérience vécue ».

Comme Bertaux (2010), nous partageons l'idée que la recherche qualitative relève d'un processus de construction d'hypothèses pour la compréhension des réalités sociales à partir des expériences de vie des acteurs. Répondant aux principes de la sociologie de l'expérience,

le récit de vie est un outil qui permet la compréhension du social à partir d'un point de vue subjectif, en relevant à la fois les conditions sociales et la marge de manoeuvre des acteurs :

(...) cette forme de recueil de données empiriques colle à la formation des trajectoires; elle permet de saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée; de découvrir les caractéristiques profondes de cette situation, et notamment les tensions qui la traversent et la caractérisent; et comment les personnes qui s'y retrouvent s'efforcent de gérer cette situation sociale, voire d'en sortir (Bertaux, 2010, p. 19).

En outre, Klein (2002, cité dans Greissler, 2007, p. 52) note que le récit de vie permet à l'individu de faire un « détour fictionnel » nécessaire parce que « les faits deviennent des événements dans une mise en forme et en récit ». En d'autres mots, à travers son récit, le sujet peut prendre une distance temporelle et critique sur son expérience, ce qui permet d'avoir accès à la subjectivation dont parle Dubet (1994). Le récit de vie représente donc une stratégie excellente pour recueillir les données concernant l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones : il permet d'explorer la trajectoire de prise en charge des jeunes (avant, pendant et après) ; il fait ressortir autant les conditions objectives que la liberté d'action des jeunes ; et par la distance qu'implique le récit, il permet de mettre en évidence le sens que les jeunes donnent à leur expérience. Enfin, cette technique nous livre des épisodes cruciaux de la vie individuelle et collective et elle nous donne accès à une richesse de détails et de nuances qu'on ne pourrait connaître autrement (Deslauriers, 1991).

3.1.1.2 La méthode de collecte de données

Les récits de vie des jeunes ont été récoltés lors d'entretiens non-directifs d'une durée approximative d'une heure trente. Daunais (1995) résume bien le rôle de la chercheuse lors de l'entretien non-directif : après une question ouverte et générale qui démarre l'entretien, elle se positionne comme un guide en confiant la responsabilité au sujet de s'exprimer librement et d'une manière personnelle, tout en s'assurant que les composantes du thème central sont abordées durant l'entretien. Les thèmes abordés lors des entretiens ont été inspirés du guide de conduite de l'entretien (voir annexe 1), rédigé par Céline Bellot (2012b), dans le cadre du projet de recherche sur la judiciarisation de la pauvreté. À travers les récits des jeunes, de la petite enfance à l'âge adulte, il était question de faire émerger le discours autour des dimensions suivantes : 1) les conditions de vie entourant la prise en charge; 2) les acteurs

présents ou absents durant l'enfance; 3) les interactions avec les différents intervenants; 4) la nature de la prise en charge en protection de la jeunesse, son évolution, sa durée; 5) la compréhension et la perception de cette prise en charge; 6) les conséquences de la prise en charge par la protection de la jeunesse; 7) la sortie de la prise en charge; 8) les conditions de vie actuelles. Il s'agissait lors des entretiens de suivre les jeunes dans leur récit sans introduire d'éléments nouveaux mais en soutenant le discours autour de ces thèmes. Comme le mentionne Daunais (1995), la méthode de l'entretien non directif se veut souple et flexible; plus qu'une technique, elle est avant tout une attitude que prend la chercheuse. À ce titre, les entretiens réalisés dans le cadre de cette étude ont été basés sur deux grands principes.

D'abord, il s'agissait de faire émerger le discours, d'amener le jeune à prendre l'initiative du récit : « ce principe s'appuie sur l'idée que plus le discours est spontané, moins il risque d'être teinté de celui du chercheur, permettant ainsi de se rapprocher de l'idéal recherché, celui du discours « vrai » (Poupart, 1997, p. 191). En accord avec ce principe, nous avons pris une position de facilitatrice et de soutien à l'expression (Daunais, 1995). Une importance a été accordée aux silences et la technique de la reformulation a été abondamment utilisée dans le but d'approfondir les thèmes abordés (Poupart, 1997). Une attention a aussi été portée à ne pas introduire la prise en charge afin de laisser les jeunes exprimer eux-mêmes l'arrivée de la protection de la jeunesse dans leur vie.

L'autre principe est celui selon lequel le discours le plus significatif est celui où l'informateur s'engage le plus en faisant référence à son propre vécu (Poupart, 1997). Suivant ce principe, une attention particulière a été portée à mettre en place un contexte propice au partage par une présence empathique et une écoute réceptive. Cela s'est traduit par des reflets, par une ouverture à l'autre et une présence sensible à sa réalité. Bertaux (2010, p. 65) mentionne que la réalité de l'autre doit toucher la chercheuse : « qu'elle touche non seulement [son] intellect, mais [ses] nerfs, [sa] sensibilité, [son] cœur, pour qu'elle puisse bousculer un tant soit peu ces préjugés et présumés qu'[elle] porte en [elle] inconsciemment ». Au cours des entretiens, nous nous sommes laissée imprégner des récits de vie des jeunes, nous les avons laissés nous bousculer pour mieux les comprendre et mieux les analyser. Par ailleurs, cette approche nous a permis d'avoir accès en profondeur à la subjectivité des jeunes rencontrés.

3.1.2 Le processus d'échantillonnage et de recrutement

Le processus d'échantillonnage et de recrutement a été réalisé dans le cadre de l'étude plus vaste de Céline Bellot (2012a). Le terrain de recherche lié au volet des jeunes autochtones était situé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Des partenariats avaient été conclus au préalable avec différents organismes et institutions de cette région qui sont concernés par les enjeux liés aux jeunes autochtones en protection de la jeunesse: le Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, la maison d'hébergement La Piaule, le CSSS de la Vallée-de-l'Or, auxquels s'est joint plus tard le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD).

Dans un premier temps, les partenaires ont été rencontrés afin d'établir avec eux un mode de fonctionnement pour le choix et le recrutement des jeunes. S'il était nécessairement question de jeunes autochtones issus de la protection de la jeunesse, les partenaires ont exprimé la volonté de recueillir les témoignages de ceux vivant en milieu urbain, considérant le fait que les jeunes des communautés autochtones de la région avaient été grandement sollicités dans le cadre d'autres recherches. Les personnes présentes à cette rencontre ont aussi exprimé leur désir d'entendre la voix et le point de vue des jeunes autochtones résidant en milieu urbain puisque, selon eux, ce point de vue est trop souvent négligé. Ces commentaires corroborent les propos de Mathieu-Joffre Lainé (2012), agent de recherche au Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) qui faisait remarquer, lors d'une conférence dans le cadre du colloque du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA), que le domaine de la recherche tend à ignorer les Autochtones en milieu urbain.

Pour ce qui est de l'âge des jeunes, nous avons ciblé un échantillon se situant entre 18 et 24 ans. La période ciblée a été choisie en fonction de la fin de la prise en charge pour que les jeunes aient un certain recul pour en parler et en dégager le sens, mais nous souhaitions aussi que cette expérience soit récente afin que les jeunes en soient encore imprégnés. Quatre critères ont donc été identifiés pour l'échantillon: 1) être âgé entre 18 et 24 ans; 2) appartenir à un groupe des Premières Nations; 3) avoir vécu une prise en charge par la protection de la jeunesse; 4) résider en milieu urbain. Le choix de s'en tenir qu'à ces quatre critères s'explique par une volonté de rendre compte de la diversité des expériences de prise en charge des jeunes autochtones.

Il faut préciser que, dès la décision prise de rencontrer des jeunes résidant en milieu urbain, une collaboration avec le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or nous a paru essentielle, à la fois pour faciliter le processus de recrutement, à la fois par souci éthique – nous en discuterons plus loin. Nos objectifs de recherche en lien avec les jeunes autochtones ayant vécu une prise en charge par la protection de la jeunesse, cette collaboration s'est faite plus directement avec la clinique Minowé dont les bureaux sont situés à l'intérieur du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or. La clinique Minowé a comme mandat de supporter en milieu urbain les parents autochtones qui éprouvent des difficultés dans l'exercice de leur rôle parental.

Il a été convenu avec les partenaires qu'ils aborderaient les jeunes pour questionner leur intérêt à participer à la recherche et, le cas échéant, ils seraient mis en contact avec la chercheuse pour fixer une rencontre. Une affiche a également été distribuée dans les différents lieux de recrutement afin que les jeunes puissent directement prendre contact avec nous. Une première entrevue avec un jeune a été réalisée par téléphone avant la collecte de données sur le terrain afin de s'initier à la dynamique de l'entretien non-directif. Il nous est alors apparu qu'une présence empathique dans un entretien en face-à-face était primordiale pour que les jeunes se sentent à l'aise à approfondir leur vécu; des émotions fortes y étant souvent associées. Pour ce qui est des entretiens sur le terrain, ils ont eu lieu dans un endroit au choix des jeunes : certains se sont déroulés à leur domicile, d'autres dans un local des organismes ou institutions partenaires. Avec l'accord des jeunes, les entretiens ont été enregistrés sur bande audio.

3.1.2.1 Les caractéristiques de l'échantillon

Nous avons rencontré sept jeunes dans le cadre de cette étude. L'éloignement du terrain de recherche ainsi que les contraintes financières et temporelles associées à l'exercice d'un mémoire ont fait en sorte qu'il n'a pas été possible d'élargir davantage notre échantillon. Il faut toutefois rappeler que cette recherche s'appuie sur la volonté de réaliser une étude en profondeur d'un groupe restreint et relativement homogène, plutôt que d'une vision globale d'un groupe hétérogène (Pires, 1997). Les critères de diversification interne de l'échantillon concernent entre autres l'origine des jeunes (Anishinabeg/Algonquin, Eeyou/Cri, Atikamekw), leur lieu de naissance (communauté autochtone, ville) et leur trajectoire de prise en charge

(l'âge lors de la prise en charge, les motifs de la prise en charge, les placements, les déplacements, les lieux de placement, la durée de la prise en charge). Nous avons également réussi à rejoindre un nombre à peu près équivalent de jeunes femmes et de jeunes hommes. Afin de garder l'anonymat des jeunes rencontrés, le terrain de recherche étant lui-même un milieu restreint, nous n'exposerons pas les caractéristiques précises de notre échantillon.

Par ailleurs, après les sept entretiens, nous avons remarqué certaines redondances dans les informations recueillies auprès des jeunes, notamment en ce qui concerne le vécu lié à la situation de prise en charge, ce qui nous laissait présager une certaine saturation empirique. Toutefois, comme le mentionne Côté (2013), la saturation empirique ne signifie pas nécessairement l'atteinte de la saturation théorique, c'est-à-dire qu'« aucune donnée nouvelle ne vienne modifier la théorie construite » (Laperrière, 1997, p. 324). Cependant, lors de l'analyse des données, nous avons pu constater une certaine saturation théorique puisque l'ensemble des données a permis la construction d'un modèle théorique cohérent.

3.1.3 La stratégie d'analyse

Notre analyse s'appuie sur une démarche inductive. Comme le mentionne Poupart (1997), les chercheurs qualitatifs font un usage particulier de la théorie : en général, ils s'intéressent davantage à l'exploration et à la construction de nouvelles théories qu'à leur vérification.

À partir d'une idée sommaire, idéalement sans idée préconçue, le chercheur étudie les faits pour en tirer un concept plus général qui s'appliquera à plusieurs cas. Le chercheur n'a pas d'idée trop précise en partant, mais il se fie aux données pour faire émerger concepts, théories et hypothèses (Deslauriers, 1991, p. 85).

Suivant ces principes, on aspire ici à faire émerger une théorie, un modèle, à partir d'une conceptualisation des données. Pour Paillé (1994), l'analyse consiste plus précisément à distinguer le sens d'un événement et de rallier les diverses composantes du phénomène dans un schéma explicatif. Dans le contexte de cette étude, c'est par la comparaison des récits et la recherche de récurrences entre eux que s'est construit ce schéma. Notre stratégie d'analyse est inspirée de la démarche qualitative de Deslauriers (1991). Après une période de pré-analyse, cette démarche implique un processus de déconstruction et de reconstruction des données.

3.1.3.1 La pré-analyse

La période de rédaction de notes et l'appropriation du matériel constituent pour Deslauriers (1991) une phase de pré-analyse : le chercheur se laisse alors pénétrer par les données, en recherche sommairement le sens et la logique. En d'autres termes, la pré-analyse est la période où l'analyse est plus spontanée et intuitive. Dans le contexte de notre étude, nous situons la pré-analyse entre le début de la collecte de données et le début de l'analyse plus détaillée et méthodique. Nous avons d'abord réalisé une fiche signalétique immédiatement après chaque entretien pour décrire quelques informations factuelles telles que l'âge, le sexe, l'origine et l'occupation actuelle du jeune, ainsi que des informations concernant le contexte de l'entretien, sa spécificité et sa dynamique, les éléments marquants et les questionnements qui en ressortent. Des réflexions d'ordre plus général ont également été enregistrées sur bande audio après les entretiens et résumées dans un journal de bord. Il était alors question de se construire une « image mentale » des sujets, comme le suggère Bertaux (2010), et de réaliser une première analyse spontanée des témoignages par rapport aux objectifs de la recherche. À cette étape, rien n'a été écarté : toutes idées, réflexions, intuitions étaient notées ou enregistrées. Les récits de vie ont ensuite été transcrits sous forme de verbatim. Au fur et à mesure de cette transcription, toutes informations importantes qui n'apparaissaient pas dans les propos des jeunes étaient ajoutées sous forme de commentaires : les intonations, les longues hésitations, les émotions ou autres indices marquants du discours. Tout au long de ces étapes, et pendant les étapes subséquentes, les nouvelles réflexions qui ont émergé spontanément ont été notées dans le journal de bord. Toutes ces informations ont permis de s'approprier le matériel et de laisser une place à l'intuition dans l'analyse. Ces données ont été utilisées lors des phases suivantes de l'analyse puisqu'elles ont souvent représenté des indices pertinents, des pistes intéressantes à suivre.

3.1.3.2 La déconstruction des données : la création de matrices

Pour Deslauriers (1991), la première étape dans l'élaboration de l'analyse plus détaillée et méthodique est celle de la déconstruction des données où il s'agit de « découper et réduire les informations en petites unités comparables, en noyaux de sens pouvant être rassemblés »

(Deslauriers, 1991, p. 82). Cette étape de classification sert à interpréter sommairement les données et permettre de s'y retrouver. Pour ce faire, nous nous sommes inspirée de Huberman et Miles (1991) pour organiser les données, et de la théorisation ancrée de Strauss et Corbin (2004) pour trouver des unités de sens.

Huberman et Miles (1991) suggèrent la construction de matrices pour organiser les données de façon systématique et ainsi mieux comprendre leur contenu et leur signification. Nos matrices (voir annexe 2) ont été créées à partir des huit dimensions abordées dans les entretiens (thèmes=axe vertical) et des sept récits de vie des jeunes (entretiens=axe horizontal). Nous avons codé dans les verbatim les éléments du discours des jeunes correspondant aux dimensions de la prise en charge (ex : 3=Interactions avec les intervenants), pour ensuite les introduire dans les matrices. Lors de cet exercice de codage, certaines dimensions ont été divisées pour être plus précises (ex : 3A=Interactions avec les intervenants PJ ; 3B=Interactions avec les familles d'accueil ; 3C=Interaction avec les intervenants judiciaires). De nouvelles dimensions sont également apparues par la présence d'éléments récurrents et significatifs dans le discours des jeunes (9=Parentalité ; 2B=Acteurs présents ou absents pendant la prise en charge ; 10=Expérience et perception ville/communauté) (voir annexe 3). Au terme de cet exercice, tous les récits de vie se retrouvaient dans les matrices, mais déconstruits et réorganisés autour des dimensions liées à la prise en charge.

Nous avons ensuite catégorisé les données pour leur donner un sens. Cette étape s'apparente à la *codification ouverte* en théorisation ancrée où l'on vise à faire émerger des données le plus grand nombre de catégories possible (Laperrière, 1997). Pour illustrer nos propos et bien expliquer notre méthode, nous utiliserons un exemple simplifié tiré de nos matrices (Tableau I p. 54). Chaque élément du discours des jeunes a été catégorisé (en noir), c'est-à-dire qu'on voulait préciser de quoi le jeune parlait : dans notre exemple, les catégories émergeant des «acteurs présents ou absents pendant la prise en charge» ont été « la mère », « le père » et « la famille élargie ». Ensuite, il a été question de caractériser ces catégories (en rouge), c'est-à-dire déterminer ce qu'elles évoquaient en un mot : par exemple, la catégorie « mère » a été caractérisée par « désengagement », « éloignement », « conflit », « engagement », « communication », « proximité ». Quand toutes les catégories ont été définies et caractérisées,

des liens entre elles devaient être établis en plus des liens qu'elles entretiennent avec leurs caractéristiques. À cette étape qui correspond à la *codification axiale* en théorisation ancrée, la chercheuse se pose des questions pour rallier les catégories entre elles (Strauss et Corbin, 2004). Suivant notre cadre théorique, cette étape s'est effectuée autour des pensées (P), émotions (É) et actions (A) des jeunes, c'est-à-dire que les questions posées visaient à mettre en lumière ces trois aspects présents dans le discours des jeunes et à voir comment ils s'articulent. À partir de cette codification, une colonne intitulée « analyse thématique » a été ajoutée pour résumer chacune des dimensions de la prise en charge.

Tableau I. Exemple de la démarche de déconstruction des données en unités de sens

Entretiens /Thèmes	5	6	Analyse thématique
<p>2B. Acteurs présents ou absents durant la prise en charge</p>	<p>MÈRE/DÉSENGAGEMENT <i>« Elle me mentait tout le temps. Elle disait tout le temps qu'elle allait être là pour moi et qu'elle allait m'appeler, mais elle ne m'appelait jamais, elle ne venait jamais me voir. Ça c'était quand j'étais en famille d'accueil. »</i></p> <p><i>« Je lui demandais tout le temps, je la forçais tout le temps à venir et je pleurais quand je lui demandais. »</i></p> <p>MÈRE/ÉLOIGNEMENT-CONFLIT <i>« je ne lui ai plus jamais reparlé »</i></p> <p>PÈRE/ABSENCE <i>« Mon père, il était à [communauté d'origine], il ne vient jamais ici. Il est venu une fois ou deux, quand j'étais en famille d'accueil, mais après il est reparti. »</i></p> <p>FAMILLE ÉLARGIE/ABSENCE-VOLONTÉ DE PROXIMITÉ <i>« J'aurais voulu retourner avec ma grand-mère, mais elle n'était pas là...elle était à [nom de la communauté d'origine], mais moi je ne voulais plus retourner là-bas. »</i></p>	<p>MÈRE/ ÉLOIGNEMENT-ENGAGEMENT <i>« Je suis retourné en famille d'accueil direct. J'ai refusé [d'aller vivre chez mes parents]. C'est là que ma mère pleurait en cour. Elle voulait tellement que je revienne. »</i> <i>« Je voyais juste ma mère, c'est elle qui venait tout le temps me voir. »</i></p> <p>MÈRE/COMMUNICATION-PROXIMITÉ <i>« Ça m'a fait de quoi pour vrai. Mais je lui ai expliqué, je lui ai parlé plusieurs fois à ma mère. « Je n'ai pas eu le choix », je lui ai dit. »</i></p> <p>PÈRE/CONFLIT <i>« Je ne lui parlais pas parce qu'il m'avait fait quelque chose quand j'étais jeune. »</i></p> <p>PÈRE/ABSENCE <i>« il avait le droit de venir mon père. Lui aussi il ne voulait pas me voir, je pense. »</i></p> <p>FAMILLE ÉLARGIE/SUPPORT <i>« Ma tante [2^{ième} tante], celle-là, elle n'aimait pas mon père, comment il agissait avec moi. (...) C'est elle qui m'a accueilli chez elle à son tour. Elle m'a accueilli pendant deux ou trois mois elle aussi. »</i></p>	<p>Mère (2 scénarios): 1) désengagement de la part de la mère (P)= non acceptation éloignement (É) = coupure relationnelle initiée par le jeune (A); 2) engagement de la part de la mère (P) = acceptation éloignement (É) = proximité relationnelle (A).</p> <p>Père : absent = non marquant (P-É-A).</p> <p>Famille élargie : figure de remplacement ou support (P) = figure très significative (É) = recherche proximité (A).</p> <p>Prise en charge//Dimension 2B= 1. Éloignement avec la famille immédiate 2. Volonté de proximité avec famille élargie 3. Rôle de soutien (protection) de la famille élargie//subvenir aux besoins des jeunes</p>

À ce stade-ci, nous avons une idée très détaillée mais compartimentée de l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones. Ces procédures ont permis de découper l'information et d'obtenir une compréhension précise des dimensions liées à la prise en charge, sans en avoir une vision globale. La reconstruction des données devenait donc essentielle.

3.1.3.3 La reconstruction des données : la création d'idéaux-types

La deuxième étape que préconise Deslauriers (1991) pour l'élaboration de l'analyse représente le chemin inverse de la déconstruction des données : le chercheur doit alors maximiser les ressemblances et les différences, envisager leur fusion avec d'autres ou leur subdivision. Cette démarche de reconstruction des données a été réalisée à partir d'une analyse typologique inspirée de Schnapper (2005). Pour Schnapper (2005), l'idéaltype n'est pas une description de la réalité mais un instrument pour la comprendre et cet instrument est particulièrement efficace pour analyser les expériences vécues :

Les analyses typologiques des expériences vécues ont pour sens et pour vertu de contribuer à expliciter les effets des phénomènes structurels, d'ordre macrosociologique, sur les attitudes et les comportements des individus et, en conséquences, les espaces de liberté, même limités, dont ils disposent pour donner un sens à leur expérience sociale (Schnapper, 2005, p. 53).

L'analyse typologique est donc un instrument méthodologique approprié à notre cadre théorique puisqu'elle permet de construire un schéma explicatif autour du sens que les acteurs donnent à leur expérience, en tenant compte des contraintes sociales et de la liberté des acteurs. Schnapper (2005) décrit deux grandes étapes pour l'élaboration de types-idéaux ou *figures-types* : 1) la classification par groupes ; 2) la comparaison entre les groupes afin de dégager des conceptions schématiques.

Pour la réalisation de la première étape, il s'avérait nécessaire de prendre du recul par rapport à l'analyse précédente, celle qui détaillait les dimensions de la prise en charge et de revenir plus globalement à nos objectifs de recherche. Nous avons alors créé des groupes pour chacun de nos objectifs de recherche en prenant les logiques d'action de Dubet (1994) - l'intégration sociale, la stratégie et la subjectivation- comme cadre de référence. Par exemple, pour notre deuxième objectif qui est de comprendre comment les jeunes autochtones vivent leur parcours de prise en charge, nous avons identifié trois groupes de jeunes : « les résistants », « les

résilients » et « les résignés ». Ces groupes ont été formés par le fait que les jeunes les constituant partagent tous les mêmes logiques d'action pendant leur prise en charge, c'est-à-dire qu'ils partagent des manières de vivre leurs liens d'appartenance, des manières de répondre au contexte de prise en charge et des manières de se représenter leur situation. Il faut préciser que la pré-analyse et la phase de déconstruction des données ont grandement facilité cette étape puisqu'elles nous ont permis de bien maîtriser nos données et de mettre en lumière les pensées, les émotions et les actions des jeunes. Au cours de cette étape, trois groupes ont été identifiés concernant les effets de la prise en charge et un seul groupe a été identifié concernant la situation de prise en charge. Il nous est apparu que les groupes liés au parcours de prise en charge et ceux liés aux effets de la prise en charge étaient constitués des mêmes jeunes. Il devenait évident que nous avions, pour répondre à nos objectifs de recherche, que trois figures-types qui pouvaient être liées dans un schéma explicatif.

Lors de la deuxième étape, celle de la comparaison entre les groupes, il a été question d'identifier les caractéristiques de chaque figure-type en utilisant l'ensemble du matériel que nous avait donné l'analyse effectuée lors de la déconstruction des données. Demazière et Dubar (1997, cité dans Schnapper, 2005, p. 2) affirment que l'établissement d'une typologie « permet de trouver les variables cachées qui expliquent les variations des différentes dimensions observables ». C'est en décrivant nos figures-types autour des logiques d'action de Dubet (1994) qu'une variable nous est en effet apparue pour expliquer les liens entre le parcours de prise en charge et les effets de cette prise en charge pour les jeunes. Celle-ci ayant été mise en évidence, nous avons pu construire un schéma explicatif clair et structuré de l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones. Les logiques d'intégration, de stratégie et de subjectivation se tenaient maintenant dans un modèle global qui liait nos trois objectifs de recherche. La dernière étape était de laisser place aux récits des jeunes pour détailler et illustrer les figures-types. Les logiques d'action de Dubet (1994) sont alors devenues qu'une trame de fond, laissant la place aux propos des jeunes. Ces témoignages sont à la base de toutes les étapes de l'analyse et il était maintenant question de les remettre au premier plan pour être le plus fidèle possible au point de vue des jeunes sur leur expérience de prise en charge.

3.2 LES ENJEUX ET CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Une des particularités de cette recherche, c'est qu'elle a comme sujet de jeunes autochtones. Nous l'avons vu, les relations entre les Autochtones et les Allochtones sont marquées par des décennies de colonialisme et de politiques assimilatrices. Aujourd'hui encore, les sociétés québécoises et canadiennes entretiennent souvent, consciemment ou non, une attitude colonisatrice vis-à-vis les peuples autochtones. Toute rencontre dans ce contexte met en jeu des relations politiques plus larges que celles des simples personnes qui y sont impliquées (Audet, 2010). Le domaine de la recherche n'y échappe pas :

From the vantage point of the colonized, a position from which I write, and choose to privilege, the term research is inextricably linked to European imperialism and colonialism. (...) The word itself, research, is probably one of the dirtiest words in the indigenous world's vocabulary (Smith, 2006, p. 1).

La recherche contemporaine avec les Autochtones se situe au beau milieu d'un effort pour renverser cette tendance inégalitaire : « elle se déroule, au Canada du moins, au cœur du processus de réparation, d'auto-détermination, de redéfinition des relations et des rôles, dont celui du chercheur » (Lachapelle, 2010, p. 50). Smith (2006, p. 17) mentionne à ce propos : « *Other researchers [non-indigenous] have had to clarify their research aims and think more seriously about effective and ethical ways of carrying out research with indigenous peoples.* ». Dès le commencement de cette étude, nous avons eu en effet constamment à défendre notre légitimité de chercheuse qui s'intéresse au milieu autochtone et c'est dans ce contexte que s'inscrit cette section consacrée à l'éthique de la recherche.

3.2.1 Les préoccupations en lien avec le milieu de recherche

Les Premières Nations se préoccupent de plus en plus de la nécessité de régler la cueillette de données et la recherche sur leurs communautés. Les nombreux protocoles concernant la recherche en milieu autochtone sont clairs et précis quant aux principes à respecter dans un tel contexte, que ce soit le respect des personnes, la préoccupation pour le bien-être, la justice, le pouvoir (dans une logique de transfert et de partage) et l'équité (CRSH, CRSNG et IRSC, 2010 ; APNQL, 2005 ; CPN, 2007). Ces documents et protocoles invitent à une forte collaboration entre les chercheurs et le milieu autochtone. À ce titre, dans le contexte

de cette recherche auprès d'Autochtones en milieu urbain, nous avons trouvé essentiel de demander la collaboration du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD). Puisque cet organisme est le seul qui répond spécifiquement aux besoins des Autochtones en milieu urbain dans la région de Val-d'Or, nous considérons que sa collaboration s'avérait essentielle pour une démarche qui respecte la culture et les préoccupations des Autochtones en milieu urbain. Ainsi, dans un souci éthique, les buts, objectifs et méthodologies de recherche ont été approuvés par les organismes partenaires intervenant auprès de jeunes autochtones (Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, CSSS de la Vallée-de-l'Or et La Piaule) et par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or suite à la décision de réaliser cette étude en milieu urbain.

3.2.2 Les préoccupations en lien avec les participants

Notre projet de recherche a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal (CERFAS). La participation des jeunes à la recherche s'est réalisée sur une base volontaire. Le consentement libre et éclairé a été assuré par un formulaire de consentement (voir annexe 4) qui a été lu, expliqué, discuté et signé avec les jeunes. Les participants avaient ainsi l'assurance qu'ils pouvaient se retirer de la recherche en tout temps, par simple avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier leur décision. Une indemnité de vingt dollars a été remise à chaque participant après l'entretien en guise de compensation pour le temps accordé à la recherche. Afin d'assurer l'anonymat et la confidentialité des jeunes, un numéro et un nom fictif ont été attribués à leur récit et aucune information permettant d'identifier les jeunes ne sera divulguée.

En ce qui a trait aux inconvénients liés à la recherche, les entretiens ont fait émerger beaucoup d'émotions chez les jeunes. Il a été question, dans presque tous les cas, de cibler avec le jeune une personne-ressource avec qui il se sentait confortable pour aborder les questions et les émotions soulevées lors de l'entretien. Avec l'accord du jeune, nous avons établi le contact avec cette personne en mentionnant seulement que celui-ci aimerait la rencontrer pour discuter de certains aspects qui ont émergé suite à la participation à cette recherche. Il était ainsi question d'assurer le bien-être des participants après le départ de la chercheuse en respectant leur intégrité. Par ailleurs, il semble que les jeunes rencontrés aient trouvé dans l'entretien un

moment privilégié pour partager leur vécu. Nous avons été surprise de la profondeur qu'ils ont donnée aux entretiens et cela nous a laissé l'impression qu'ils ont apprécié ces rencontres.

3.2.3 Le positionnement de la chercheuse : une relation « éthique »

Nous sommes d'avis que les principes évoqués dans les protocoles et documents liés à la recherche en milieu autochtone prennent aussi sens dans la rencontre entre la chercheuse et les participants et ceci d'un point de vue méthodologique, mais aussi relationnel. L'Assemblée des Premières Nations mentionne à ce sujet qu'une recherche faite sous des principes éthiques doit être fondée sur des relations respectueuses (APN, 2009). Par notre posture épistémologique et méthodologique, en accordant une priorité au point de vue des acteurs et en utilisant la méthode d'entretien non-directif, nous misons sur le partage du pouvoir dans la relation chercheuse-participant : la chercheuse est dans une position d'ignorance, tandis que le participant est l'expert de la situation. Dans cette optique, il importe de prendre une position à la fois effacée quant à « la connaissance » et engagée quant à la présence à l'autre. Wikan (1992) parle de « résonance » que nous devons chercher avec les personnes que nous côtoyons sur le terrain et avec le problème qui nous intéresse afin de bien les comprendre, cela nécessitant de l'empathie et de l'engagement personnel et émotif de la part de la chercheuse :

I must create resonance in myself with the people and the problems I seek to understand. To explain this concept of resonance, the [Balinese] professor-poet said : it is what fosters empathy or compassion. Without resonance there can be no understanding, no appreciation. But resonance requires you [and here he looked entreatingly at me] to apply feeling as well as thought. Indeed, feeling is the more essential, for without feeling we'll remain entangled in illusions. (...) An attempt to develop greater resonance would mean implicating ourselves, actively and emotionally, in the other's world – rather than using our strange combination of power and marginality to elicit texts and ask people's help in « contextualizing » them – on our terms (Wikan, 1992, p. 462, 475).

Nous avons adopté cette posture relationnelle que nous qualifions « éthique », puisqu'elle implique un rapprochement avec l'autre en créant un espace égalitaire de partage commun qui va au-delà des rôles sociaux qui nous sont attribués. Dans cet espace, on remet en question tout présupposé social, culturel ou politique pour aller à la rencontre de l'autre en toute simplicité. Cette attitude explique sûrement, en partie du moins, le contact riche et privilégié que nous avons eu avec les jeunes que nous avons rencontrés et le fait qu'ils aient été si généreux dans le partage de leur vécu, de leurs points de vue et de leurs émotions.

3.3 LES BIAIS ET LIMITES DE LA MÉTHODOLOGIE

"Without some degree of reflexivity, any research is blind and without purpose." (Flood, 1999, cité dans Lévesque, 2011, p. 65)

3.3.1 Les biais quant aux motivations de la chercheure

Les limites de notre stratégie de recherche et les biais pouvant y être rapportés peuvent tout d'abord être vus sous l'angle de notre motivation à réaliser une étude ayant pour sujet les jeunes autochtones et la protection de la jeunesse. Nous l'avons mentionné, nous portons un intérêt pour la recherche en milieu autochtone. Cet intérêt est marqué par nos valeurs de justice sociale : le colonialisme ayant eu de profonds impacts chez les peuples autochtones, la recherche représente pour nous un moyen de faire entendre des voix qui sont trop rarement écoutées. Le statut social des Autochtones au Québec reflète toute l'ignorance que l'on porte à leur égard. L'histoire qu'on nous enseigne le démontre bien :

[Les manuels d'histoire] accordent un rôle aux Amérindiens au sein de notre histoire tant que durent les guerres coloniales. À partir de 1760, il n'y a plus d'Amérindiens alliés ou ennemis, dont il faut contrôler l'allégeance militaire ou la production de fourrures. Il n'y a plus que des Indiens politiquement sans importance. En fait, il n'y a plus d'Indiens du tout (Vincent et Arcand, cité dans CPDPJ, 2009, p. 1).

Ainsi, les Autochtones sont souvent exclus des débats et des décisions qui les concernent. Ils représentent une minorité sociale et cette minorité constitue une altérité « chez soi », invisible comme le disent Desjardins et Monderie (2007), et politiquement menaçante pour le commun des Québécois (Audet, 2010). Par ailleurs, le rapport aux institutions sociales se construit trop souvent dans une logique qui entretient certains rapports de pouvoir : on a qu'à penser à l'étude de Goffman (1961) ou celle de Glaser et Strauss (1965) qui suggéraient que « plus élevée est la condition sociale du patient, de meilleure qualité sera le service donné par les experts » (citées dans Groulx, 1997, p. 60). Ces constats sont à la base de ce qui nous a motivée à réaliser une recherche visant à donner la parole aux jeunes autochtones issus des centres jeunesse, sur leur vécu et leur perception quant aux interventions qui les concernent. En entamant cette recherche, une de nos préoccupations était de contribuer à recréer un espace plus égalitaire.

Certains auteurs ont soulevé des biais attribuables au fait de se situer du côté des plus faibles et des exclus⁶ pour faire entendre leurs points de vue. À travers une lecture de différents auteurs, Groulx (1997, p. 72) fait ressortir que « ce parti pris pour les exclus est interprété comme une attitude élitiste, le chercheur s'attribuant une mission de porte-parole et retirant des profits symboliques de cette critique de la hiérarchie de crédibilité ». Nous répondons à cela que nous sommes consciente de la situation sociale privilégiée dans laquelle nous sommes et nous sommes sensible à ne pas prendre une place qui ne nous ait pas accordée à la fois par le milieu de recherche, à la fois par les acteurs qui y participent. De plus, si la légitimité du chercheur non-natif peut être remise en question, des auteurs (Smith, 2006; Jacobs-Huey, 2002) font remarquer que cette légitimité est tout autant remise en question concernant le chercheur natif. Smith (2006, p. 10) fait remarquer à ce sujet qu'il n'est pas rare en effet que l'on préfère parler à un chercheur *outsider* plutôt qu'à un *insider*. Un chercheur non-natif peut-il donner la parole à une population? Cela reste une question délicate, mais le risque d'une réponse négative serait d'entretenir le silence.

Pour sa part, Gouldner (1973, cité dans Groulx, 1997) considère que le parti pris pour les plus faibles relève d'un profond ethnocentrisme, au même titre que les recherches qui perpétuent un certain contrôle social puisqu'on y véhicule une idée romantique du genre « bon sauvage ». Cela voudrait dire qu'en donnant la parole aux Autochtones quant à une situation sociale qui les concerne, on reproduirait malgré nous les rapports de pouvoir. La réflexion est intéressante et nous ne sommes malheureusement pas à l'abri de telles conséquences malgré toutes nos préoccupations épistémologiques, éthiques et méthodologiques à ne pas recréer de tels rapports. Extrapolée, cette idée impliquerait cependant que seules les femmes pourraient être interrogées par des femmes, des pauvres par des pauvres, des jeunes par des jeunes (Poupart, 1997), ce qui ne serait pas si simple et ce qui comporterait aussi certains biais.

Dans le même sens, selon la vision de Gouldner, comme notre recherche interroge le point de vue d'Autochtones par rapport à la protection de la jeunesse, elle pourrait être qualifiée d'anti-institutionnelle, ce qui contribuerait à une lutte pour le contrôle des services sociaux. D'autres

⁶ Nous tenons à préciser que les termes « faibles » et « exclus » ne représentent pas notre façon de se représenter les peuples autochtones, bien au contraire. Cette réflexion se situe dans un rapport inégalitaire entre les Autochtones et les Allochtones au niveau politique, juridique et économique. Cette situation est en évolution avec la mobilisation des Autochtones, leur prise de parole et de pouvoir, mais les inégalités existent toujours.

auteurs affirment aussi qu'à vouloir centrer les recherches sur le point de vue des exclus, on en oublie le point de vue des dirigeants, ce qui en vient à évacuer les processus macrosociaux de gestion et de domination (Groulx, 1997). Silverman (1993, cité dans Groulx, 1997) va dans ce sens en affirmant que la recherche risque de passer à côté de phénomènes qui pourraient jeter le doute sur la cause à défendre. Nous répondrons à ces critiques quant à nos motivations, que le point de vue des jeunes rencontrés penche pour une vision plutôt nuancée de l'intervention de la DPJ dans leur vie. Dans ce contexte, prendre le parti de ces jeunes ne remet pas en cause la pertinence de cette institution. Aussi, dans le cadre de l'étude plus vaste dans laquelle s'insère cette recherche, le point de vue des intervenants et dirigeants des organismes et institutions qui interviennent auprès de ces jeunes sera relevé dans le but, justement, de faire ressortir les processus macrosociaux de gestion, et de domination s'il y a lieu.

3.3.2 Les biais et limites quant à la subjectivité

En optant pour une méthodologie entièrement qualitative, nous partons de la prémisse que les conduites sociales ne peuvent être comprises et expliquées en dehors de la perspective des acteurs sociaux. Puisque le choix de notre approche implique un accès à la connaissance qui passe nécessairement par la subjectivité des acteurs, il s'avère pertinent de porter une réflexion sur la subjectivité puisque certains biais et certaines limites y sont associés. En effet, des chercheurs affirment qu'il y a une limite à l'expérience comme outil de connaissance :

(...) accorder trop d'attention au vécu, au témoignage et à la subjectivité des sujets, à l'authenticité de l'expérience, peut masquer les problèmes proprement méthodologiques de la collecte des données et de leur validité et faire croire que la vérité de cette expérience tient entièrement dans son expression (Hammersley, 1992, cité dans Groulx, 1997, p. 73).

D'autres auteurs refusent même d'accorder le titre de recherche au récit de vie comme mode de connaissance sociologique. Cette pratique serait pour eux une philosophie sociale « qui exalte ou défend le vécu et la subjectivité des agents sociaux » (Groulx, 1997, p. 77) ce qui n'aurait pas de valeur scientifique. Bertaux (2010) reconnaît qu'il y a entre l'expérience et le récit, le niveau intermédiaire de la totalisation subjective qui est en constante évolution : « mémoire, réflexivité, jugement moral, joies et souffrances y contribuent, ainsi que les autres facultés intellectuelles du sujet, ses équipements culturels et son idéologie, sa vision du monde

et de sa place dans le monde » (Bertaux, 2010, p. 75). Or, c'est précisément cette subjectivité que l'on veut recueillir dans cette étude puisqu'elle fait partie de l'expérience des acteurs sociaux à lesquels on s'intéresse. De nier cette subjectivité reviendrait, selon nous, à nier ces acteurs qui sont les principaux à pouvoir relater cette expérience précise du monde. Tenir compte de la subjectivité comme outil de connaissance relève donc d'une prise de position épistémologique. Bertaux (2010, p.77) défend le recours à cette subjectivité en mentionnant, entre autres, que l'Histoire, qui est considérée objective, résulte autant d'un travail de sélection et d'interprétation : « Sans subjectivité, pas de travail, pas de réflexion, pas de recherche de la vérité, pas de récit. Des matériaux bruts, et rien de plus ».

Lidz (1989, cité dans Groulx, 1997) soulève aussi que l'importance donnée au point de vue de l'acteur amène la possibilité d'un biais de sur-identification puisque la relation d'enquête crée une série d'obligations, d'attentes et d'échanges qui rendent difficiles certaines formes de questions, d'interprétations ou de critiques. L'obligation de réciprocité, de solidarité et de respect mutuel viendrait influencer le dialogue et l'interaction. Ce biais, nous le concevons, est bien réel et fait même partie de nos considérations méthodologiques, à savoir que cette réciprocité, cette solidarité et ce respect mutuel sont essentiels à une recherche conduite de façon éthique. Les émotions transmises par les jeunes lors des entretiens ne pouvaient nous laisser froide et impassible et il est possible, par exemple, que nos réactions aient quelque peu modifié le discours des jeunes. Poupart (1997, p. 175) nous rappelle cependant qu'en dépit de leurs limites, les entretiens demeurent « l'un des meilleurs moyens pour saisir le sens que les acteurs donnent à leurs conduites, la façon dont ils se représentent le monde et la façon dont ils vivent leur situation, les acteurs étant vus comme les mieux placés pour en parler ».

Desmarais (1990) aborde les implications épistémologiques de la subjectivité dans le récit de vie sous deux angles : par l'expression de la dialectique individu\société et par la rencontre entre deux subjectivités ou l'*intersubjectivité*. La dialectique entre individu\société se situe à l'intérieur même de notre perspective théorique : la compréhension du social se fait à partir du point de vue subjectif de l'acteur (Dubet, 1994). Bertaux (2010) accepte lui aussi cette dialectique avec le récit de vie en faisant valoir que les logiques qui régissent un monde social sont à l'œuvre dans tous les éléments constituant ce monde social. Autrement dit, en observant

de façon approfondie le récit de quelques personnes, on devrait pouvoir tirer des conclusions qui permettraient de généraliser à tous les autres éléments de cette situation sociale. Il y a ici un danger de généraliser abusivement les caractéristiques propres à un certain type. Bertaux (2010) mentionne que pour éviter cette erreur, il faut multiplier les terrains d'observation et les comparer entre eux puisque, pour qu'un modèle soit valide, il doit avoir répondu à tous les cas qui peuvent différer. Grell (1986, cité dans Desmarais, 1990) affirme aussi que le rapport individu\société est présent dans tous les récits mais de façon inégale, ce qui nécessite l'utilisation d'un grand nombre de récits pour expliquer les processus sociaux. On comprendra qu'il est impossible de faire pareille entreprise dans le cadre d'un mémoire de maîtrise. En outre, Pires (1997, p. 157) nous rappelle que le principe de saturation empirique a aussi ses propres limites : « il ne faut pas demander au principe de saturation ce qu'aucune étude ne peut faire : rendre compte du réel dans sa totalité ».

Par ailleurs, comme cette recherche est qualitative et consiste à l'analyse de témoignages, elle implique la rencontre de deux subjectivités : celle des jeunes et celle de la chercheuse. Dans le récit de vie, l'informateur nous livre une « abstraction de la réalité différent[e] de l'abstraction scientifique qui n'a d'autre choix que d'en procéder et d'en expliquer la relativité aussi bien que la sienne » (Houle, 1988, cité dans Desmarais, 1990, p. 94). En effet, on ne peut nier que l'expérience personnelle du monde de la chercheuse, ses sentiments, ses intuitions et ses valeurs sont aussi sollicités lors de l'analyse. Les adeptes de la vision positiviste de la science auront tôt fait de nous rappeler cette limite (Poupart, 1997). Aussi posons-nous la question : y a-t-il connaissance sans expérience, sentiments, intuitions et valeurs?

Nous terminons cette discussion avec les mots de Houle (1997) qui résument bien notre perspective de recherche et nos choix méthodologiques :

(...) le sujet est là, il parle et il sait bien parler tant de lui-même que de la société au sein de laquelle il vit. Peut-être faut-il d'ailleurs rappeler que, par-delà les chiffres et les lettres, la vie en société est l'objet premier et dernier de la sociologie, qu'il n'y a de société et de vie en société qu'à partir du moment où cela fait sens. Que ce sens enfin est au centre du processus de constitution de toute société; le disqualifier ne revient à rien d'autre que de disqualifier l'objet même de la discipline. Le sujet est là, saura-t-on l'écouter, lui poser les bonnes questions? La question est là aussi et l'apport de l'approche clinique aura été déterminant : le sujet est là, sa parole vaut; il est possible alors d'apprécier le potentiel heuristique considérable que recèlent les histoires ou récits de vie, pour la sociologie et les sciences sociales en général (Houle, 1997, p. 287).

CHAPITRE IV L'ANALYSE DES RÉCITS

Ce chapitre présente l'analyse des témoignages des jeunes rencontrés. L'expérience de prise en charge est, dans le cadre de ce mémoire, analysée en deux temps : les témoignages liés à la situation de prise en charge et au parcours de prise en charge seront regroupés sous deux grandes sections. Dans la première partie de ce chapitre, nous présenterons comment se construit, pour les jeunes autochtones, le sens qu'ils donnent à l'intervention de la protection de la jeunesse par l'analyse des discours entourant la situation de prise en charge. Nos données démontrent que les jeunes autochtones partagent une même compréhension de leur situation de prise en charge: tous les jeunes rencontrés situent l'intervention de la DPJ dans une logique de protection. La deuxième partie de ce chapitre porte sur l'analyse des discours concernant le parcours de prise en charge des jeunes autochtones. On voit alors apparaître trois figures-types qui caractérisent l'expérience de ces jeunes : les « résistants », les « résilients » et les « résignés ». S'il est vrai que les jeunes autochtones partagent une même signification quant à l'intervention de la DPJ – celle de protection-, cette signification se nuance lorsqu'on aborde leur parcours de prise en charge. La deuxième partie présentera donc les figures-types des « résistants », des « résilients » et des « résignés ».

Tout au long du propos, des extraits des récits des jeunes sont présentés en guise d'illustration afin de bien rendre compte de leurs façons d'appréhender et de vivre leur prise en charge.⁷ Ces extraits permettent de rester fidèle au discours des jeunes et de dégager les significations qu'ils donnent à leur expérience.⁸ Par ailleurs, l'échantillon étant restreint, deux récits fictifs ont été ajoutés dans ce chapitre afin de respecter nos engagements de confidentialité envers les jeunes rencontrés. Ces deux récits fictifs sont formés de parties du discours des jeunes rencontrés et ils ont été construits après l'analyse, soit lors de la rédaction. Ils n'apportent donc aucun élément nouveau et leur présence s'explique seulement par un souci de confidentialité.

⁷ Les reflets et les reformulations ont été mis sous la forme (...) afin de mettre en évidence le discours des jeunes et non les nombreuses relances. Certaines questions ou reflets ont parfois été gardés pour une meilleure compréhension du lecteur.

⁸ Certains extraits peuvent représenter un haut taux de violence aux yeux du lecteur. Nous sommes consciente qu'il ne faut pas généraliser cette violence à tous les jeunes autochtones pris en charge par la DPJ et ne voulons surtout pas qu'elle devienne stéréotypée au contexte autochtone. Nous avons fait le choix de garder ces extraits pour être le plus fidèle possible aux propos des jeunes rencontrés. L'interprétation de cette violence dans le contexte de cette étude est discutée au chapitre 5.

4.1 LA SITUATION DE PRISE EN CHARGE : UN DÉSIR DE PROTECTION

Il est question dans cette section d'exposer la signification que les jeunes autochtones donnent à l'intervention de la protection de la jeunesse par l'analyse des discours entourant la situation de prise en charge. L'analyse des témoignages fait ressortir que tous les jeunes rencontrés perçoivent l'intervention de la DPJ comme une mesure de protection qui leur a permis de se soustraire à un contexte de vie difficile. D'abord, nous mettrons en lumière comment les motifs de prise en charge ont été perçus et vécus par les jeunes autochtones. Nous verrons ensuite que la consommation d'alcool et de drogues des parents apparaît aux jeunes comme étant la cause principale de la prise en charge. Les raisons à la consommation des parents seront évoquées sous deux grands thèmes : des événements familiaux ponctuels et des événements historiques. Nous verrons que ces événements précipitant la consommation ont pris place dans un contexte de précarité et de vulnérabilité familiale. Finalement, nous verrons que les jeunes ont souvent cherché eux-mêmes à quitter leur milieu familial et qu'ils n'ont pu trouver protection auprès de leur famille élargie et de leurs communautés puisque celles-ci faisaient aussi face à des conditions de vie difficiles.⁹

4.1.1 Les motifs de la prise en charge : la négligence, la violence et l'abandon

« Pas longtemps après, on m'a resignalée. Je suis arrivée en famille d'accueil avec mes souliers trop petits et j'avais mal aux pieds. »

Joanie

Lors de la prise en charge, les jeunes se voyaient tous négligés dans leur famille, parfois victimes de violence physique, psychologique ou sexuelle et souvent menacés par la présence de violence conjugale ou familiale. Les jeunes ont abordé le fait que leurs besoins de subsistance, tels que manger et être convenablement vêtus, n'étaient pas comblés dans leur milieu de vie avant la prise en charge. En fait, tous les jeunes rencontrés ont mentionné qu'ils n'avaient pas assez de nourriture à la maison et quelques-uns ont abordé le fait qu'ils vivaient des manques au niveau vestimentaire. Comme en témoigne Brandan, cela les dérangeait parfois au point d'affecter leur fréquentation scolaire :

⁹ L'explication de la situation de prise en charge est présentée dans l'ordre dans lequel les jeunes nous l'ont exposée, c'est-à-dire en commençant par le motif de prise en charge, suivi de la cause puis de l'élément déclencheur.

On avait vraiment de la misère à vivre là-dedans. On a commencé à manquer l'école. Ça n'a pas de bon sens de manquer tant de temps d'école à 10 ans! (...) [On manquait l'école] parce qu'on ne mangeait pas. On avait toujours faim. **Brandan**

En plus de ces manques, certains jeunes se sont vus abandonner par leurs parents. D'autres se sentaient aussi brimés au niveau de leur développement, leurs responsabilités familiales dépassant largement leurs capacités ou leur volonté. Dans ces circonstances, les jeunes étaient conscients de la situation et celle-ci leur pesait énormément. C'est le cas de Lyana qui, encore enfant, devait s'occuper de ses frères et soeurs plus jeunes et de son frère qui était handicapé physiquement pendant que sa mère allait au bar pour consommer :

Mon frère c'était le plus vieux, mais il est handicapé. C'est moi qui s'en occupais comme de mes petits frères et de mes petites soeurs. Ma mère sortait tout le temps au bar et elle faisait de la drogue. (...) C'est moi qui donnais à manger, c'est moi qui changeais les couches, c'est moi qui faisais tout. **Lyana**

Tous les jeunes ont aussi raconté des épisodes de violence conjugale entre leurs parents biologiques ou entre leur mère et son nouveau conjoint. La violence conjugale a été présente dans les motifs de prise en charge, ou alors elle a été à l'origine des conditions de vie qui ont mené à la prise en charge en vulnérabilisant davantage la famille. Dans les deux cas, les jeunes se sont dits affectés par les épisodes de violence conjugale. Pour Nellie, les épisodes de violence conjugale entre sa mère et son beau-père sont des souvenirs qui lui pèsent et qu'elle aurait aimé oublier :

Un moment donné ma mère... c'était des souvenirs que j'aurais pas dû m'en souvenir. J'étais couchée à terre et il a sauté dessus. Il a mis une lame sur sa gorge. J'étais couchée sur le plancher. Ma mère elle criait, elle pleurait. En fin de compte, il n'a rien fait. C'était rien que pour lui faire peur je pense. Je regardais et il m'a « pitché » un oreiller en voulant dire « regarde pas ! ». Mes frères étaient juste à côté. (...) Je m'en rappelle j'étais couchée par terre. Il manquait de place. **Nellie**

Lorsque la violence conjugale se passait entre le père et la mère avant leur séparation, les jeunes en ont voulu à leur père au point de couper tous les liens avec lui. Cette rancune a fait en sorte qu'ils ont refusé d'aller vivre avec leur père lorsque la situation de prise en charge s'est présentée. Ainsi, la violence conjugale, même si elle n'était pas présente dans les motifs de prise en charge, a été assez dérangeante pour ne pas prendre le risque de s'y exposer. Tel qu'en témoigne Nancy, ce type de violence évoquait un besoin de protection :

Quand j'étais plus petite, c'était correct [avec mon père]. Après ça j'ai commencé à vieillir, ça a tombé plat. Dans le sens qu'on ne se parlait pas.

[...] J'ai perdu un lien avec mon père, ça ne me tentait pas d'y aller [habiter avec lui]. (...) C'est juste qu'en sachant, quand j'étais plus vieille, qu'il battait ma mère, ça me dérangeait. **Nancy**

Pour plusieurs jeunes, la violence physique, psychologique ou sexuelle a fait également partie de leur réalité avant d'être pris en charge par la protection de la jeunesse. Pour trois jeunes, cette violence a été perpétrée par un de leurs parents tandis que deux jeunes associent cette violence au conjoint de leur mère. Dans tous les cas, cette situation a fait vivre beaucoup de peur et d'incompréhension aux jeunes. Dans l'extrait ci-dessous, Jake raconte la première fois que son père l'a battu. Le témoignage de Jake fait ressortir, à l'instar d'autres jeunes, qu'il se sentait isolé dans son entourage par rapport à la violence qu'il subissait de la part de son père :

J'avais 5 ans et il m'avait battu pour la première fois. C'est pour ça que je hais la violence. Il m'avait battu, rentré dans la porte. «BOOM»: il avait défoncé la porte avec moi. Il m'avait pitché par terre. Il m'avait donné des coups de pied, coups de poing. Ma mère ne me croyait pas. « Tu t'es fait faire ça par quelqu'un d'autre », elle m'avait dit. (...) Personne ne me croyait. J'ai essayé de parler avec la police. La police ne me croyait pas. Je pleurais quand ils me disaient ça. Ils pensaient que j'étais fou. « Tu es fou », ils me disaient. **Jake**

Certains jeunes ont aussi parlé de violence familiale, cette dernière étant décrite comme des bagarres fréquentes entre des membres de la famille immédiate et élargie. Pour Anna, par exemple, la violence familiale a été un motif de placements temporaires où elle était retirée de sa famille, parfois jusqu'à un mois, suite à des bagarres à la maison, notamment entre son oncle et son beau-père. Comme la négligence et l'abandon, les jeunes expliquent la violence perpétrée à leur égard et la violence familiale par la consommation d'alcool et de drogues.

4.1.2 La cause de la prise en charge : la consommation des parents

« C'est sa consommation qui a dit qu'il fallait qu'on parte. Parce que sa consommation touchait la famille, pour le loyer et la nourriture. »
Nancy

Pour les jeunes rencontrés, la consommation de drogues et d'alcool des parents est au centre des raisons qui ont mené à leur prise en charge. Les jeunes expliquent les problèmes liés à leur prise en charge – violence, négligence, abandon – directement par cette consommation :

Ma mère a commencé à consommer de plus en plus et un moment donné ça a arrivé qu'elle n'était plus capable... De nous garder, parce qu'elle avait trop de problèmes. **Brandan**

Concrètement, les jeunes mentionnent que la consommation faisait en sorte que leur mère « était dans sa bulle », comme l'exprime Nancy, et que cela faisait qu'elle était moins attentive à leurs besoins. Cette dépendance monopolisait aussi les ressources financières familiales autour de l'achat de drogues ou d'alcool pour les parents. Pour Lyana, cela signifiait que sa mère, lorsqu'elle recevait son chèque d'aide sociale, « achetait juste deux sacs d'épicerie » et que le reste de l'argent « elle le dépensait pour boire ». Dans tous les cas, la dépendance à l'alcool ou à la drogue des parents a provoqué des manques au niveau de la nourriture, des vêtements, des soins et de la surveillance des enfants. Les jeunes expriment aussi que les comportements violents des parents se produisaient toujours en lien avec la drogue ou l'alcool, soit parce qu'ils étaient sous l'effet de ces substances, soit parce qu'ils avaient de la difficulté à retenir leur envie de consommer et que cela les rendait agressifs. Logan résume bien le lien causal entre la consommation et les comportements parentaux inadéquats qui en résultent :

Il y avait moins d'affaires à manger à cause des problèmes de drogues. Moi quand j'ai vu ça, je me demandais c'était quoi, je pensais que c'était des médicaments. (...) [Quand elle consommait], elle me battait. Puis un petit peu de liberté limitée. Ça veut dire que je ne pouvais plus voir mes amis, elle pensait que c'était des ennemis qui allaient me tuer. **Logan**

En somme, pour les jeunes, les comportements ayant mené à leur prise en charge ne sont pas propres à leurs parents mais s'expliquent par les effets d'une dépendance à l'alcool et à la drogue qui se justifie elle-même par des événements extérieurs. Ces événements relevés par les jeunes sont de nature ponctuelle et historique.

4.1.2.1 À la source de la consommation : des changements familiaux

*« Avant je trouve que ma mère était plus fine, elle me gueulait moins après. Maintenant, elle me gueule plus après. [Ça a changé] vers l'âge de 7 ans, quand elle a connu son chum. » **Logan***

La plupart des jeunes justifient spontanément la consommation de leurs parents par des changements qui sont survenus dans leur famille. Des éléments initiateurs, tels que la perte ou l'arrêt de travail d'un parent, le déménagement en ville ou l'arrivée d'un conjoint de la mère qui est lui-même consommateur, ont provoqué une augmentation de la consommation du ou

des parents responsables des jeunes. Ainsi, pour ces jeunes, ce sont des événements ponctuels qui sont à la source de la consommation de leurs parents et donc de leur prise en charge.

Nancy et Jake associent la chute de leurs parents dans la consommation à un changement lié au travail. Jake mentionne que son père est devenu « alcoolique et arrogant » lorsqu'il a arrêté de travailler, ce qui explique les nombreuses disputes entre lui et son père, la violence perpétrée à son égard ainsi que la négligence vécue par lui et ses frères. Pour Nancy, la perte du travail de son beau-père est à l'origine de la hausse de consommation de sa mère et de son beau-père, ce qui a entraîné des problèmes pour payer le loyer et la nourriture :

C'est [quand mon beau-père a arrêté de travailler] que ça a tombé. (...) C'est là que ma mère a eu sa chute aussi. D'alcool et de drogues et (inaudible) vraiment sa chute. (...) Le loyer ne se payait plus un moment donné. On avait des problèmes pour ça et avec la bouffe. **Nancy**

Pour Lyana et Brandan, c'est le déménagement en ville qui est à l'origine de la consommation de leur mère. Dans les deux cas, cela a fait en sorte qu'ils étaient, encore très jeunes, en charge de leurs frères et sœurs :

J'ai déménagé à [nom de la ville]. Depuis ce temps-là que ma mère sortait tout le temps, allait dans les bars et c'est tout le temps moi qui gardais. (...) Ma mère sortait tout le temps au bar et elle faisait de la drogue. **Brandan**

Pour Logan, Nellie et Anna, c'est la venue d'un nouveau conjoint de la mère qui a précipité celle-ci dans la consommation d'alcool ou de drogue. Pour Logan, cela a mené sa mère à avoir des comportements violents vis-à-vis ses fils. Pour lui, la présence de cet homme dans leur vie a provoqué des épisodes fréquents de violence conjugale, une dépendance à la drogue pour la mère, puis de la négligence et de la violence envers lui et ses frères :

Elle nous battait depuis que son monsieur était arrivé, [nom du conjoint de la mère], ça a tout commencé. Elle a commencé à prendre de la drogue, de la coke, du speed. J'ai reconnu quelque chose, il y avait moins d'affaires à manger par jour parce qu'elle prenait trop de drogues. **Logan**

Pour Nellie et Anna, l'arrivée du conjoint de la mère coïncide avec le début d'épisodes de violence conjugale, de négligence et de violence familiale et sexuelle qui représentent les motifs de prise en charge. Par exemple, Nellie mentionne que son beau-père consommait souvent de l'alcool et que l'arrivée de celui-ci a fait en sorte qu'« il y avait beaucoup de monde qui venait à la maison pour consommer » ce qui entraînait de la violence familiale.

4.1.2.2 À la source de la consommation : les pensionnats indiens

« Il faut essayer de changer la vie du cercle. Tourner, on tourne toujours en rond. Moi j'ai sorti de là. J'ai une vie meilleure avec ma fille. Je ne veux pas être toujours là à boire comme mes parents ont fait. » Joanie

Des éléments historiques sont mentionnés par les jeunes comme étant à la source de la consommation de leurs parents. L'expérience des pensionnats indiens et son influence sur les générations suivantes ressort dans le discours de deux jeunes comme étant une cause à la consommation des parents. Ainsi, le passé des parents dans les pensionnats indiens représente, pour ces jeunes, un élément explicatif de leur prise en charge par la protection de la jeunesse.

Joanie justifie la dépendance à l'alcool et à la drogue de ses parents par le fait qu'ils ont vécu dans un pensionnat indien. Pour elle, l'expérience au pensionnat a provoqué des blessures chez ses parents qui les ont menés à consommer et à reproduire avec leurs enfants des comportements, tels la violence physique, la violence sexuelle et la négligence, qu'ils ont eux-mêmes vécu au pensionnat. Elle parle d'un cercle de blessures et de comportements qui se perpétuent d'une génération à l'autre :

C'était rare qu'elle était tout le temps là, à jeun. Ma mère aussi a vécu plein d'affaires, mon père aussi, ils ont été au pensionnat. On dirait que j'ai vécu la même affaire qu'eux-autres, mais je n'étais pas en pensionnat. **Joanie**

Si Joanie a fait l'expérience de ce cercle en tant qu'enfant, elle l'a aussi vécu en tant que mère, ce qui a conduit sa fille à être placée par la protection de la jeunesse. Pour Joanie, elle n'a pas fréquenté un pensionnat indien, mais les blessures liées à son enfance marquée par la négligence et la violence sexuelle l'ont tout de même amenée à consommer de l'alcool et à reproduire des comportements inappropriés avec son enfant. C'est la compréhension de cette roue qui tourne, de cette transmission intergénérationnelle de comportements, qui lui a permis de briser ce cercle et de reprendre finalement la garde de sa fille :

Rendus à [nom de la communauté autochtone], on a déménagé souvent. Moi, ma fille et mon chum. Chez sa tante, chez sa cousine, chez ma mère, chez sa mère. Je commençais à faire des conneries, à boire. C'est là que je me suis rendu compte que j'étais en train de faire les mêmes affaires que ma mère m'a faites. Je ne voulais pas que ma fille vive la même affaire que moi. Je l'ai sortie du cercle. **Joanie**

Pour Jake, on l'a vu plus tôt, c'est l'arrêt de travail de son père qui a entraîné celui-ci dans une chute de consommation d'alcool. Si cet événement représente l'élément initiateur des problèmes de dépendance, le passé de son père dans un pensionnat a influencé sa consommation et par le fait même la prise en charge de Jake. Le jeune raconte que, suite à l'intervention de la DPJ, ses parents ont réussi à devenir sobres en suivant une thérapie pour leur dépendance à l'alcool. Cependant, la participation de son père aux mesures du gouvernement fédéral pour régler les séquelles des pensionnats indiens a interféré sur ses tentatives de récupérer la garde de son fils :

Ils étaient sobres encore. C'était mon père qui avait de la misère à retenir son envie. Son envie de consommer. Il avait une grosse envie. Il y avait [les mesures de] son pensionnat qui approchai[en]t à grands pas et lui il voulait consommer, consommer tout le temps avec [l'argent de] son pensionnat. **Jake**

Pour Jake, le passé de son père dans les pensionnats indiens, remis à la surface par les mesures gouvernementales visant à réparer les sévices commis, a fait en sorte que son père ne réussisse pas à vaincre sa dépendance à l'alcool. Ainsi, les tentatives de retour de Jake dans sa famille ont échoué et le jeune a finalement vécu à l'extérieur de sa famille jusqu'à sa majorité. :

Il fallait qu'ils aillent en thérapie, qu'ils puissent fournir des preuves qu'ils sont vraiment sobres. (...) ils ont réussi. Mais 2 ans plus tard, ça a retombé encore dans la consommation. **Jake**

4.1.3 Le contexte de la prise en charge : la famille en situation de précarité

*« Le loyer ne se payait plus un moment donné. On avait des problèmes pour ça et avec la bouffe. Tsé, on était quand même une grosse famille! Q : 3 frères, 4 sœurs, vous étiez 7 enfants. I : Oui, dans une maison. » **Brandan***

Les jeunes font aussi ressortir des conditions de vie précaires dans leur famille, notamment la pauvreté, la vulnérabilité des parents, ainsi que l'instabilité résidentielle. Lorsqu'ils abordent leur passé familial, les jeunes autochtones présentent une situation instable, aux prises avec divers défis et difficultés. Pour ces jeunes, la prise en charge a pris place dans un contexte familial où des conditions de vie difficiles prévalaient.

Les jeunes rencontrés dressent un portrait d'une grande pauvreté lorsqu'ils décrivent la situation familiale caractérisant leur enfance. À l'exception d'un jeune, les participants de

l'étude ont relevé que leurs parents étaient tous bénéficiaires de l'aide sociale. Pour Logan, la pauvreté de ses parents, mêlée à une dépendance au jeu et à l'alcool, est à l'origine de leur séparation, ce qui a placé sa mère dans une situation davantage précaire :

J'habitais avec ma mère et avec mon père aussi, mais j'ai aucun souvenir. À l'âge de 5 ans, ils se sont séparés parce qu'ils avaient des problèmes d'argent, de machines, d'alcool. Mon père buvait tout le temps, donc ma mère allait tout le temps aux machines. Qu'est-ce qui se passe quand les deux investissent trop dans une affaire, c'est que l'argent baisse donc il n'y en avait plus assez pour nous faire vivre, donc ils se sont séparés. Ma mère s'est arrangée, on est allés chez ma grand-mère un an de temps, puis après ça, ma mère elle n'avait pas encore un autre appart, donc un moment donné on est retourné là, il fallait qu'elle fasse tout le ménage, parce qu'ils savaient qu'elle n'avait que 500\$ par mois. Ça l'air gros 500\$, mais ce n'est pas gros. **Logan**

Une jeune a aussi abordé la pauvreté structurelle qui caractérisait sa communauté d'origine. Celle-ci se traduisait par l'obligation pour les enfants d'aller dans un foyer scolaire en ville durant la semaine, étant donné l'absence d'une école dans sa communauté, et par l'absence d'eau et d'électricité dans la communauté. Cette pauvreté structurelle, provoquant un affaiblissement des liens familiaux ainsi que des problèmes d'hygiène et de santé, l'aurait amenée, selon sa mère, à être placée une première fois par la protection de la jeunesse :

Aujourd'hui, ils ont une école, mais pas avant. (...) il n'y avait pas ça quand j'étais jeune. Il y avait un foyer, pas un foyer, mais il y avait un autobus qui voyageait les jeunes. Le dimanche soir jusqu'au vendredi soir, on retournait en autobus. Puis on restait en foyer scolaire. Les foyers scolaires, c'est des familles qui ont accepté de prendre, de nous prendre, du lundi jusqu'au vendredi pour l'école. Mais il fallait qu'on respecte le règlement. (...) c'était à [nom d'une ville]. C'est comme une famille d'accueil, mais c'est un foyer scolaire. Ils te gardent juste pour la semaine, pour que tu ailles à l'école. Les fins de semaine, ils te renvoient chez tes parents. C'est toujours les parents qui ont la garde.

[...] Ma mère qui me disait quand j'étais petite, comment ça s'est passé, on n'avait pas l'électricité et j'ai été placée parce que j'étais malade avec le poêle, un poêle non électrique. **Anna**

Pour la majorité des jeunes, la violence conjugale a aussi fait partie de leur histoire familiale. Ce type de violence, quand il a eu lieu entre le père et la mère, a conduit à la séparation des parents, ce qui a mené à une situation familiale monoparentale où la mère se retrouvait avec la charge de plus de quatre enfants, les familles des jeunes étant en majorité très nombreuses. Ce contexte de vie a provoqué davantage de précarité dont une plus grande pauvreté économique ainsi qu'une instabilité résidentielle pour les familles où les mères, voulant fuir le contexte de violence conjugale, ont décidé de déménager en ville :

Mon père n'était jamais là. Il était là de temps en temps, mais ils se battaient tout le temps ma mère et mon père. C'est pour ça que ma mère est déménagée à [nom de la ville]. (...) [ma mère était capable de payer le loyer], mais des fois elle était en retard. On se faisait presque mettre dehors.
Lyana

Pour les deux jeunes qui sont restés en communauté avec leur mère suite aux épisodes de violence conjugale qui ont mené à la séparation des parents, les conditions de vie n'ont pas été davantage améliorées. Dans ces cas, la mère a trouvé un nouveau conjoint et elle a eu d'autres enfants, ce qui a résulté en une grande proximité physique et à un manque d'espace au niveau du logement. Par ailleurs, la mobilité résidentielle qui a caractérisé l'enfance de la plupart des jeunes, a souvent eu comme conséquence d'éloigner la famille élargie, ce qui a provoqué l'isolement de la cellule familiale. Pour les jeunes, cette distance physique de la famille élargie est significative puisqu'ils n'avaient plus accès aux ressources qu'elle pouvait représenter :

Mon père, il n'avait pas de famille avant qui restait à [nom d'une communauté], ni à [nom d'une communauté], parce que notre famille vient de loin. On vient du Nord. Et ma mère vient de, comment on appelle ça... De [nom d'une communauté], elle vient la famille de ma mère... Notre famille était donc toujours séparée quand on était jeune. On avait de la misère à voir nos tantes, nos oncles, nos cousins. **Jake**

Le père et l'impossibilité d'un refuge

À une exception près, les jeunes vivaient avec leur mère au moment de la prise en charge et c'est dans un contexte monoparental où la mère avait la garde que les signalements à la protection de la jeunesse ont été faits. En plus du passé marqué par la violence conjugale entre les parents, la toxicomanie ainsi que la violence physique et sexuelle déjà perpétrés à leur égard sont des éléments qui ont fait en sorte que les jeunes n'ont pu ou n'ont voulu trouver refuge chez leur père lors de l'intervention de la DPJ. Dans la plupart des cas, face au contexte de vie de leur père qui s'apparentait à celui dans lequel ils se trouvaient lors de la prise en charge, les jeunes eux-mêmes ont refusé d'aller habiter avec celui-ci. Logan explique que la dépendance à l'alcool de son père a fait en sorte qu'il ne voulait pas aller vivre avec lui :

Un an après, ils m'ont donné un choix. J'étais en cour, mon père était là, ma famille d'accueil était là, donc ils m'ont donné le choix d'aller chez mon père ou de rester chez ma famille d'accueil. J'ai dit que je voulais rester dans ma famille d'accueil parce que j'avais peur de mon père. Parce qu'il est alcoolique. **Logan**

Dans d'autres cas, c'est la protection de la jeunesse qui n'a pas permis au père d'avoir la garde de son enfant à cause d'actes de violence déjà commis à son égard. Par exemple, lors de son signalement à la DPJ, Nellie n'a pu aller vivre chez son père, même si celui-ci voulait la garde, parce qu'il lui avait déjà fait des attouchements sexuels quand elle était petite et parce qu'il consommait de la drogue. Les conditions de vie chez le père de Nellie, rappelant celles de chez sa mère, ont fait en sorte que la garde ne pouvait avoir lieu dans la famille immédiate.

4.1.4 Le désir et la volonté de protection

« Si on m'offrait la chance de retourner en arrière, je ne la prendrais pas. »
Joanie

Deux portraits non exclusifs se dessinent quant à la situation des jeunes entourant la prise en charge : soit ils percevaient que leur milieu de vie ne répondait pas à leurs besoins essentiels, soit ils se sentaient littéralement en danger dans leur milieu. Ce sentiment de danger, ou l'inconfort lié à leurs besoins non répondus, a mené la majorité des jeunes à vouloir eux-mêmes quitter leur milieu familial. Ce besoin de protection a même conduit trois jeunes, dont Lyana, à demander directement l'aide de la protection de la jeunesse :

Ma mère sortait tout le temps, allait dans les bars et c'est tout le temps moi qui gardais et un moment donné j'étais tannée, j'ai appelé les services sociaux. Les services sociaux ils sont venus nous chercher, toutes mes petites sœurs et mes frères. (...) [Ma mère] dormait tout le temps toute la journée et elle me disait tout le temps de laver ma petite sœur ou de faire le ménage. Elle, elle ne faisait rien, c'est moi qui faisais tout. Moi j'étais tannée. **Lyana**

D'autres, comme Anna, ont cherché d'abord refuge dans leur famille élargie avant que la protection de la jeunesse intervienne. Elle explique :

Je me suis fait agressée par mon beau-père. Je suis partie. C'est pour ça que j'ai voulu venir rester avec ma grand-mère. **Anna**

On remarque d'ailleurs que, pour les jeunes rencontrés, la famille élargie a représenté une source de protection temporaire face aux conditions de vie difficiles qu'ils vivaient dans leur famille immédiate. Se sentant menacés à la maison, ils évoquent pour la plupart, que des membres de leur famille élargie, tels les tantes, les oncles ou les grands-parents, leur offraient du répit face à la violence qu'ils vivaient à la maison, ou alors ils comblaient des besoins qui n'étaient pas satisfaits à la maison. Par exemple, quelques jeunes ont habité chez leurs tantes

avant d'être placés par la DPJ, tandis que d'autres allaient manger chez leurs grands-parents quand ils n'avaient pas assez de nourriture à la maison. Brandan exprime qu'il aimait les visites de sa tante parce qu'il se sentait protégé de la violence de sa mère lorsqu'elle était présente à la maison :

Quand j'étais chez ma mère, j'avais hâte que ma tante vienne, j'étais tanné de ça. Ce qui était l'fun quand ma tante venait, ma mère était tranquille parce que ça ne lui tentait pas que ma tante fasse des plaintes. C'est pour ça que j'avais tout le temps hâte que ma tante vienne parce que ma mère me battait tout le temps et quand ma tante venait, ma mère ne me battait pas. Donc c'était l'fun ça. **Brandan**

4.1.4.1 Les conditions de vie de la famille élargie : une limite au support des jeunes

*« Chez ma tante, [quand j'habitais chez elle] il y en avait [de la nourriture], mais il en avait juste assez pour elle. Et moi je crevais de faim tout le temps. J'allais manger chez mes frères, chez mes sœurs. Je me promenais d'un bord et de l'autre pour manger. » **Brandan***

La protection offerte aux jeunes par la famille élargie a cependant été ponctuelle puisque les membres de leur famille élargie étaient souvent aux prises avec les mêmes conditions de vie que leur famille immédiate. En effet, tous les jeunes ont parlé de pauvreté économique, de consommation et de violence lorsqu'ils ont abordé le contexte de leur famille élargie. Le manque de ressources financières a été évoqué par plusieurs comme une raison qui a mis un terme à l'aide qui leur était apportée et qui, éventuellement, a mené à un placement par la protection de la jeunesse à l'extérieur de la famille d'origine. Cédrik en témoigne :

[Mes tantes] avaient déjà des enfants et elles avaient déjà de la misère à subvenir à leurs besoins avec leurs enfants. Elles ne voulaient pas en avoir un autre de plus. Elles voulaient que leur sœur prenne sa responsabilité, mais elle est partie. C'est pour ça que j'ai été placé. (...) Elles avaient déjà d'autres enfants à s'occuper, donc nourrir une autre bouche tout le temps, ça coûte de l'argent. **Cédrik**

Plusieurs jeunes ont aussi mentionné que la présence de consommation d'alcool et de drogues dans la famille élargie a fait en sorte que celle-ci n'a pu les prendre sous sa responsabilité. Dans certains cas, lorsque l'évaluation de la DPJ concluait que le jeune devait quitter son milieu familial, la famille élargie a été exclue comme foyer pouvant accueillir le jeune à cause de la consommation présente dans ce milieu. Joanie témoigne de cette situation lorsqu'elle parle d'une de ses tantes dont elle était très proche :

(...) J'ai déjà posé la question [si je pouvais habiter chez ma tante], mais le travailleur social ne voulait pas. (...) C'est peut-être pour [la consommation]. Ça buvait tout le temps là-bas. **Joanie**

Les jeunes ont aussi parfois refusé d'aller vivre dans leur famille élargie lors de l'intervention de la protection de la jeunesse. Pour ces jeunes, si la famille élargie occupait une place importante dans leur vie, elle ne pouvait représenter une figure de protection puisqu'elle évoquait le même contexte de vie que leur famille immédiate. Par exemple, Nancy a eu son mot à dire quant à son lieu de placement et elle a préféré aller en famille d'accueil plutôt qu'aller vivre chez des membres de sa famille élargie parce que ceux-ci consommaient et elle ne voulait pas se retrouver dans le même contexte que celui où elle se trouvait chez sa mère :

(...) Non [ça ne me tentait pas d'aller vivre dans ma famille élargie]. Parce qu'il y avait déjà d'autres consommations dans ma famille. (...) Q : Ils t'ont donné des choix, tu as décidé d'aller en famille d'accueil. Quand tu parlais de ta famille, de tes tantes, c'était à cause de la consommation que tu ne voulais pas y aller? I : Oui. **Nancy**

4.1.4.2 Les conditions de vie des communautés : un milieu difficile pour les jeunes

*« Même aujourd'hui, UFC qu'on appelle ça. C'est ça que tout le monde essaie. Ils se battent encore plus. (...) Dehors dans l'asphalte. Ils sont saouls. Des fois, ils sont à jeun, ils se battent pareil. Tu comprends pourquoi je n'aimais pas ça rester à [nom de la communauté]. » **Brandan***

Pour les jeunes qui résidaient dans une communauté autochtone dans leur enfance, le désir de protection a aussi été vécu à l'échelle de la communauté. Ces jeunes décrivent leurs communautés comme des lieux où règnent des conditions de vie difficiles et où il y a présence généralisée de consommations et de violence. À l'instar d'autres jeunes, Brandan mentionne qu'il préférerait la ville à la communauté à cause de l'omniprésence de la consommation d'alcool et de la violence gratuite où « on bat pour rien » :

J'aimais ça rester à [nom d'une ville]. À [nom de la communauté autochtone], quand j'étais jeune, ça consommait. Tout le temps. Chaque semaine. Tu vois toujours quelqu'un dehors avec de la bière. Une 36, une 24, une douze pack avec son sac. Ça fait à peu près un an que c'est sorti les 48. C'était avec leur gros sac qu'ils se promenaient. Moi je n'aimais pas ça. Quand je sortais des fois le soir pour aller me promener et relaxer pour finir mon entraînement, je me faisais chercher. Des personnes voulaient me battre. **Brandan**

Ce contexte de vie évoque de la souffrance pour ces jeunes puisqu'ils ne se sentaient pas en sécurité dans leur environnement. Par exemple, Joanie parle de son enfance dans sa communauté comme étant « l'enfer » pour elle :

Ma mère n'était pas souvent là et les autres grandes personnes en profitaient, d'une jeune fille.
(...) Je ne voulais pas rester là-bas moi. C'était l'enfer pour moi. **Joanie**

Ces jeunes expriment qu'ils auraient aimé avoir de l'aide plus tôt par rapport à ce qu'ils vivaient dans leur famille. Lorsque l'occasion de demander protection s'est présentée, les personnes ressources de leur communauté, comme la police ou les intervenants sociaux par exemple, n'ont su répondre à leur appel à l'aide. Cela a fait en sorte que la situation où ils se trouvaient en danger a perduré jusqu'à ce qu'un signalement soit effectué par une tierce personne. Anna a dû attendre qu'un adulte « des maisons autour » fasse un signalement à la DPJ pour sortir de la situation de compromission et ce, même si elle avait demandé de l'aide à un travailleur social :

À [nom de la communauté], ils voyaient que je me promenais et que je pleurais tout le temps. (...) Ça aurait l'air que je regardais un travailleur social et que je disais : « Amenez-moi, amenez-moi avec toi, je suis mal ici... » Je leur disais ça. Mais le travailleur social il ne pouvait rien faire. (...) Il ne pouvait pas me croire. Ma mère disait tout le temps : « Elle dit ça à n'importe qui. ». **Anna**

Avec l'insécurité que cet environnement leur a fait vivre, ces jeunes se disent aujourd'hui contents d'être sortis de leur communauté. La ville représente pour eux un milieu de vie où ils sont à l'abri de la consommation et par le fait même, de la violence. Le commentaire de Jake démontre comment la ville prend l'allure d'un refuge à ses yeux :

(...) [je suis content] d'être sorti de [nom de la communauté], parce que [nom de la communauté] c'est une grande place où ça consomme. Je n'ai pas peur de l'avouer à personne, parce que je suis capable de voir les affaires qui se sont passées. Quand ça consomme, moi je sortais dehors. J'allais tout le temps regarder. Même aujourd'hui je regardais qui s'est fait battre, qui s'est fait envoyer à l'hôpital, qui s'est fait battre en gang. **Jake**

Cette représentation des communautés autochtones trouve résonance dans la majorité des témoignages des jeunes qui ont grandi en ville, mais dont les membres de leur famille biologique sont restés dans les communautés. Pour être retournés à l'occasion dans leurs communautés d'origine, ces jeunes en garde une vision plutôt négative basée sur une perception où « c'est renfermé, il n'y a rien » et où l'alcool et la violence sont omniprésents. Cependant, pour tous les jeunes rencontrés, la ville ne représente pas un milieu totalement dépourvu de violence puisqu'ils relatent tous y avoir vécu, sauf une exception, du racisme et de l'intimidation. Par exemple, lorsqu'on lui demande comment il trouve sa vie, Logan parle

d'une tentative d'échapper à l'intimidation à laquelle il fait face en ville, en allant séjourner dans sa famille élargie qui habite une communauté autochtone :

Ça dépend des moments que je vis. [nom d'une ville], je me fais tout le temps traiter d'Indou, « toi tu payes pas de taxes, c'est injuste. »

[...] Je ne suis pas confortable à aller me promener en ville. De temps à autre ils me traitent d'Indou ils me jugent. Aussi, ils me traitent de « pédo » à cause de ma race. C'est pour ça que j'ai été à [nom d'une communauté autochtone], parce que j'étais écoeuré de me faire écoeurer à cause de ma race.

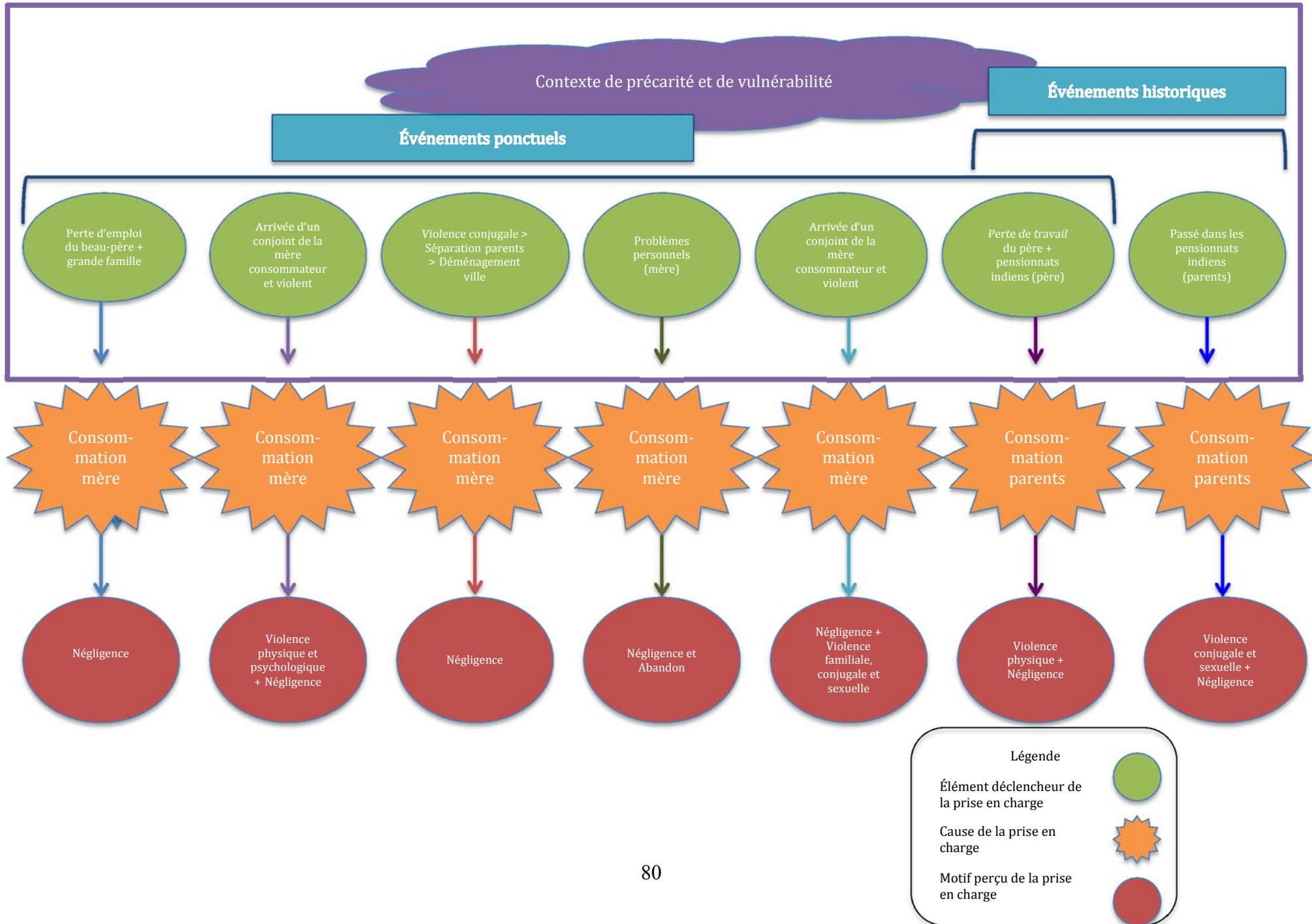
Logan

Ainsi, si la ville a pris des allures d'un refuge pour les jeunes ayant grandi dans une communauté autochtone et qu'elle obtient les faveurs des jeunes ayant grandi en milieu urbain, elle ne représente pas nécessairement un environnement idéal pour ces jeunes, notamment en ce qui a trait aux relations entre Autochtones et Allochtones. Les jeunes rencontrés affirment s'être établis en ville, à leur majorité, pour fuir les conditions difficiles régnant dans les communautés autochtones ou alors, parce qu'ils ont accès à plus de ressources. Certains ont également mentionné que la ville leur offrait un « avenir meilleur ».

L'analyse du discours des jeunes entourant la situation de prise en charge démontre que ces jeunes ont vécu difficilement la situation entourant leur prise en charge. La consommation d'alcool et de drogues des parents représente pour eux la source directe des problèmes qui a mené à leur prise en charge puisqu'elle a entraîné des comportements parentaux inadéquats. Cette consommation s'explique, pour les jeunes, par des événements familiaux ponctuels ou par les conséquences des pensionnats indiens qui ont pris place dans un contexte de précarité et de vulnérabilité familial. Face au contexte de vie dans lequel ils se trouvaient, ils ont cherché refuge dans leur famille élargie ou directement à la protection de la jeunesse. Les conditions familiales difficiles, généralisées à leur famille élargie et à leurs communautés, ont fait en sorte que l'intervention de la protection de la jeunesse a représenté, pour tous les jeunes, une forme de protection. La figure 4.1 (p.80)¹⁰ résume la compréhension des jeunes autochtones de leur situation de prise en charge.

¹⁰ Les deux cas fictifs ne sont pas inclus dans le tableau pour donner une vision juste de l'échantillon. Pour préserver la confidentialité des jeunes, les noms fictifs ne sont pas ajoutés au tableau.

Figure 4.1 Compréhension des jeunes autochtones de leur situation de prise en charge



4.2 LE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE : TROIS TYPES D'EXPÉRIENCE

L'analyse des témoignages en lien avec la situation de prise en charge des jeunes autochtones a fait ressortir qu'ils perçoivent l'intervention de la protection de la jeunesse comme une mesure de protection. Cette section vise à analyser les témoignages liés au parcours de prise en charge de ces jeunes afin de bénéficier d'une compréhension plus large de leur expérience. Cette analyse fait émerger trois figures-types : les « résistants », les « résilients » et les « résignés ».

Il faut d'emblée mentionner que la prise en charge a mené tous les jeunes de notre échantillon à vivre un ou plusieurs placements. L'analyse des témoignages fait ressortir que les relations avec le milieu d'origine pendant le placement représentent l'élément qui a le plus marqué le parcours de prise en charge. Tous les jeunes rencontrés ont mis une grande emphase sur leurs relations avec les membres de leur famille immédiate et élargie. D'autres éléments liés au parcours de prise en charge, tels que l'âge des jeunes lors de la prise en charge, la durée de la prise en charge ou la trajectoire de placement, apparaissent dans l'analyse non significatifs par rapport à leur influence sur le vécu des jeunes et sur les effets de la prise en charge pour eux. Il faut cependant rappeler que l'étude porte sur un échantillon restreint de jeunes suite aux contraintes liées à l'exercice du mémoire.

La prochaine section présente les figures-types des « résistants », des « résilients » et des « résignés ». Nous verrons que ces trois types de parcours se différencient d'abord par les relations que les jeunes ont entretenues avec leur milieu d'origine pendant le placement. Nos données démontrent que le placement a souvent modifié la relation et les interactions des jeunes avec les membres de leur famille immédiate et élargie et que cela a influencé la façon dont ils ont vécu leur prise en charge. Nous verrons que, selon la manière dont les jeunes vivent ces changements relationnels, ils mettront en place et développeront différentes stratégies qui marqueront à leur tour le parcours de prise en charge. Finalement, nous verrons que tous ces éléments influencent le regard que portent les jeunes sur leur prise en charge ainsi que le sens qu'ils donnent à l'intervention de la protection de la jeunesse.

4.2.1 Les *Résistants* : des jeunes qui se perçoivent entre deux mondes

« On dirait que ce n'était pas ma place. »

Cédrik

Trois des jeunes rencontrés correspondent à la figure des résistants : Lyana, Cédrik et Joanie. Quoique ces jeunes ne se trouvaient pas bien dans leurs conditions familiales, ils ont eu de la difficulté à accepter leur prise en charge. Comme les autres jeunes, la prise en charge représente pour eux une mesure de protection, mais ils se caractérisent par le fait qu'ils ont été en « résistance » par rapport à leur placement par les centres jeunesse.

Encadré 4.1 Résumé du parcours de prise en charge des *Résistants*

Le parcours de prise en charge des *résistants* est marqué par l'absence de liens significatifs avec la famille d'origine durant la prise en charge. Ces jeunes placés à l'extérieur de leur milieu d'origine font face à un désinvestissement de la part de leurs parents et n'entretiennent pas de liens avec leur famille élargie. Leur parcours de prise en charge est ponctué par des déceptions qu'ils vivent quant à l'implication de leur mère auprès d'eux, ce qu'ils interprètent comme de l'abandon ou de la trahison. Le vide créé par le milieu d'origine provoque une tension identitaire chez ces jeunes. Ainsi, même s'ils considèrent qu'ils ont de bonnes ou d'excellentes familles d'accueil, ils ont de la difficulté à accepter leur nouveau milieu de vie. Se sentant perdus entre deux mondes, les *résistants* ont de la difficulté à s'adapter aux situations qui surviennent dans leur parcours de prise en charge : ces diverses situations apparaissent à leurs yeux comme des obstacles. Les fugues, les tentatives de suicide et les conflits avec la famille d'accueil représentent leur façon de résister à leur prise en charge, d'exprimer leur mal-être et leur volonté d'un « meilleur ailleurs ».

Pour les *résistants*, le placement à l'extérieur du milieu d'origine représente la moins pire des situations, mais pas la meilleure puisqu'ils la perçoivent et la vivent comme un déracinement. La prise en charge représente pour eux une protection « partielle » puisqu'elle n'a pas amélioré, à tous points de vue, leurs conditions de vie.

4.2.1.1 Le placement : une distance avec le milieu d'origine

L'inconfort associé au contexte familial est présent dans le discours des résistants. Deux de ces jeunes, Joanie et Lyana, ont même voulu quitter le milieu familial, l'une ayant demandé de l'aide aux intervenants de sa communauté et l'autre ayant fait directement appel à la protection de la jeunesse. Pour sa part, Cédrik mentionne qu'il était impossible pour lui de rester dans de telles conditions. Dans les trois cas, l'évaluation de la protection de la jeunesse les a menés à être placés, temporairement ou jusqu'à leur majorité, à l'extérieur de leur famille et de leur communauté :

(...) un moment donné, la maison a passé au feu, donc ça, ça a été la goutte qui a [fait] débordé le vase. C'est à ce moment-là qu'ils ont vraiment décidé de me placer en famille d'accueil. À partir de là, j'ai été chez les blancs et je suis resté là pendant toute ma vie. **Cédrik**

Malgré le fait qu'ils aient voulu quitter les conditions familiales dans lesquelles ils se trouvaient, la relation avec le milieu d'origine durant la prise en charge apparaît centrale pour ces jeunes. Les jeunes appartenant à la figure des résistants ont cependant tous en commun l'absence de liens continus ou significatifs avec leur famille immédiate et élargie pendant la durée du placement. Les contacts avec la mère, le père et la famille élargie ont été possibles, mais les résistants ont été confrontés à leur absence ou à leur désengagement.

La mère

Les résistants affirment que la relation avec leur mère était très importante pour eux. Une grande place dans leur discours est accordée à cette relation qui a pris une toute nouvelle tournure avec la prise en charge. S'ils ont voulu quitter le contexte difficile dans lequel ils se trouvaient avec leur mère, ces jeunes ont cependant voulu à tout prix garder une proximité avec leur mère en voulant la voir fréquemment :

Je pense que [je voyais ma mère quand j'étais en centre de réadaptation]. Je pense que oui elle était là. (...) [Je ne la voyais pas souvent]. Je lui demandais tout le temps, je la forçais tout le temps à venir et je pleurais quand je lui demandais. **Lyana**

Qu'ils aient été placés en famille d'accueil ou en centre de réadaptation, les contacts avec leur mère par téléphone et lors des sorties étaient possibles. Toutefois, dans leurs interactions avec elle, les résistants ont fait face à un désengagement de la part de celle-ci. Comme pour Lyana,

le désinvestissement de la mère a été vécu par les jeunes de cette figure à travers l'écart entre son discours et ses actions réelles vis-à-vis eux :

Elle me mentait tout le temps. Elle disait tout le temps qu'elle allait être là pour moi et qu'elle allait m'appeler, mais elle ne m'appelait jamais, elle ne venait jamais me voir. Ça c'était quand j'étais en famille d'accueil. (...) Je lui avais déjà dit [ce que je vivais], mais elle n'a rien voulu savoir. Elle me dit qu'elle m'aime, qu'elle va tout faire, mais non. **Lyana**

Le fait que leur mère ne s'impliquait pas dans la relation avec eux a fait en sorte que les jeunes ont eu l'impression que leur mère « se foutait » d'eux, pour reprendre l'expression de Lyana, et qu'elle n'avait pas conscience de l'importance qu'elle avait à leurs yeux, comme en témoigne Joanie lorsqu'elle affirme : « il a fallu que j'aie 17 ans pour qu'elle se rende compte que j'avais besoin d'elle ». Parfois, le désengagement de la mère a été vécu par le fait que les comportements ayant mené à la prise en charge restaient inchangés durant le placement. Par exemple, lorsque Joanie pouvait retourner vivre avec sa mère, elle était confrontée au même contexte que celui entourant sa prise en charge où sa mère « n'était pas souvent là » et que les autres adultes « profitaient » d'elle. Joanie raconte aussi que, lors de ses placements, elle ne pouvait voir sa mère comme elle le voulait parce que celle-ci « consommait toujours en cachette » et que cela provoquait une interdiction de sortie par les intervenants de la protection de la jeunesse.

Peu importe sa forme, le désengagement de la mère pendant la prise en charge a été vécu difficilement par les résistants. Pour leur part, Lyana et Cédrik ont coupé les liens définitivement avec leur mère parce qu'ils n'en pouvaient plus de vivre déception par dessus déception. Cédrik exprime qu'il a décidé de rompre complètement les liens avec sa mère parce qu'elle ne tenait pas ses engagements avec lui :

Je la voyais, mais je ne la voyais pas comme je voulais donc j'ai décidé d'abandonner ça, de passer à autre chose et de me concentrer sur quelque chose d'autre. (...) Elle disait qu'elle venait me voir, mais elle ne venait pas me voir. Elle me faisait des promesses en l'air et elle ne les tenait jamais, donc un moment donné, je me suis tanné et j'ai passé à autre chose. (...) Je commençais à en avoir plein mon casque de me faire jouer dans le dos comme ça. J'ai catché vite. **Cédrik**

On peut lire dans le discours de Cédrik le sentiment d'avoir été trahi par sa mère, ce qui lui fait vivre de la rancune au point de la considérer comme « un inconnu dans la rue ». Cette rancune est également présente dans les discours de Lyana et de Joanie qui ont l'impression

que leur mère les a laissées tomber. À l'approche de sa majorité, sa mère n'ayant toujours pas fait le nécessaire pour recréer les liens, Joanie lui exprime qu'elle lui en veut de l'avoir constamment laissée seule, ce qu'elle a vécu comme de l'abandon :

Elle était souvent partie, elle travaillait souvent à [nom d'une communauté autochtone]. Elle voyageait souvent. Elle était souvent fatiguée, elle allait souvent dormir. Je ne pouvais plus passer vraiment de temps avec elle. Elle aussi elle disait que j'étais tout le temps avec mon chum. Je lui ai dit : « Lui au moins il a été là tout le long, aussitôt qu'il m'a connue, il n'est pas parti. » **Joanie**

Le père

En ce qui a trait au père, les jeunes de la figure des résistants présentent une relation non significative causée soit par son absence durant l'enfance ou par son désengagement durant la prise en charge. Pour sa part, Lyana a vécu la même forme de désengagement de la part de son père que de sa mère lors de sa prise en charge. Son père, présent durant son enfance, s'est désinvesti dans la relation avec sa fille lorsque celle-ci est allée vivre en ville avec sa mère, ce qui coïncide avec la prise en charge de Lyana. Ce désinvestissement a été vécu difficilement par Lyana qui s'est finalement habituée à la rareté des rencontres avec son père :

Mon père, il était à [nom d'une communauté autochtone], il ne vient jamais ici. (...) Il m'appelle des fois, mais il ne vient jamais nous voir. Avant, je pleurais tout le temps, mais je me suis habituée. (...) [Je pleurais] quand mon père ne venait pas. (...) [J'aurais aimé ça le voir plus souvent], mais il n'était jamais là. **Lyana**

Pour Cédrik et Joanie, l'absence de leur père durant leur enfance a créé une distance relationnelle difficilement récupérable. Pour Cédrik, qui ne connaît pas son père et qui « ne veu[t] pas le connaître », il n'y avait pas lieu d'avoir quelconques attentes vis-à-vis celui-ci puisqu'il n'a jamais fait partie de sa vie. De son côté, Joanie n'a pas été capable de bien vivre la proximité que son père a essayé d'établir pendant sa prise en charge. Le père de Joanie ayant été absent durant toute son enfance, elle n'avait pas l'impression de le connaître et elle sentait un certain malaise en sa présence. Cette tentative de rapprochement du père apparaissait déjà trop tard pour Joanie et lui a même fait soulever de la rancune :

Pas longtemps après, il a arrêté de faire ses conneries. Une fois, il me contait toute sa vie quand j'étais jeune, quand j'étais en centre de réadaptation. Il m'appelait presque à tous les soirs. Des fois les éducateurs me voyaient sortir de là en larmes. Je n'étais pas capable de prendre les paroles que mon père me racontait. (...) (*beaucoup d'émotions et difficulté à parler*) Peut-être [qu'il me racontait tout ça] parce qu'il voulait que je vois comment il pouvait se sentir... Peut-être qu'il voulait que je l'entende. Je ne suis pas un psychologue. J'avais déjà vécu pire. Ça me tentait de lui

dire, mais j'ai pas été capable. Mais je voulais lui dire. Une fois il m'a dit : « Tu devrais pardonner ton frère comme moi j'ai fait. J'ai pardonné mon frère, moi. » « Je ne suis pas toi », moi j'ai dit. [Mon père] aussi, je lui en veux qu'il m'ait touchée. **Joanie**

La famille élargie

Les jeunes de la figure des résistants ont aussi tous en commun l'absence de liens continus avec leur famille élargie pendant leur parcours de placement. La famille élargie relève une grande importance pour ces jeunes, mais celle-ci s'est effacée de leur vie à un moment ou l'autre de leur parcours de prise en charge. Pour Lyana, cela s'est vécu à travers un refus de la seule personne de sa famille élargie qui aurait pu s'occuper d'elle lors de la prise en charge. Pour Cédrik, ses tantes lui ont apporté une protection temporaire face aux comportements de sa mère lorsqu'il était jeune, mais elles n'ont pas gardé de lien significatif avec lui lorsqu'il a été placé en famille d'accueil. Cédrik affirme qu'il est « nullement proche de [sa] famille biologique » et qu'il n'a « presque aucun lien avec eux-autres ». De son côté, Joanie mentionne le rôle de remplacement que jouait une de ses tantes par rapport à l'absence de sa mère pendant ses placements. Cette tante étant décédée à un certain moment de la prise en charge, un vide complet s'est créé au niveau des contacts de Joanie avec sa famille élargie :

Je fuguais souvent chez une de mes tantes qui s'appelle [nom de la tante]. J'allais souvent la visiter à [nom d'une communauté autochtone], quand j'allais en fugue. Maman n'était pas là, j'avais besoin de voir une de mes tantes. (...) puis elle, elle m'hébergeait tout le temps. Ça l'énervait, mais en même temps, elle aimait ma présence, on riait les soirs. Elle n'aimait pas ça quand je rentrais tard le soir, fait qu'elle me donnait des heures de rentrée. (rire) (...) J'étais en fugue... Je l'aimais ma tante. Là, aujourd'hui elle est partie, elle est morte. **Joanie**

4.2.1.2 L'effet de la prise en charge : un déracinement

La distance avec le milieu d'origine a affecté les jeunes de la figure des résistants et a fait en sorte qu'ils ont vécu la prise en charge comme un déracinement. On voit dans le discours des jeunes de cette figure que le fait d'être placés à l'extérieur de leur milieu d'origine et de ne pas avoir eu de liens continus ou significatifs avec leur famille a provoqué à l'intérieur d'eux une tension identitaire. Cette tension identitaire est visible par la division que ces jeunes font entre le « monde là-bas », celui des communautés qui correspond à leurs origines, et le « monde de blancs », celui de la ville qui correspond au milieu d'accueil. Par exemple, on

perçoit dans le discours de Joanie l'existence de ces deux mondes entre lesquels elle se sent déchirée : celui où elle est protégée et celui d'où elle vient, « ses racines » :

[Ma sœur] aussi elle a vécu plein d'affaires. Je pense que c'était pire que moi. Je ne sais pas, c'est tout plus pire. (...) [Je parle de violence]. D'abus sexuel. Q : C'est pour ça que tu voulais partir de là, même quand tu étais petite? I : Oui. En même temps, je me sentais bien parce que c'était là mes racines. **Joanie**

Ces deux mondes sont abordés par les jeunes de cette figure comme distincts et souvent incompatibles. Cédrik exprime que le placement à l'extérieur de sa communauté l'a confronté au « monde de blancs ». Son témoignage fait ressortir, à l'instar des autres jeunes de cette figure, qu'il se perçoit différent dans le « monde de blancs » et que les interactions avec l'extérieur lui reflètent souvent cette différence :

J'ai vécu dans un monde de blancs donc là, le monde me voyait différent et quand qu'on est jeune, ils n'ont pas vraiment la tête à ça et ils disent leurs pensées sans penser si c'est vraiment cruel donc... Je n'avais pas grands amis quand j'étais jeune. Je me débrouillais avec ce que j'avais. (...) Je me tenais pas mal seul. J'avais une couple d'amis blancs parce qu'eux autres, ils avaient appris à me connaître au moins. Ce n'est pas parce que je suis différent comme qu'on dit que la personne est nécessairement mauvaise. **Cédrik**

La tension identitaire qui caractérise les jeunes de la figure des résistants, causée par le désinvestissement de leur famille, les pousse à rechercher la vérité par rapport à leur passé et à en savoir un peu plus sur leurs origines. Ainsi, ces jeunes vont trouver diverses tactiques, comme poser des questions aux intervenants ou demander l'accès à leur dossier au centre jeunesse, pour en apprendre davantage sur leur histoire. Cédrik résume bien la quête identitaire qui résulte de son inconfort face au placement :

J'ai toujours su d'où que je venais vraiment, mais je voulais savoir pourquoi j'avais été mis en famille d'accueil. Je voulais en découvrir plus un peu. Et des fois je me dis que j'aurais mieux fait de ne pas regarder qu'est-ce qui s'est passé. (...) Il y avait plus de questionnements que de [réponses]. (...) Je me suis ramassé que j'avais une couple de réponses à mes questions, mais en fin de compte j'étais encore dans le même bateau parce que j'avais encore plus de questions. **Cédrik**

La tension identitaire et la difficulté à accepter le milieu d'accueil

Les trois jeunes correspondant à la figure des résistants ont habité dans une ou plusieurs familles d'accueil et deux de ces jeunes ont aussi fait des séjours en centre de réadaptation. Les résistants affirment tous avoir eu de bonnes ou d'excellentes familles d'accueil. La

représentation de leurs familles d'accueil est en effet à divers degrés positive. Parmi celles où Joanie a habité, certaines ont représenté à ses yeux de bons milieux de vie parce qu'elle s'y sentait appréciée ou alors parce que ses conditions de vie y étaient grandement améliorées :

Je voyageais de famille d'accueil en famille d'accueil. (...) il y en avait une où je me sentais bien. C'était [nom d'une mère d'accueil]. Arrivée là-bas, c'était vraiment un château pour moi, parce que c'était vraiment magnifique à l'intérieur. C'était vraiment quelque chose ma chambre pour moi. (...) J'avais un grand lit queen juste pour moi. **Joanie**

Pour les jeunes qui ont vécu dans une seule famille d'accueil durant leur prise en charge, celle-ci a été perçue très positivement. Cédrik soutient qu'il a eu une « bonne famille » où « c'était chaleureux » et dans laquelle il s'est senti accepté. Pour Lyana, le placement immédiat dans une famille d'accueil suite à son propre signalement a été vécu comme un choc au début, mais elle s'est vite rendue compte que sa famille d'accueil était « bien gentille » et qu'elle lui offrait beaucoup plus de liberté. Au fil du temps, une relation profonde s'est créée entre Lyana et sa mère d'accueil et celle-ci devint « comme une mère » pour la jeune fille :

Avec ma mère, je ne pouvais même pas sortir pour aller m'amuser, tandis qu'avec [nom de la mère d'accueil], je pouvais sortir dehors m'amuser, faire plein d'affaires. (...) Oui [j'avais plus de liberté dans ma famille d'accueil], parce que moi je m'occupais tout le temps de mes petits frères ou de mes petites sœurs et je ne pouvais jamais rien faire.

[...] je fuguais tout le temps et ils me reprenaient. C'était comme une mère pour moi. Pour elle, j'étais comme sa fille. Un moment donné ils voulaient m'adopter, mais j'ai dit non. (...) C'était comme une mère. Q : Dans la relation que vous aviez ou plus parce qu'elle t'hébergeait ? I : Dans la relation. **Lyana**

Néanmoins, si le milieu d'accueil répond à leurs besoins de sécurité, de confort matériel, d'affection et de stabilité relationnelle, les résistants ont tout de même de la difficulté à s'y identifier. En effet, le discours de ces jeunes tourne autour de leur « place » dans le monde, cette dernière étant pour eux naturellement associée à leur milieu d'origine. Par exemple, Joanie exprime que, parce que « sa place » se trouvait auprès de sa mère, cela lui faisait vivre un déchirement entre dénoncer ou non les actes de compromission qui la faisaient souffrir lorsqu'elle retournait dans son milieu d'origine:

(...) [les services sociaux] venaient voir [quand je retournais chez ma mère]. (...) [ils ne voyaient pas se qui se passait], ils se cachaient. Et j'avais peur de le dire parce que ma mère me disait tout le temps : « Si tu dis ça, tu vas partir, ils vont t'amener. » Je ne voulais pas partir. C'était avec elle ma place pareille, c'était ma mère. **Joanie**

Pour les jeunes qui ont coupé les liens avec leur mère, cette « place », ou appartenance identitaire au milieu d'origine, a fait face à un vide qui n'a pu être comblé par le milieu d'accueil. Cédrik exprime que, suite à la rupture du lien avec sa mère, il a voulu « s'enligner » avec sa famille d'accueil. Même s'il dit avoir eu une « bonne » famille d'accueil, il affirme avoir « encore de la misère à les accepter ». Cette résistance à accepter ou à s'intégrer au milieu d'accueil se traduit aussi par une volonté de partir, de quitter pour un autre « ailleurs ». Comme Cédrik, tous les jeunes de la figure des résistants expriment qu'ils ont voulu quitter leur milieu d'accueil parce qu'ils avaient de la difficulté à s'y identifier :

J'essaie de me tenir à l'écart parce que je ne me sens pas chez nous, on pourrait dire. Pendant un moment, je me suis senti chez nous, mais plus les idées passaient, plus je me rendais compte que ce n'était pas ma place. (...) On dirait que ce n'était pas ma place. Souvent, j'ai pensé à m'en aller de là. Ce serait mieux pour eux autres parce qu'ils sont tout le temps prêts à payer de la bouffe juste pour moi et tout. Là, je me dis que des fois, sans moi, ils auraient pu se payer plus d'affaires, ils auraient pu être plus contents, arriver à avoir plus de sorties entre amoureux ou d'avoir plus de bébelles pour mes frères et sœurs.

[...] J'aurais pu changer de famille, partir de là, je ne sais pas. (...) Je m'aurais ennuyé de mes amis et tout ça, mais j'aurais passé à travers. J'avais des amis et j'avais une bonne famille aussi donc là, le fait de partir, il faut que je laisse toute derrière et que je parte à nouveau. **Cédrik**

La volonté de quitter le milieu d'accueil résultant du manque d'appartenance identitaire a souvent pris la forme de fugues pour les résistants. C'est le cas de Joanie qui exprime un « besoin » d'être en lien avec ses « racines » et qui fuguait sans cesse de ses lieux de placement pour aller dans son milieu d'origine. Pour Lyana, la résistance au placement a aussi pris la forme de fugues de sa famille d'accueil mais également de tentatives de suicide. Si elle ne voulait retourner vivre avec sa mère, elle était toutefois incapable de se sentir bien dans son nouveau milieu et ce, même si elle se disait très proche de sa mère d'accueil :

Quand j'avais 12-13 ans, j'ai commencé à fuguer. (...) j'ai commencé à fuguer parce que je n'étais pas bien. (...) Je n'arrêtais pas de fuguer. À 16 ans, la dernière fois que j'ai fugué, j'ai fait une tentative de suicide. J'étais tannée. J'avais fugué à 14 ans, j'avais fait une tentative de suicide après et ils [les parents d'accueil] m'ont repris. Après ça, j'avais été en thérapie. (...) ils m'ont repris quand j'avais fini ma thérapie. Après ça j'ai refugué, j'ai rechuté et j'ai recommencé à boire... Ouais, j'ai refugué et j'avais fait encore une tentative de suicide puis je me suis ramassée à l'hôpital (...) Ma famille d'accueil ne m'a plus reprise parce qu'ils avaient peur que je le refasse encore (...) j'ai beaucoup pleuré. [J'aurais aimé ça qu'ils me reprennent], j'ai dit « laisse-moi une chance » puis j'avais dit autre chose, mais ils ne pouvaient pas, ils pleuraient. **Lyana**

Ainsi, la prise en charge vécue comme un déracinement provoque à la fois un mal-être et une ambivalence chez les jeunes par rapport à leur milieu d'accueil. Pour Joanie dont le parcours

de prise en charge a été marqué par des retours dans son milieu d'origine, l'ambivalence a été vécue entre le fait de se sentir en sécurité dans une famille d'accueil et de retrouver ses racines avec sa famille d'origine. On l'a vu, lors de la prise en charge, les jeunes de la figure des résistants ont espéré un changement de comportements de la part de leur mère et un plus grand investissement de celle-ci auprès d'eux. Pour Joanie, cet espoir l'a tenue jusqu'à la toute fin de sa prise en charge :

Quand j'étais en centre de réadaptation à l'âge de 16 ans, j'ai sorti à 17 ans en famille d'accueil. On m'a offert une chance avant que j'aie 18 ans d'aller vivre chez ma mère ou de rester en famille d'accueil et qu'eux allaient m'aider à vivre en appartement. Dans ce temps-là, j'ai toujours désiré retourner chez ma mère parce que c'était là mes racines. (...) J'ai fait une erreur, j'ai retourné chez ma mère. **Joanie**

Un parcours de prise en charge rempli d'embûches

Les résistants mentionnent quelques aspects positifs à la prise en charge. Par exemple, certains apprentissages concrets, comme « la propreté », et la possibilité de faire « de belles rencontres » ressortent de leur parcours de placement. Cédrik souligne que « malgré tout » le placement lui a permis de faire la distinction entre le bien et le mal et de devenir une bonne personne :

Ça me permet d'apprécier la vie à sa juste valeur. Je vois qu'est-ce qui est bon et ce qui est mauvais. On a appris à être bon et à distinguer ce qui est bon et ce qui est mauvais. D'être juste. Dans une situation, je sais c'est quoi qu'il faudrait faire et ne pas trop paniquer. Q : Tu penses que tu n'aurais peut-être pas pu faire cette distinction entre le bon et le mauvais si ça n'était pas arrivé? I : Oui, parce que l'élevage, mon élevage aurait été différent. (...) Plus sale, plus égoïste. J'aurais plus pensé à moi. J'aurais peut-être été voyou ou différent, mais j'ai fini par être une bonne personne, même si mes expériences ne sont pas toujours bonnes. **Cédrik**

Les aspects positifs de la prise en charge restent cependant secondaires pour les jeunes qui ont vécu leur prise en charge comme un déracinement. En effet, les jeunes de cette figure relèvent surtout un parcours de prise en charge rempli d'embûches. D'abord, le fait d'avoir été placés à l'extérieur de leur milieu d'origine a eu des conséquences au niveau de leurs relations avec leurs pairs. Pour Cédrik, le placement à l'extérieur de sa communauté l'a mis dans un contexte où il était différent, ce qui a eu l'effet de l'exposer directement à la violence physique et psychologique des autres jeunes :

Dès les premiers jours où je suis arrivé [en ville], j'allais jouer dehors et je faisais face à l'intimidation. Je n'en parlais pas parce que dans ma culture, à mettons que tu es à [nom de la communauté autochtone d'origine] et qu'il se passe de quoi, il ne faut pas que tu en parles sinon la prochaine fois ça va se passer plus mal. Donc là, je n'en parlais pas parce que je ne veux pas que ça empire, donc je n'en parlais pas. Je n'en ai jamais vraiment parlé. Ma mère [d'accueil] ne savait pas vraiment à quoi je faisais face à l'école et je n'en ai jamais vraiment parlé non plus. (...) J'inventais tout le temps une histoire à chaque bleu que je me faisais faire, à chaque marque que j'avais, je m'inventais de quoi pour ne pas foutre la merde. **Cédrik**

Lyana et Joanie ont aussi vécu du rejet et de l'intimidation suite à leur placement. Lyana affirme s'être « fait écoeurée » à l'école en ville parce qu'elle « étai[t] amérindienne » et elle dit avoir eu une seule amie qui était elle aussi amérindienne. Pour sa part, Joanie mentionne avoir vécu de la violence de la part des jeunes lors de ses retours dans sa communauté :

(...) après ma fugue, ma première fugue. J'étais à [nom d'une communauté autochtone]. Les filles là-bas avant avaient tendance à mettre des gros gilets avec des jeans ordinaires. Une fois, j'étais arrivée là-bas avec, tu sais des jeans style déchiré ? Avec une camisole quand même assez ajustée, mais qui était jolie. C'était la première fois que je buvais et on m'a battue après. J'étais toute seule. J'étais toute seule contre trois. On disait que j'avais osé embrasser le chum à une de mes amies qui était là, ce n'était pas vrai. (...) Des filles [m'avaient battue]. Il y avait une [blanche – exprimé dans sa langue d'origine] là-dedans. **Joanie**

Les jeunes de la figure des résistants soutiennent qu'ils ont été victimes de violence de la part de leurs pairs car, en se trouvant entre « deux mondes », ils se distinguent à la fois des jeunes du milieu d'accueil par leurs origines, à la fois du milieu d'origine parce qu'ils imprègnent des particularités du milieu d'accueil. Pour Cédrik, c'est autant l'influence de ses origines que les interactions à l'intérieur de sa famille d'accueil qui font en sorte qu'il est aujourd'hui exigeant envers lui-même et, paradoxalement, qu'il manque de persévérance :

C'est surtout à cause de mes parents [d'accueil] et de ma famille là-bas que je suis dur envers moi parce que la barre est haute. Il faut que je vise haut pour pouvoir impressionner. (...) À chaque fois que j'essaie quelque chose, on dirait que je finis toujours par le lâcher. J'ai bien beau essayer pour les autres ou pour moi un peu, mais je finis tout le temps par lâcher pareil. J'ai lâché l'école, des jobs, j'ai lâché le hockey, j'aurais pu continuer. **Cédrik**

Comme en témoigne Cédrik quand il parle de « son livre bourré d'échecs », les jeunes de la figure des résistants semblent avoir été constamment contraints par des événements qui se sont présentés dans leur vie. Par exemple, les interactions avec les intervenants ont été généralement synonymes d'embûches pour ces jeunes. Comme l'exprime Joanie, les jeunes de cette figure ont souvent eu l'impression de ne pas être écoutés ou compris par leurs intervenants, particulièrement en ce qui a trait aux décisions qui les concernent :

J'attends dans la salle d'attente en attendant d'être nommée. Rendue en cour, le jury te pose des questions quand même assez embarrassantes, mais ils n'ont pas le choix. Oui, c'est profond. (...) Ils ne demandent pas [ce que moi je veux]. Bien, oui, ils me le demandent, mais ça n'a pas souvent été pris en considération. **Joanie**

Pour Lyana, les intervenants de la protection de la jeunesse ont toujours représenté des obstacles à ce qu'elle puisse sortir et voir, à sa guise, ses frères et ses sœurs. Lyana voit dans les refus des intervenants des barrières qu'elle doit sans cesse contourner :

À chaque fois que je demandais quelque chose, ils disaient tout le temps non. Ils ne voulaient jamais que je sorte. (...) Des fois, aujourd'hui, je demande à ma T.S. si je peux ravoir mon petit frère un peu. Des fois je ne le demande pas à elle, je le demande à sa famille d'accueil parce qu'elle ne veut jamais. **Lyana**

En somme, ces jeunes qui vivent leur prise en charge comme un déracinement dessinent un parcours de prise en charge rempli d'obstacles et d'embûches et ils semblent, après leur majorité, vivre toujours les répercussions de ce parcours. Lorsqu'ils abordent leur expérience de placement, une grande charge émotionnelle se dégage du récit des résistants. Ces derniers n'ont pas fait la paix avec leur passé et ils vivent toujours les répercussions des événements qui se sont produits avant ou pendant leur prise en charge. Pour Cédrik, cela se traduit par ce qu'il considère comme de constants échecs dans sa vie. Pour Lyana, cela prend la forme d'une peur de reproduire les comportements de sa mère :

Il n'y a pas longtemps, je trouve ça encore dur, j'ai tombé enceinte et je ne voulais pas... Je voulais le garder mais en même temps je ne voulais pas être comme ma mère, je ne voulais pas suivre les traces de ma mère, je ne sais pas si tu comprends... Je n'étais pas vraiment prête. Je trouve ça dur encore, je n'arrête pas de faire des cauchemars. (...) Des fois je pleure dans la nuit... quand je fais des cauchemars, je vois des bébés, je commence à pleurer et c'est dur. **Lyana**

L'expérience de prise en charge de ces jeunes, qui implique autant les événements avant et pendant la prise en charge, a eu l'effet de les fragiliser, ce qui leur donne l'impression d'être sans cesse confrontés à des épreuves, même à l'atteinte de leur majorité. Les récits des résistants donnent l'impression qu'ils sont dans un cycle d'épreuves sans fin. Par exemple, Joanie qui se dit vulnérable face à une dépendance à l'alcool prend l'image de « la roue » pour représenter le cycle de difficultés auxquelles elle est sans cesse confrontée :

Il y a des fois que j'aimerais reconsommer mais si je fais ça, je vais rechuter et je ne veux pas. Je ne veux pas que ma fille vive la même chose que moi. Elle a besoin de nous. (...) justement je pensais à ça, c'est à cause de la consommation que mes parents ils m'ont perdue. Puis je ne voulais pas faire ça. Je ne voulais pas faire la roue. **Joanie**

4.2.1.3 La synthèse de la figure des *Résistants* : une protection « partielle »

Le regard posé par les jeunes appartenant à la figure des résistants sur la prise en charge démontre que le placement à l'extérieur de leur famille les a protégés contre des conditions de vie difficiles mais cela a eu l'effet d'un déracinement : ces jeunes se sont toujours sentis entre deux mondes. Puisqu'ils n'ont pas été capables de se sentir bien dans leur nouveau milieu, d'y sentir leur appartenance, le placement à l'extérieur de leur famille représente pour eux la moins pire des situations, mais pas la meilleure :

Au début, je trouvais ça platte [en famille d'accueil]. Après ça quand j'ai commencé à les connaître, je voulais rester. (...) [Je trouvais ça platte] parce que je ne voulais pas être là. (...) [Je n'aurais pas voulu retourner chez ma mère], mais j'aurais voulu retourner avec ma grand-mère, mais elle n'était pas là. Elle était à [nom de la communauté autochtone d'origine], mais moi je ne voulais plus retourner là-bas. **Lyana**

On voit par l'analyse de leur récit que les résistants accordent une grande importance à leur famille d'origine, immédiate et élargie, tout en cherchant à grandir dans un milieu sécuritaire. La distance avec le milieu d'origine, causée par une absence ou un désinvestissement des membres de la famille, a créé une tension identitaire chez ses jeunes ce qui les positionne pendant la prise en charge et encore aujourd'hui devant divers défis. Cédrik résume bien la vision qu'ont les résistants de la prise en charge comme étant celle d'une protection « partielle » :

Je trouve que c'est bien [le placement], mais... Je trouve que c'est une bonne chose, parce que ça permet aux gens qui sont en détresse d'avoir une meilleure famille, d'avoir une meilleure qualité de vie. D'avoir une meilleure vie. Il faut juste savoir l'apprécier. (...) Je sais que, eux autres, qui vivent dans les réserves, ce n'est pas la meilleure des vies, admettons. C'est très pauvre là-bas et il y a souvent beaucoup de violence. Il y a de la violence comme dans les familles et quand il se passe de quoi, il faut que tu taises parce que si tu t'ouvres ta bouche, la prochaine fois ça va se passer plus dangereusement. C'est plus bad pour toi. Q : Toi ça te donne l'impression que ça t'a permis d'échapper un peu à ça ? I : En même temps, je me suis dit que non. Même si je suis là-bas ou chez des blancs, c'est revenu à la même chose parce que, oui là-bas, j'aurais été battu physiquement, mais vivre chez des blancs tu es battu psychologiquement parce que, à chaque jour, tu te fais traiter de noms, de différent, parce que justement ils te perçoivent différent parce que tu as l'air différent. Donc tu as l'air méchant ou tu n'es pas bien. **Cédrik**

4.2.2 Les *Résilients* : des jeunes qui retirent le meilleur des deux mondes

« *Je ne changerais rien.* »

Nancy

Trois des jeunes rencontrés correspondent à la figure des résilients : Nancy, Logan et Jake. À l'instar des autres jeunes, ils ont vécu la prise en charge comme une mesure de protection, mais, contrairement aux autres, ils ont la particularité de très bien s'adapter au placement. En effet, même si les jeunes de cette figure vivent une période d'acclimatation dans leur nouveau milieu, ils partagent une expérience positive de placement.

Encadré 4.2 Résumé du parcours de prise en charge des *Résilients*

Le parcours de prise en charge des *résilients* se démarque par la présence de contacts fréquents et significatifs avec leur famille immédiate, leur mère et leur fratrie, et aussi parfois avec des membres de leur famille élargie. S'il est vrai que le placement à l'extérieur du milieu d'origine modifie la relation que ces jeunes entretiennent avec les membres de leur famille d'origine, la continuité des contacts avec ceux-ci représente pour eux un ancrage identitaire. Par le fait même, les jeunes de cette figure sont capables d'accepter le milieu d'accueil et retirent le meilleur de chacun des milieux de vie dans lesquels ils évoluent. Pour les *résilients*, la présence durant le placement des membres de leur famille immédiate comble leur besoin d'affiliation, tandis que leurs parents d'accueil, ou plus rarement leurs intervenants, occupent une place importante dans leur vie en répondant à leur besoin de sécurité matérielle et affective. En outre, ces jeunes ne perçoivent pas les événements qui se présentent dans leur vie comme des obstacles, mais plutôt comme des opportunités pour grandir.

Pour les *résilients*, le placement à l'extérieur du milieu d'origine représente le mieux qui pouvait leur arriver puisqu'ils vivent cette situation comme une émancipation. La présence des membres de la famille immédiate durant leur placement combinée à celle des membres du milieu d'accueil fait en sorte qu'ils peuvent s'affranchir des difficultés vécues dans leur passé. Les *résilients* se représentent donc leur prise en charge comme une protection « totale ».

4.2.2.1 Le placement : en proximité avec la famille immédiate

Comme les résistants, les jeunes correspondant à la figure des résilients ont vécu difficilement le contexte dans lequel ils se trouvaient avant leur prise en charge. Ils ont toutefois réagi différemment face à leurs conditions de vie : Jake a demandé à plusieurs reprises l'aide des services sociaux concernant la violence de son père, Nancy s'opposait de façon « agressive » à la consommation de sa mère qui entraînait de la négligence, tandis que Logan dit s'être « habitué » à la violence de sa mère :

Ma mère elle m'a un petit peu lavé le cerveau. Je me suis habitué à ça, fait que j'avais pas conscience que ce qu'elle me faisait là, c'était mal. Tu sais, je l'aimais pareil ma mère et elle me battait. (...) Maintenant, je comprends que c'est mal. **Logan**

À l'instar des jeunes de la figure des résistants, on voit que les résilients accordent une grande importance à leur milieu d'origine. Ces jeunes ont cependant tous en commun un parcours de prise en charge marqué par une proximité avec leur famille d'origine. En effet, durant toute la durée de leur prise en charge, les jeunes de cette figure ont eu des contacts fréquents avec leur mère ainsi qu'avec d'autres membres de leur famille tels que les frères et sœurs et la famille élargie. Il faut mentionner que, tout comme les jeunes de la figure des résistants, les résilients n'ont pas eu de relation significative avec leur père pendant leur prise en charge soit parce que celui-ci était absent dans leur vie ou qu'il s'est désinvesti auprès d'eux lors de la prise en charge.

La mère

En ce qui concerne la relation avec leur mère, les résilients affirment tous avoir été proches de celle-ci pendant la prise en charge, soit parce qu'ils la voyaient de façon régulière et constante, soit parce qu'ils vivaient une grande complicité avec elle. Dans les cas où le placement était à long terme, les visites des jeunes chez leur mère étaient définies et régulières et les résilients ont pu compter sur ces visites. Comme en témoigne Nancy, les sorties chez la mère étaient grandement appréciées et les jeunes de cette figure avaient tous l'impression, lors de ces occasions, de retourner à « la maison » :

[Je voyais encore ma mère] mais pas souvent. Je dirais 2 fois de semaine par mois. (...) J'aimais les sorties. J'aimais pas mal ça retourner chez ma famille. (...) À chaque fois que je revenais à la maison, c'était naturel. C'est sûr que j'avais plus de... je respectais plus les règles à la maison, le fait d'avoir été habituée en famille d'accueil. **Nancy**

Pour Jake dont le parcours de prise en charge a été marqué par de nombreux allers-retours entre son milieu d'origine et son milieu d'accueil, la relation avec sa mère a toujours été empreinte d'une grande complicité et d'une proximité relationnelle. Si les visites chez sa mère ont été moins régulières et constantes que les autres jeunes de cette figure, Jake trouvait quand même le moyen de la voir fréquemment. Par exemple, lorsque son père, avec lequel il était en conflit, quittait la maison familiale, Jake en profitait pour aller parler avec elle :

Je le voyais partir des fois [mon père], il allait marcher sur le grand chemin. C'est là que j'en profitais pour aller voir mes petits frères. Faire de gros câlins à mes petits frères. Je parlais avec ma mère. C'était le seul temps que je pouvais parler avec ma mère. (...) Avec ma mère j'avais une bonne relation. (...) même aujourd'hui encore. (...) Tabarnak, on parle quand moi et ma mère on se parle. Quand on parle, on peut parler pendant deux heures nous autres. Deux heures, une heure. Ma blonde des fois elle écoute, elle écoute tout le temps. « Vous avez toujours quelque chose à dire vous autres! » qu'elle dit tout le temps ma blonde. « Ben quoi, c'est ma mère! », je lui dis. **Jake**

Pendant la prise en charge, les jeunes de la figure des résilients ont fait face aux mêmes comportements de leur mère qui les ont menés à être placés, mais cela n'a pas été vécu comme un désengagement comme c'est le cas pour les résistants. En effet, le fait que leur mère ait encore « un petit problème » comme l'affirme Nancy ou qu'« elle consommait en cachette » comme l'exprime Jake, n'a pas affecté la fréquence des visites ou la qualité de leur relation et ces jeunes ont eu l'impression que leur mère s'investissait auprès d'eux. Les jeunes de cette figure ont perçu que leur mère voulait les garder auprès d'elle, ce qu'ils interprètent comme une sorte d'engagement de sa part. Par exemple, Logan dit qu'il n'avait jamais vu sa mère « pleurer de même » lorsqu'il est passé en cour la première fois, ce qu'il explique par le fait qu'elle « ne voulait pas [qu'il parte] » mais qu'« elle était obligée ». Pour Jake, le fait que sa mère prenait de la drogue en cachette a pu être compensé par sa constante volonté à récupérer sa garde. Jake mentionne à ce propos : « Elle voulait tellement que je revienne ! ».

Les résilients ne présentent aucune rancune vis-à-vis leur mère et ils lui pardonnent autant les comportements qui ont mené à leur prise en charge que ceux pendant la prise en charge. Pour Nancy, le conflit avec sa mère « à cause de sa consommation » avant qu'elle soit placée par la protection de la jeunesse, s'est complètement dissipé suite au placement et elle n'exprime

aujourd'hui aucun ressentiment par rapport à cette situation. De son côté, Logan n'a pas entretenu d'animosité à l'égard de sa mère pendant sa prise en charge, même si celle-ci avait des comportements qui le dérangent. Il raconte que parfois il mettait fin aux visites chez sa mère parce qu'elle criait constamment après lui. Si Logan faisait en sorte que ces visites soient écourtées, cela n'avait pas d'effet à plus long terme puisqu'il voulait tout de même toujours retourner voir sa mère :

(...) Oui, [j'étais tanné donc je parlais] (...) [j'étais tanné] qu'elle me gueule après. Le matin elle n'est pas de bonne humeur, le midi et l'après-midi jusqu'à 6 heures, elle est de bonne humeur, puis après 6 heures elle est de mauvaise humeur. C'est comme un horaire (...) Des fois j'ai pas hâte au soir. **Logan**

La fratrie

Les jeunes de la figure des résilients ont eu des contacts fréquents avec leurs frères et sœurs durant leur prise en charge et cela a été très significatif pour eux. La fratrie ressort en effet constamment des témoignages des résilients. Pour Jake, ses frères et sœurs plus vieux ont joué un rôle de soutien pendant sa prise en charge, soit parce qu'ils l'aidaient à se nourrir lors de ses retours chez ses parents, soit parce qu'ils l'hébergeaient lors de ses sorties quand il était placé : « (...) moi je sortais chaque semaine. J'allais dormir chez mes frères et chez mes sœurs. ». Jake évoque aussi un sentiment de protection à l'égard de ses frères plus jeunes, ce qui l'a mené à demander l'aide des services sociaux afin qu'ils ne vivent pas la même chose que lui. Les interactions de Jake avec ses petits frères pendant la prise en charge démontrent une proximité, marquée par l'entraide et la tendresse :

Quand ils me voyaient, ils me saluaient. Ils me donnaient des câlins, me demandaient de l'argent. Je leur en donnais tout le temps. Il faut les gâter. Parce qu'aujourd'hui c'est eux autres qui me donnent de l'argent (rires). **Jake**

Nancy partage aussi une relation d'entraide avec sa fratrie et affirme avoir « toujours » été proche de ses frères et sœurs. Dans les moments difficiles avant sa prise en charge, Nancy exprime que « c'était correct » puisqu'elle « avai[t] tous [ses] frères et sœurs » à la maison. Pendant la prise en charge, les contacts réguliers de Nancy avec ses frères et sœurs lors des sorties ont été importants pour elle. Le placement avec une de ses sœurs lui a aussi paru salutaire :

Le premier mois que j'étais là toute seule, mes autres sœurs étaient chez mon père. Elles ont laissé tomber chez mon père et sont venues dans une famille d'accueil. Je n'étais plus là toute seule, j'étais avec ma grande sœur. Mon autre sœur était placée dans une autre famille d'accueil. (...) [j'étais contente], je commençais à m'ennuyer là toute seule, pendant un mois. **Nancy**

Famille élargie

En ce qui a trait à la famille élargie, les jeunes de la figure des résilients expriment que, lorsque la situation leur permettait, ils ont été proches des membres de leur famille élargie. Pour les jeunes de cette figure, il n'y a pas de constance au niveau des contacts avec la famille élargie, mais lorsque celle-ci a été présente pendant la prise en charge, elle a joué un rôle de soutien. Pour sa part, Nancy qui était très proche de sa famille élargie quand elle était jeune, n'a pu, pendant sa prise en charge, la côtoyer à cause de la distance qui les séparait. Logan, qui habitait lui aussi loin de sa famille élargie, mentionne que ses oncles, tantes et grands-parents ont été périodiquement présents dans sa vie quand il retournait dans sa communauté d'origine ou lorsqu'ils lui rendaient visite. Pour Jake, la famille élargie a été présente tout au long de son parcours de prise en charge. Les tantes de Jake ont joué un rôle primordial puisqu'elles s'assuraient que ses besoins fondamentaux étaient satisfaits lorsqu'il retournait dans sa famille :

C'était ma tante qui payait tout pour moi. (...) Elle voulait m'aider elle aussi. Ma tante parlait à ma mère, mais ma mère se faisait contrôler par mon père. C'était ça le problème, c'était dans son couple.

[...] Après [que mon père m'ait mis dehors de la maison] j'ai été rester chez ma tante [nom d'une autre tante]. La sœur à ma mère, sa petite soeur. Je suis resté là-bas pour, je dirais, trois mois. **Jake**

4.2.2.2 L'effet de la prise en charge : une émancipation

Pour les jeunes de la figure des résilients, la présence des membres de la famille d'origine tout au long de leur parcours a fait en sorte qu'ils ont vécu leur prise en charge comme une émancipation. On perçoit dans le discours de ces jeunes que le fait d'avoir pu entretenir des liens continus et significatifs avec leur famille immédiate et parfois élargie a provoqué à l'intérieur d'eux un ancrage identitaire. Les jeunes de cette figure parlent de leur « chez nous », de leur « famille » ou de leur « communauté » en abordant leur milieu d'origine ; ils parlent de « là-bas », de « chez eux » ou « des blancs » en abordant le milieu d'accueil. Si l'analyse des témoignages des résilients fait ressortir un discours identitaire, celui-ci n'est toutefois pas traversé par une tension entre deux

mondes. Les résilients côtoient deux mondes différents, mais ces mondes ne se trouvent pas en contradiction : ils cohabitent de façon harmonieuse en répondant à des besoins différents.

Le placement des jeunes de cette figure a fait en sorte que la responsabilité de subvenir à leurs besoins fondamentaux a été remise aux parents d'accueil ce qui a eu l'effet de modifier leurs attentes vis-à-vis leur famille d'origine ainsi que leur vision de ce que pouvait être « une famille ». Par exemple, Logan mentionne que, lorsqu'il est parti habiter en famille d'accueil, il a dû s'habituer à un cadre de vie « plus stricte » et « aux bienfaits d'une famille qui te nourrit tout le temps ». Pour Jake, chaque placement signifiait d'arrêter de « crever de faim » et de « se promener d'un bord et de l'autre pour manger ». On voit donc qu'avec le placement, les attentes des jeunes concernant leur sécurité matérielle et leurs besoins physiques ont été transposées au milieu d'accueil plutôt qu'à leur famille d'origine. Par ailleurs, le fait d'être placés a aussi transformé la relation affective de ces jeunes avec les membres de leur famille immédiate, particulièrement avec la mère. Par exemple, Nancy affirme avoir toujours eu une bonne relation avec sa mère, malgré l'instabilité de cette relation, tout en mentionnant que le placement a modifié ses attentes par rapport au soutien affectif de celle-ci :

J'ai toujours eu une bonne relation avec ma mère. Q : Comment tu décrirais ta relation avec elle ? I : Bien, mais des fois ça tombe. (...) [Je me sentais soutenue par elle], jusqu'à temps que j'aie en famille d'accueil, ça a changé. **Nancy**

Logan exprime aussi qu'il perçoit différemment sa relation avec sa mère. Après quelques années passées en famille d'accueil, Logan ne veut plus retourner vivre chez sa mère même si les conditions de vie ont évolué là-bas, et cela, parce que ses attentes ont changé par rapport à leurs interactions :

Mais aujourd'hui elle est pas mal rendue tranquille, son chum n'est plus là. (silence) Je ne veux pas vivre avec ma mère. (...) elle va tout le temps me gueuler après. Quand je vais là-bas elle me blâme tout le temps. Mais des fois c'est vrai ce qu'elle dit. Des fois j'avoue que c'est moi parce que ça me tente pas que la chicane pogne. **Logan**

Si les attentes des jeunes par rapport à leur famille immédiate se sont transformées avec le placement, la présence de celle-ci dans la vie des jeunes leur paraît essentielle puisqu'elle leur permet de garder un ancrage avec leurs origines. En effet, tous les jeunes de cette figure expriment une grande affiliation à leur famille d'origine. Par exemple, Logan affirme que, même s'il ne veut

pas vivre avec sa mère, il va « souvent » chez elle parce qu'autrement « [il s]'ennuie trop ». Lorsque Nancy partage la difficulté qu'elle a eu à partir de chez elle lors de son placement, celle-ci témoigne aussi de l'appartenance à sa famille immédiate comme étant inébranlable :

Un gros choc! Ça ne me tentait vraiment pas! J'étais bien chez nous, ça ne me tentait pas de partir au début. Moi je suis une personne qui est vraiment attachée à sa famille. Peu importe ce qui arrive, je vais tout le temps les aimer. **Nancy**

Pour Nancy, ce fort sentiment d'appartenance à sa famille a fait en sorte qu'elle a toujours gardé « un petit espoir » de retourner vivre chez avec sa mère et ce, même si elle avait « un très bon lien » avec sa famille d'accueil. Pour Jake, l'affiliation à son milieu d'origine et le lien d'attachement à sa mère l'ont conduit à « réessayer, réessayer, réessayer plein de fois » de retourner vivre avec ses parents même s'il n'en pouvait plus des conditions de vie dans lesquelles il se trouvait là-bas :

Les deux premières fois que j'ai passé en cour, ma mère était présente. Elle demandait, mais moi je disais non. Ma mère me prenait en pleurant dans ses bras. « Tu sais pourquoi », je lui disais. « Tu sais la raison pourquoi je ne veux pas revenir chez nous. » Elle pleurait encore, elle pleurait, pleurait, pleurait. En cour quand la juge m'a demandé : « Est-ce que tu veux retourner chez tes parents? » Je pensais parce que je voyais ma mère pleurer dans la salle, mais j'ai dit non pareil. Ma mère est sortie de la salle en pleurant. (...) ça m'a fait de quoi pour vrai. Mais je lui ai expliqué, je lui ai parlé plusieurs fois à ma mère. « Je n'ai pas eu le choix », je lui ai dit. « Je ne veux plus être dans la rue encore. J'espère que mes petits frères ne passeront pas par là », je lui ai dit.

[...] J'étais rendu chez ma tante, j'essayais encore chez mon père. J'ai réessayé, réessayé, réessayé plein de fois. Ça ne marchait pas donc j'ai déménagé encore en famille d'accueil. **Jake**

Ainsi, par leur présence durant la prise en charge, les membres de la famille immédiate occupent un rôle dans la vie des jeunes, mais ce n'est plus une responsabilité quotidienne de veiller à leurs besoins matériels ainsi qu'à leur sécurité affective : ils ont un rôle d'ancrage identitaire.

L'ancrage identitaire et la capacité à accepter le milieu d'accueil

Les trois jeunes de la figure des résilients ont habité dans une ou plusieurs familles d'accueil et l'un d'eux a aussi fait des séjours en centre de réadaptation. La représentation de ces jeunes de leurs familles d'accueil est généralement très positive, même s'ils sont passés par une phase d'acclimatation plus difficile qui s'explique par l'influence de la vision négative que leurs parents entretenaient vis-à-vis le système de protection de la jeunesse. À l'instar des autres jeunes de cette

figure, le commentaire de Logan illustre comment la perception négative de la DPJ de sa mère a fait en sorte qu'il a eu de la difficulté à accepter le fait d'être placé en famille d'accueil :

Ma mère quand j'étais petit, elle arrêta pas de me dire que tous les blancs c'était tous des nazis, des laveurs de cerveau, que les familles d'accueil c'est toute une gang de nazis, que tout le système est corrompu. Ça m'est venu en tête un moment donné quand je suis arrivé en famille d'accueil, j'ai dit « j'envoie de la merde tout le long » au début quand je suis resté là, mais maintenant j'ai changé. (...) Quand je suis arrivé là-bas, je les envoyais chier, je n'aimais pas leur face. Je disais tout le temps, je ne les laisserai pas me laver le cerveau. Mais maintenant je sais c'est quoi une famille d'accueil, ils ne feront jamais ça.

[...] Au début je ne me sentais pas confortable. Je pensais encore de la même manière que ma mère. (...) elle disait que les blancs c'était tous des nazis. **Logan**

Cependant, une fois la phase d'acclimatation terminée, les jeunes de la figure des résilients se sont très bien adaptés au placement. S'ils ont dû s'habituer à leur milieu d'accueil qui impliquait tout un nouveau cadre de vie, leurs témoignages, comme celui de Nancy, démontrent qu'ils ont finalement bien accepté ces nouveautés dans leur vie :

[La première famille d'accueil], ça s'est très bien passé. C'est vraiment des super bonnes personnes. (...) Les premiers 6 mois, c'était un petit peu « tough » de commencer à m'habituer avec une autre famille. La routine et tout ça... Mais après ça j'ai commencé à m'habituer aux personnes, je commençais à savoir qui ils sont, à vraiment les connaître. Puis ça s'est bien passé après. (...) Oui, [c'était] très différent [de chez nous]. (...) On avait des heures. Moi avant, je rentrais à n'importe quelle heure que je voulais. J'avais une heure, mais je la dépassais tout le temps. (...) Les premiers 6 mois, c'était plus dur, mais après ça, ça a bien tombé. **Nancy**

Les jeunes de la figure des résilients ont su être ouverts et réceptifs au milieu d'accueil et retirer le maximum de leur situation de placement. Pour ceux qui ont vécu dans une ou deux familles d'accueil durant leur prise en charge, une place privilégiée est accordée à leur milieu d'accueil auquel ils attribuent un rôle de stabilité matérielle et affective par le support, la présence, l'espace de communication et l'encadrement. Cette stabilité a été vécue par Logan du fait que sa famille d'accueil lui a procuré un confort matériel, un cadre de vie structuré et un milieu où il pouvait avoir confiance que sa sécurité serait respectée. Par exemple, il raconte qu'il a progressivement compris qu'il pouvait se fier à ses parents d'accueil pour éviter d'être victime de violence verbale et physique de son entourage :

Au début c'était moins l'fun parce qu'il y avait un gars, je ne sais pas ce qu'il faisait, quelle maladie il avait, des fois il me gueulait après, des fois il me frappait. J'avais pas confiance en moi mais un moment donné je commençais à savoir c'était quoi et à le vivre mal, donc j'allais voir ma famille d'accueil en haut. Il le mettait dans sa chambre. **Logan**

Logan mentionne aussi, comme les autres jeunes de cette figure, que les activités familiales ont eu de l'influence sur la « bonne relation » avec les parents d'accueil. Ces activités, comme aller à la pêche ou en camping, ont été très significatives pour les résilients puisqu'elles traduisaient une implication et une présence concrète de leurs parents d'accueil auprès d'eux. Lorsque Nancy a essayé d'aller habiter chez son père à un moment de sa prise en charge, le manque « d'activités familiales » a été l'une des raisons pour laquelle elle a voulu retourner vivre dans sa famille d'accueil. Pour Jake, le manque d'activités familiales l'a même fait partir d'un de ses milieux d'accueil :

Je m'ennuyais, donc j'étais partie en fugue. J'avais dit la raison à la gardienne : « Je m'en vais en fugue! » Elle m'a dit « Hein ? Tu n'es pas sérieux? (exprimé avec déception) ». Et je lui ai dit : « Oui je m'en vais en fugue maintenant. » « Comment ça? », elle disait. « Bien, je ne bouge pas ici. Je reste assis et je regarde la TV ». Elle a compris. Elle n'avait pas le choix, elle a appelé la police. Elle m'a dit : « Je n'ai pas le choix tu sais... ». Je lui ai dit : « Oui, je sais ». J'ai été faire du pouce après. **Jake**

Pour Nancy, la stabilité matérielle et affective que lui ont apporté ses familles d'accueil s'explique par le fait qu'elles « ont fait un impact sur [sa] vie » puisqu'elles « [l']ont vraiment aidée » au niveau concret et personnel. Nancy donne l'exemple de sa première mère d'accueil qui, lorsque son fils a été placé par la protection de la jeunesse, la reconduisait chez la gardienne tous les jours pour « faire sûr [qu'elle] allai[t] voir [son] fils ». Elle mentionne aussi que la personne la plus marquante dans sa vie a été sa deuxième mère d'accueil qui lui a offert du support matériel et émotif :

(...) [nom de la 2^{ième} mère d'accueil] qui a été la plus marquante, celle qui m'a aidée avec mon fils. Elle a vraiment eu un gros impact, sur moi et avec mon fils. Q : Avec celle de ta première famille d'accueil, tu avais appris beaucoup à te confier et à parler, avec [nom de la 2^{ième} mère d'accueil], est-ce que c'était pareil? I : Oui, c'était mieux avec [nom de la 2^{ième} mère d'accueil]. On se disait vraiment les vraies affaires. Et elle m'a vraiment aidée avec mon loyer et tout ça. C'est elle qui nous a emménagés, elle et son mari, elle nous a vraiment aidés, elle nous a donné du stock. Je suis bien contente pour ça... C'est vraiment des bonnes personnes. (...) Ils nous ont beaucoup aidés.
Nancy

Pour Jake qui a vécu un parcours de prise en charge marqué par plusieurs déplacements et retours dans sa famille d'origine, ce rôle de soutien matériel et affectif a été occupé par l'intervenante qui l'a suivi tout au long de sa vie. Si Jake ne s'est pas attaché à ses familles d'accueil dans lesquelles il n'est jamais resté longtemps, il a cependant créé un lien très significatif avec sa travailleuse sociale. Pour lui, le support matériel et émotif qu'elle lui a offert, ainsi que le fait qu'elle ne l'ait

jamais laissé tomber, est lourd de sens. On peut lire dans son témoignage qu'il retire une sorte de fierté et de réconfort de cette stabilité relationnelle dans sa vie :

(...) on se voyait quasiment deux fois par semaine. Des fois elle me payait le souper, je lui repayais le souper. Cool, j'étais content. Elle a dépensé sa paie pour moi aussi une fois. Elle m'avait donné 200\$: « Achète-toi un chandail ». Je lui ai dit : « Hein? Tu es sérieuse? -Oui oui ». Un hoodie, je m'étais acheté ça. Elle m'a donné 200\$ pour ça. Je me suis acheté un chandail et des jeans avec ça. Je me suis acheté un pantalon, un gilet, un chandail. Elle m'a donné de sa paie qu'elle avait gagnée pour elle. « C'est vrai? -Oui, je suis vraiment sérieuse. » (...) Je l'ai connue, j'avais besoin d'aide quand j'étais jeune. Je pleurais tout le temps, j'avais toujours des problèmes de stress, je craquais mes doigts et des affaires de même. J'étais toujours stressé quand j'étais jeune. J'ai quasiment grandi avec elle. Je dirais de 13 ans à 19 ans j'ai grandi avec elle. J'ai passé 6 ans avec elle donc elle me connaît par cœur. (...) Elle ne m'a même pas lâché ! **Jake**

Il faut noter, toutefois, qu'aucun autre des jeunes rencontrés n'exprime un lien significatif avec un de leurs intervenants. Généralement, la relation des jeunes avec leurs intervenants n'apparaît pas marquante, contrairement à leur relation avec les membres de leur famille d'origine et les membres de leurs familles d'accueil. Les jeunes ont généralement une image négative de leurs intervenants, particulièrement au début de leur prise en charge. Par exemple, Cédrik dira qu'il faisait une « facette pour mentir » à ses intervenants parce qu'il ne voulait « pas que [la situation] empire ». Nancy témoigne aussi de la représentation négative qu'elle avait des intervenants de la protection de la jeunesse au début de sa prise en charge :

Ben moi les intervenants, je ne les ai jamais aimés. J'aimais pas ça avoir d'autres personnes qui rentrent dans ma vie pour « fucker » ça. Déjà que les choses allaient mal... Je le savais c'était quoi les centres jeunesse et quand ils venaient me voir, c'est sûr que je ne leur parlais pas. (...) j'essayais de leur dire pas grand chose (rire).

[...] Ils essaient d'interagir avec nous. Moi dans ce temps-là, je n'aimais pas trop les intervenants donc j'essayais le plus de m'éloigner ou de ne pas dire trop d'affaires, de pas trop leur parler, tellement je n'aimais pas leur job. **Nancy**

Parfois, les jeunes ont exprimé que la relation avec leurs intervenants s'était améliorée durant leur parcours de prise en charge sans pour autant prendre une place très significative dans leur vie. C'est à la sortie de leur prise en charge que les jeunes affirment avoir retiré le plus de soutien de la part de leurs intervenants, notamment en ce qui a trait à leur transition en appartement et à leur insertion sociale. Les jeunes qui n'ont pu bénéficier du soutien de leur famille d'accueil mentionnent que les intervenants de la protection de la jeunesse les ont aidés lors de leur sortie des centres jeunesse. De plus, la grande majorité des jeunes rencontrés ont aussi participé à des

programmes d'insertion sociale. Par exemple, Nellie affirme qu'aujourd'hui une intervenante « s'occupe de [l]'aider à trouver un emploi » et Jake explique le soutien il a reçu à sa majorité :

Une fois, moi et ma blonde on avait 17 ans. Ça, c'était 4 mois avant qu'il me relâche pour mes 18 ans. J'ai été en appartement. J'étais encore avec les services sociaux. Ils m'aidaient encore. Je n'étais pas capable de payer mon loyer avec l'argent que je gagnais. « (inaudible) ou payer ta bouffe », ils me disaient. « Paye-moi la bouffe d'abord et je vais essayer de me débrouiller pour payer mon appartement », je leur disais. (...) Oui, c'est la DPJ de [nom d'une communauté] qui m'aidait. **Jake**

La prise en charge vécue comme une émancipation s'explique donc par le fait que les jeunes de cette figure, en plus du lien d'appartenance qu'ils conservent avec leur famille d'origine, créent une relation très significative avec leur famille d'accueil ou, plus rarement, avec un intervenant. Les jeunes de la figure des résilients expriment que ces adultes ont pu combler des besoins différents de celui d'affiliation auquel leur famille immédiate répondait. En offrant une sécurité matérielle et affective, ces adultes ont occupé une place primordiale dans leur vie :

Je dirais [que je me sentais plus proche] des parents de ma famille d'accueil. (...) [j'avais] un très bon lien [avec eux]. (...) On se disait les affaires, que moi et ma mère on ne faisait pas. (...) On avait des conversations plus profondes. **Nancy**

Un parcours de prise en charge qui fait grandir

Les jeunes de la figure des résilients font bien la différence entre les conséquences de leur vécu avant et pendant la prise en charge. En ce qui concerne la période avant le placement, les jeunes perçoivent que les conditions de vie dans lesquelles ils se trouvaient ont eu des impacts négatifs sur eux. Par exemple, Logan mentionne que la violence physique qu'il a subie de la part de sa mère a fait en sorte qu'il manque aujourd'hui de confiance en lui et qu'il a de la difficulté à faire confiance aux autres :

Elle me battait, puis c'est à cause de ça maintenant que j'ai moins confiance en moi. Mettons je fais un petit accident, une petite affaire de rien, l'autre arrive et fait le même type d'accident que moi ; lui il va avoir moins peur que moi parce qu'il n'a pas vécu ça comme moi. Un moment donné je faisais rien qu'une petite erreur de rien, je me faisais frappé dans le mur, je me faisais « pitcher » en bas des escaliers.

[...] Je me sens un petit peu à part des autres. Des fois j'ai l'impression que le monde me ment, mais je ne sais pas comment faire une différence. **Logan**

Les jeunes de cette figure expriment aussi que la situation avant leur prise en charge a influencé leurs comportements et les événements dans leur vie. Pour Jake, les difficultés vécues avec son père ont fait en sorte qu'il s'est mis, à un certain moment de son parcours de prise en charge, à consommer de l'alcool, ce qui l'a mené à perdre la garde de sa fille :

Le travail que je me suis fixé c'est pour avoir de l'expérience de travail, pour nourrir ma famille et pour les loger. Parce que quand j'avais 18 ans, j'ai perdu ma fille. Elle était partie en famille d'accueil elle aussi. Moi aussi, il fallait que je mette mon effort. (...) J'ai pleuré en tabarnak. Même aujourd'hui encore quand j'y pense, ça me fait mal. Ça fait mal se faire enlever ses enfants. J'ai compris le sentiment de mon père. J'ai compris aussi le sentiment d'arrêter de consommer. On est heureux quand on arrête de consommer. (...) Un an [qu'elle est partie ma fille]. J'ai manqué sa première fête. Ça m'a fait un choc aussi. Elle approchait de sa fête de un an. J'ai demandé une sortie. « Jake, tu consommes encore, je suis vraiment désolée ». Mais regarde ce que j'ai vécu, c'est pour ça que je consommais. Ça m'a fait mal. **Jake**

Toutefois, les jeunes qui ont vécu leur prise en charge comme une émancipation ne perçoivent pas les événements qui surviennent dans leur vie comme des obstacles, mais plutôt comme des situations auxquelles ils peuvent eux-mêmes trouver des solutions. Comme Jake, lorsqu'il mentionne qu'il « fallait [qu'il] mette [son effort] », les jeunes de cette figure voient ces situations comme des opportunités pour grandir. Ainsi, devant la perte de la garde de sa fille, Jake a réussi à dépasser sa dépendance en l'alcool en allant chercher l'aide dont il avait besoin :

J'avais de la misère à en parler donc j'ai parlé, parlé et parlé. Quand ma fille s'est faite enlever, j'ai rencontré une psychologue, je lui ai parlé. J'ai arrêté de consommer. **Jake**

Pour sa part, devant la naissance imprévue de son fils et faisant face à la prise en charge de celui-ci par la protection de la jeunesse, Nancy a aussi trouvé la façon de récupérer la garde de son fils en y mettant tous ses efforts, ce qui la remplit aujourd'hui de fierté :

Parce que je n'étais pas apte à le garder, je n'étais pas prête, je n'avais rien. Je n'avais pas de bouteilles, je n'avais pas de couchette,... Je n'étais pas prête le premier mois. Et moi, je voulais absolument être avec mon fils! Ils l'ont mis dans une famille d'accueil.

[...] La première année, c'était le centre jeunesse qui avait sa garde. Donc il fallait que je leur montre que moi aussi j'étais capable, que je voulais vraiment avoir mon fils. C'est là, la première année où on a emménagé chez [nom de la mère d'accueil] à [nom d'une ville], que je leur ai vraiment montré que j'étais capable, que je voulais absolument l'avoir. Donc je leur ai montré tout ça, que j'étais vraiment apte. Ils m'ont donné sa garde après un an ! **Nancy**

Les jeunes de la figure des résilients s'arrangent pour que les choses se passent bien durant leur parcours de prise en charge. Par exemple, dans leurs interactions avec leurs intervenants, ils font

en sorte qu'ils puissent retirer le maximum de leur situation, en agissant de façon à avoir autant de privilèges possibles. Jake en témoigne :

Pour que les services sociaux agissent correct avec nous autres, il faut qu'on soit correct avec eux autres Parce que j'ai entendu du monde, à force de grandir quand j'étais en famille d'accueil : « Elle est bien pute ma T.S., elle est bien chienne ma T.S. », des affaires de mêmes. « Elle ne me laisse pas sortir ». « Qu'est-ce que tu fais », je disais. « J'ai fugué ! » « Ben voilà la raison pour laquelle tu n'as pas le droit », je disais. « Va donc chier », chaque personne me disait ça. Une semaine plus tard, les personnes s'excusaient parce qu'elles voyaient que j'avais raison parce que moi je sortais chaque semaine. **Jake**

Contrairement aux jeunes de la figure des résistants, les jeunes de cette figure ne perçoivent pas les intervenants de la DPJ comme des personnes qui s'immiscent dans leur vie, ils ont plutôt l'impression que les interventions leur ont permis une certaine marge de manœuvre. Entre autres, Nancy et Logan affirment avoir eu plusieurs choix quant à leurs lieux de placement et mentionnent que leurs demandes ont été « entendues » par les intervenants et la cour. Pour sa part, Jake a fait la demande à plusieurs reprises de changer de famille d'accueil parce qu'il n'était pas satisfait où il se trouvait. Il affirme chaque fois avoir gagné son point, par exemple lorsqu'une de ses mères d'accueil ne venait pas le chercher après l'école pour le ramener à la maison :

(...) je me suis tanné. J'ai parlé à ma T.S. Ma T.S. m'a fait déménager dans une famille d'accueil à [nom d'une communauté autochtone]. J'ai déménagé là-bas parce que je leur ai expliqué toute la raison pourquoi elle n'est pas venue me chercher.

[...] Toutes les familles d'accueil dont je voulais partir, il fallait que je passe en cour et que je donne ma version des faits, pourquoi ci, pourquoi tu veux partir. Toujours plein de pourquoi (rires). **Jake**

Ces jeunes voient leur prise en charge comme une opportunité qu'ils ont eue d'améliorer leurs conditions de vie. Suite à leur placement, tous les jeunes de cette figure perçoivent leur vie devenue plus « facile », comme le dit Nancy. Cette dernière mentionne qu'aujourd'hui, avec tout le support qu'elle a reçu lors de sa prise en charge et à sa sortie, il lui « manque de rien » et sa petite famille est « vraiment stable ». Jake soutient aussi qu'il « aime [sa] vie beaucoup » et que ses nouvelles conditions de vie, qu'il ne considère plus précaires, permettront « d'offrir un meilleur avenir pour [sa] fille ». Cette stabilité a pu être acquise avec l'aide dont ils ont pu bénéficier durant leur prise en charge. Par exemple, avec le support des intervenants, Jake a appris à faire un budget et à économiser, ce qui lui permet aujourd'hui d'avoir un niveau de vie confortable qu'il juge meilleur que celui de ses parents :

Et l'argent, je suis capable d'économiser beaucoup. Des fois même, quand je reviens en ville, j'ai 300\$ dans les poches. Et j'essaie de comparer avec mes parents. Eux autres ils n'ont rien. Pourtant ils reçoivent, je pense, 1500\$ eux autres par le BS et les allocations. Moi je travaille par semaine, je reçois quasiment la même chose qu'eux autres. Juste 500\$ de plus, je dirais. Mais il m'en reste toujours. À chaque paie, il m'en reste toujours. **Jake**

Pour les jeunes de la figure des résilients, l'expérience de prise en charge leur a aussi permis de s'affranchir des difficultés personnelles vécues avant leur placement. Les jeunes de cette figure mentionnent tous que leur prise en charge leur a permis de cheminer au niveau personnel. Logan affirme que le fait d'avoir été placé en famille d'accueil lui a appris à être « moins naïf » et à avoir « moins peur », ce qui le protège contre d'éventuels actes de violence :

Parce que [mon beau-père] savait que j'avais changé depuis que je suis en famille d'accueil. (...) C'est que j'étais rendu moins naïf, j'étais plus... J'avais moins peur, donc lui il ne sait jamais quand il va le faire si je vais appeler la police. Ou s'il faisait quelque chose à ma mère. (...) Avant, moi j'étais bien naïf. Je ne disais rien parce que j'avais peur. Maintenant, je n'ai plus peur de rien. **Logan**

Les résilients nomment plusieurs accomplissements personnels qu'ils ont atteints avec leur expérience de prise en charge. Jake, qui avait commencé à consommer de l'alcool en réponse à son passé familial, mentionne qu'avec l'aide des intervenants il est aujourd'hui « capable de consommer modérément, vraiment modérément ». Nancy affirme que ses expériences avec ses familles d'accueil lui ont permis d'être plus ouverte, lui ont appris à s'exprimer et à chercher l'aide dont elle a besoin :

Avec [nom de la 1^{ière} mère d'accueil], la première année, on commençait à se parler, donc je me confiais à elle après. C'est ça qui m'a rendue plus ouverte. Être capable de m'exprimer. J'avais vraiment de la difficulté à m'exprimer avant. J'étais plus renfermée.

[...] Parce que les familles d'accueil où j'ai été m'ont vraiment aidée. (...) Sur ma personne, moi-même. En dedans. M'exprimer et tout ça. D'aller chercher des ressources, des ressources d'aide. **Nancy**

En bref, ces jeunes retirent que des conséquences positives de leur parcours de prise en charge. Cette expérience leur a permis d'échapper à la consommation et à la violence, de sortir d'une situation précaire, de leur offrir davantage de possibilités pour l'avenir, de se mettre en mouvement au niveau du travail, de faire de nombreux apprentissages, de cheminer et de s'accomplir au niveau personnel. Le parcours de prise en charge est vu par ces jeunes comme « tout positif » puisqu'il leur a permis de se libérer des contraintes personnelles et contextuelles liées à leur passé familial :

Je suis contente d'où est-ce que j'en suis. Avec tout ce que j'ai vécu quand j'étais plus jeune, je regarde ça, c'était difficile. Donc où j'en suis là, je suis contente. (...) [Je suis contente] du fait que j'ai passé à travers les 4 ans en famille d'accueil et que j'ai eu la garde de mon fils et que tout va bien. (...) Avec tout ce que j'ai là, je suis bien contente. Il ne m'en faut pas plus. (...) je suis vraiment fière de moi. **Nancy**

4.2.2.3 La synthèse de la figure des *Résilients* : une protection « totale »

Le regard posé sur la prise en charge par les jeunes appartenant à la figure des résilients démontre que le placement à l'extérieur de leur famille d'origine leur a permis de retirer le meilleur de chacun de leur milieu de vie : le milieu d'origine et le milieu d'accueil. En gardant un ancrage dans leur famille d'origine, les jeunes de cette figure vont chercher dans le milieu d'accueil ce qui leur manquait dans leur milieu d'origine, ce qui leur permet de s'affranchir des difficultés qu'ils ont vécues dans le passé. Ainsi, la prise en charge vécue comme une émancipation fait en sorte que les jeunes perçoivent le placement comme le meilleur qui pouvait leur arriver :

Être placée, c'était vraiment le mieux. Je vois ça de même maintenant. Parce que là je suis vraiment contente. De ma vie. Où je suis rendue. (...) Moi je pourrais dire que ce n'est pas là pour rien. Ce n'est pas là pour rien et ça peut vraiment aider. Au début, tu trouves ça un petit peu louche, mais quand tu arrives à la fin, c'est sûr que ça a fait un impact. **Nancy**

On voit par l'analyse de leur récit que les résilients gardent un sentiment d'appartenance et d'attachement avec leur famille immédiate et élargie pendant toute la durée du placement et qu'ils accordent aussi une place importante à leur milieu d'accueil qui leur offre un milieu stable et sécuritaire où ils peuvent s'épanouir davantage. Les commentaires de Jake et de Logan illustrent bien la vision qu'ont les résilients de la prise en charge comme étant celle d'une protection « totale » :

Q : Tu es allé une fois en cour et ils t'ont obligé de partir de chez ta mère finalement. I : Oui, mais je trouve qu'ils ont bien fait. (...) Avant j'étais lent. Je suis encore lent, mais je connais plein d'affaires... **Logan**

Le vécu à l'extérieur de [nom de la communauté autochtone d'origine] m'a rendu différent. Même aujourd'hui, je pense que je ne serais même pas là à [nom d'une ville], je serais à [nom de la communauté autochtone] en train de consommer. **Jake**

4.2.3 Les *Résignés* : des jeunes qui normalisent leur expérience

« J'ai vécu là-dedans comme tout le monde. »

Anna

Trois des jeunes rencontrés présentent un profil qui diffère des résistants et des résilients : Brandan, Nellie et Anna. Ces jeunes présentent un parcours de prise en charge vécu avec des hauts et des bas et, contrairement aux autres jeunes, ils ne se voient pas affectés ni positivement, ni négativement par ce parcours. Voici donc une troisième figure-type : les *résignés*.

Encadré 4.3 Résumé du parcours de prise en charge des *Résignés*

Le parcours de prise en charge des *résignés* est marqué par une absence de liens significatifs avec les membres de la famille immédiate et par des contacts continus avec des membres de la famille élargie. Avec leur placement, ces jeunes ont le sentiment de devoir renoncer à une proximité avec leur famille immédiate, ce qui brise leur idéal familial. L'implication de la famille élargie répond toutefois à leur besoin d'affiliation en donnant l'impression à ces jeunes que les ressources à leur bien-être sont disponibles dans leur milieu d'origine. Ainsi, les membres de la famille élargie occupent une place essentielle dans la vie de ces jeunes et les milieux d'accueil leur apparaissent secondaires. Dans ce contexte, les jeunes de cette figure vont accepter ou non leurs milieux d'accueil en fonction de leurs caractéristiques et de ce qu'ils peuvent en retirer. Leur parcours de prise en charge des *résignés* est relaté avec des hauts et des bas et les événements qui surviennent sont vus comme faisant partie du courant naturel de la vie.

Pour les *résignés*, le placement à l'extérieur de leur famille représente une situation ordinaire puisqu'ils la vivent avec détachement. Les *résignés* perçoivent leur prise en charge comme une protection « banale » puisqu'elle leur a permis de se soustraire des difficultés vécues dans leur famille immédiate tout en restant en proximité avec leur famille élargie.

4.2.3.1 Le placement : en proximité avec la famille élargie

Comme les autres jeunes rencontrés, les jeunes appartenant à la figure des résignés ont vécu difficilement les conditions de vie dans lesquelles ils se trouvaient quand ils étaient jeunes. Deux de ces jeunes ont par eux-mêmes quitté leur milieu familial pour aller habiter chez des membres de leur famille élargie. C'est le cas d'Anna qui est partie habiter chez sa grand-mère, ce qui constitua éventuellement un placement par les centres jeunesse :

Je suis partie. (...) J'ai demandé d'aller habiter avec ma grand-mère. (...) Ça été un placement plus tard. Comme si c'était ma grand-mère qui m'avait... pas adoptée, mais [qui aurait pris la garde]. (...) [Je suis retournée voir ma mère], mais pas tout de suite, je ne suis pas retournée tout de suite.

Anna

En fait, les trois jeunes de la figure des résignés ont vécu avec des membres de leur famille élargie à un moment ou l'autre de leur prise en charge. Deux de ces jeunes ont été placés chez leur grand-mère et un autre, après s'être réfugié chez une tante, a été finalement placé dans des familles d'accueil tout en conservant un lien continu et très significatif avec cette tante pendant ses placements. Le parcours de prise en charge des résignés se démarque des autres jeunes rencontrés par une absence de liens continus avec les membres de leur famille immédiate et une grande proximité avec des membres de leur famille élargie.

La mère

Les jeunes de la figure des résignés présentent, tout au long de leur prise en charge, une distance physique et relationnelle avec leur mère, tel qu'en témoigne Nellie : « Je n'irais pas dire des grosses histoires à ma mère. On se parle comme ça. ». Les propos des résignés soulèvent un certain désengagement de la mère dans leur relation. Par exemple, Anna mentionne à quelques reprises que sa mère n'a fait aucun effort pour arrêter de consommer de l'alcool, ce qui était à la source de sa prise en charge, et Brandan exprime avec regret le fait que sa mère n'ait jamais fait quoi que ce soit pour qu'il revienne à la maison. Toutefois, le désengagement de la mère et l'absence de liens significatifs avec celle-ci ne semblent pas être vécus aussi difficilement que pour les jeunes de la figure des résistants, et les résignés ne cherchent pas à établir un lien différent avec leur mère pendant la prise en charge.

Par ailleurs, les jeunes de cette figure affirment ne pas en vouloir à leur mère, que ce soit par rapport à la période avant ou pendant la prise en charge, mais leurs commentaires cachent une certaine rancune à l'égard de celle-ci. Lorsqu'elle aborde les raisons pour lesquelles elle est partie habiter avec sa grand-mère, Anna parle de la violence sexuelle qu'elle a subie de la part de son beau-père et du fait que sa mère n'ait pas intervenu dans ce contexte :

C'est pour ça justement [parce qu'elle s'est fait agressée par son beau-père], je ne suis pas proche de ma mère. Je la vois deux fois par an. (...) On est pas proche pantoute. C'est sûr que c'est ma mère. Mais je vois qu'elle a pris mon beau-père à la place de ses enfants. **Anna**

En fait, si les jeunes de cette figure ont gardé un certain contact avec leur mère suite à leur prise en charge, cela est plutôt par principe, « parce que c'est [leur] mère », comme le mentionne Nellie, ou parce qu'ils veulent qu'elle connaisse ses petits-enfants, comme le mentionne Brandan :

(...) [je suis retourné une couple de fois à – nom de la communauté d'origine], mais je ne restais pas là. J'allais juste visiter ma mère. (...) Des fois je voulais la voir. Je veux qu'elle voie son petit-fils. Elle l'a vu rien que deux fois, je pense. **Brandan**

Le père

À l'instar des jeunes de la figure des résistants et des résilients, les jeunes de la figure des résignés ne présentent pas de relation significative avec leur père. Comme les autres jeunes rencontrés, ils ont fait face à deux scénarios : soit leur père s'est complètement désinvesti lors de leur prise en charge, c'est le cas pour Nellie et Anna, soit il a été absent durant l'enfance et ne s'est pas davantage impliqué pendant la prise en charge, comme c'est le cas de Brandan :

Mon père habitait ici. Je l'ai connu quand je suis arrivé à [nom de la ville]. Sinon avant je ne le connaissais pas. Mais il est décédé ça fait peut-être 6 ans. (...) Je le voyais rarement. Quand je le voyais, je n'y parlais pas beaucoup. J'ai été quelques fois chez eux, mais je ne restais pas là longtemps. Je ne le connaissais pas... (...) Je restais là même pas 5 minutes. **Brandan**

La fratrie

La fratrie ressort comme étant très importante dans le discours des jeunes de la figure des résignés. Toutefois, les trois jeunes de cette figure n'ont pu être proches de leurs frères et sœurs pendant leur placement. Brandan et Nellie n'ont pas vécu en proximité avec leurs frères et leurs sœurs parce que ces derniers ont été placés dans d'autres familles d'accueil, à

l'extérieur du milieu d'origine. Cette situation a créé un éloignement avec la fratrie et ils ont même parfois perdu tout contact, comme c'est le cas de Nellie avec une de ses sœurs :

(...) La plus jeune, le bébé de la famille, je ne sais même pas où est-ce qu'elle est rendue. Je pense qu'elle est rendue à [nom d'une autre ville]. Je ne sais pas elle est où. Je l'ai vue, elle avait 3 ans. Aujourd'hui je pense qu'elle a 7 ans. **Nellie**

Pour ce qui est d'Anna, certains de ses frères et sœurs sont restés chez ses parents, et d'autres ont été placés dans un milieu différent. Comme elle retournait très rarement dans sa famille immédiate et que ses autres frères étaient placés dans une autre ville, cela a fait en sorte qu'elle les voyait rarement et qu'elle n'a pu entretenir de liens significatifs avec eux :

(...) Les plus jeunes [étaient à – nom de la communauté d'origine], parce que c'était leurs parents, c'était leur père. Mes deux soeurs, je ne m'en souviens pas. Elles sont restées là un petit bout puis elles sont arrivées chez ma grand-mère. Elles ont restés là, mais elles n'aimaient pas ça fait qu'elles se sont fait chiper à [nom d'une ville] en famille d'accueil. **Anna**

Famille élargie

Les jeunes appartenant à la figure des résignés n'ont pas vécu de proximité avec leur famille immédiate durant leur prise en charge, mais ils partagent toutefois une relation bien significative avec des membres de leur famille élargie. Pour deux de ces jeunes, les grands-parents ont joué un rôle primordial dans leur vie. Anna affirme que ses grands-parents ont été « les personnes les plus importantes dans [sa] vie ». Sa grand-mère a été particulièrement impliquée auprès d'elle tout au long de sa prise en charge. Elle mentionne entre autres que « c'est elle qui [l'a] élevée » et qu'elle « étai[t] souvent avec elle ». Cette relation de proximité s'est créée avant le placement de la jeune, cette dernière ayant passé beaucoup de temps avec sa grand-mère quand elle était petite, lorsqu'elle habitait encore chez sa mère :

J'allais souvent avec ma grand-mère, j'étais souvent avec elle. Elle m'emmenait dans le bois. J'ai tout le temps été beaucoup plus proche avec ma grand-mère. (...) moi je ne trippe pas dans le bois, je n'aime pas vraiment ça. (...) [J'y allais avec] mes frères aussi, mais j'étais souvent toute seule avec ma grand-mère en dedans parce que les gars partaient à la chasse et les femmes restaient là. (rire) Je voulais aller avec mes frères, mais mes frères aimaient pas ça que j'aïlle avec eux-autres. J'étais souvent toute seule avec ma grand-mère. Il n'y avait pas grand chose à faire, pas d'hydro, pas rien. **Anna**

De son côté, Nellie a été placée chez ses grands-parents au début de sa prise en charge par les centres jeunesse. Comme elle était déjà très proche de sa grand-mère, elle s'est sentie « bien accueillie » et a eu l'impression que c'était comme à la maison :

(...) c'était comme chez nous. (...) [elle habitait] avec mon grand-père. Pis des fois, mes frères venaient mais ils n'aimaient pas ça à [nom d'une ville]. Q : Toi aimais-tu ça ? I : Oui. Q : Qu'est-ce que t'aimais ? I : J'étais avec ma grand-mère. **Nellie**

À l'adolescence, toutefois, Nellie s'est mise à ne plus écouter sa grand-mère ce qui a mené cette dernière à demander de l'aide à une tante et ce qui a conduit la jeune à faire des séjours dans des familles d'accueil. On voit dans le témoignage de Nellie que cette tante était aussi impliquée auprès d'elle et qu'elle a joué un rôle important durant sa prise en charge :

(...) [Je suis restée chez ma grand-mère] jusqu'à mes 18 ans, mais j'allais en famille d'accueil de temps en temps. Parce que j'étais tannante, je ne l'écoutais pas. J'ai commencé quand j'ai commencé le secondaire. Je rentrais tard, je me sauvais dans la nuit. (...) [Elle a demandé de l'aide], elle avait de la misère. (...) [Elle a demandé] à ma tante je pense. Ma tante aussi est beaucoup impliquée, elle nous aide beaucoup. **Nellie**

Pour sa part, Brandan qui était allé se réfugier chez une de ses tantes pour contrer la négligence de sa mère, a ensuite été placé en famille d'accueil puisque sa tante ne pouvait subvenir à ses besoins à plus long terme. Tel qu'il en témoigne, cette tante fût très présente pendant son parcours de prise en charge :

[Ma tante], elle est ici. (...) [J'étais proche d'elle], il y a du monde qui pense que c'est ma mère. Parce que le monde n'ont jamais vu ma mère donc ils pensent que c'est ma mère. **Brandan**

Même si Nellie et Brandan ont vécu des placements en famille d'accueil, ils ont partagé une grande proximité avec les membres de leur famille élargie tout au long de leur prise en charge et ont eu des contacts continus avec ceux-ci. Nellie mentionne qu'elle « avai[t] des sorties chez sa grand-mère, les fins de semaine » et Brandan affirme qu'il voyait sa tante « quand [il] voulai[t] ». Ces personnes ont joué un rôle primordial dans leur parcours car elles se sont impliquées tout au long de la prise en charge. Par exemple, la tante de Brandan a eu son mot à dire lors des décisions en lien avec la prise en charge et les lieux de placement du jeune et la grand-mère de Nellie a également assisté aux réunions des centres jeunesse qui concernaient le parcours de la jeune fille.

4.2.3.2 L'effet de la prise en charge : un détachement

La grande proximité avec la famille élargie, combinée à l'absence de liens continus et significatifs avec la famille immédiate, a fait en sorte que les jeunes de la figure des résignés ont vécu leur prise en charge comme un détachement. À l'instar des autres jeunes rencontrés, un lien d'affiliation unit les jeunes de cette figure à leur milieu d'origine :

Je l'ai vue [ma mère] parce que j'étais allée voir ma petite sœur [au centre de réadaptation] et elle était là aussi. C'était quand ça... Ah, à la fête de mon grand-père. Puis depuis que ma soeur est décédée, on passe Noël toute la famille, tous mes cousins, cousines. Ça nous a rapprochés un peu plus la famille. (...) C'est sûr qu'il y en a qui manque parce qu'ils ne sont pas capables d'être là. Mais on essaie le plus possible. (...) Même la journée [que ma soeur] est décédée, on a mangé tous ensemble. (...) Je suis bien contente. Ça fait juste du bien d'être avec sa famille. **Anna**

Dans le discours des jeunes de la figure des résignés, on sent l'importance que prend la famille d'origine et le regret de n'avoir pu entretenir de liens significatifs avec les membres de leur famille immédiate avant et pendant la prise en charge. Par exemple, lorsqu'on le questionne sur son parcours, Brandan affirme qu'il aurait aimé pouvoir rester avec ses deux parents et sa fratrie au lieu d'avoir été pris en charge par la protection de la jeunesse : « Q : Est-ce qu'il y a d'autres choses dans tout [ton parcours] que tu aurais aimé qui se passent autrement ? I : Être une famille unie. Ma mère et mon père avec mes frères et sœurs. ». De même, quand on demande à Nellie si elle est satisfaite de son parcours de prise en charge, celle-ci répond qu'elle aurait voulu vivre avec ses frères et ses sœurs pendant ses placements :

J'aurais aimé ça être proche de mes frères et sœurs. (...) Ils étaient en famille d'accueil à [nom d'une ville] et moi j'étais ici [chez ma grand-mère]. **Nellie**

Si les jeunes de cette figure mentionnent un idéal familial où ils auraient pu vivre avec les membres de leur famille immédiate, ils prétendent toutefois avoir renoncé à cet idéal lorsqu'ils ont été pris en charge et se disent détachés de cet absolu. Par exemple, Nellie affirme qu'elle « ne s'ennuyai[t] pas » de sa famille quand elle est partie vivre chez sa grand-mère en ville. Anna mentionne aussi qu'elle « ne voyai[t] pas l'importance d'être proche de [sa] mère et de lui raconter tout [ce qui s'est passé avec son beau-père] ». En fait, si la sécurité de ces jeunes et leurs besoins fondamentaux, matériels et affectifs, ne pouvaient être satisfaits par leur famille immédiate, ils ont pu compter sur les membres de leur famille élargie pour y répondre, ce qui a comblé par la même occasion leur besoin d'affiliation à leur milieu d'origine. Nellie

en témoigne lorsqu'elle insiste sur le fait qu'elle « voulai[t] être avec [sa] grand-mère » : « J'aime beaucoup ma grand-mère. (...) C'est moi qui voulais habiter chez ma grand-mère. ». Dans l'extrait suivant, Anna raconte sa réaction lorsqu'elle a appris qu'elle allait devenir mère et on voit que la jeune fille s'identifie beaucoup à sa grand-mère. Comme c'est le cas pour les autres jeunes de cette figure avec certains membres de leur famille élargie, le commentaire d'Anna fait ressortir comment sa grand-mère représente un ancrage important dans sa vie :

C'est sûr la première fois que je l'ai su, je me demandais « qu'est-ce que je vais faire avec un enfant ? ». Je ne voulais pas avorter. Ma grand-mère non plus, elle était contre ça. Ça a pris du temps avant que je le dise, je pense ça a pris 4 mois. À ma famille. Mes beaux-parents eux-autres, ils le savaient déjà. Parce que mon chum il voulait leur dire tout de suite. (rire) (...) [Ma grand-mère, ça a pris 4 mois aussi], parce que j'avais peur qu'elle dise de quoi, qu'elle me juge. **Anna**

Ainsi, la présence continue des membres de la famille élargie pendant la prise en charge fait en sorte que les jeunes de la figure des résignés perçoivent que les ressources à leur bien-être, notamment affectives, sont disponibles dans leur milieu d'origine. Pour les jeunes de cette figure, la prise en charge vient avec un renoncement à une proximité partagée avec les membres de la famille immédiate, mais la présence de la famille élargie pendant le placement permet de répondre au besoin d'affiliation de ces jeunes en créant un ancrage dans leur vie.

L'ancrage dans la famille élargie et la possibilité à accepter le milieu d'accueil

Nous l'avons mentionné, deux jeunes de la figure des résignés ont vécu dans leur famille élargie et ont aussi habité dans des familles d'accueil. Cependant, contrairement aux jeunes de la figure des résistants et ceux de la figure des résilients, les séjours en famille d'accueil n'ont pas été marquants pour ces jeunes. Les familles d'accueil apparaissent en effet secondaires dans le discours de Nellie et de Brandan. Si les autres jeunes rencontrés insistent beaucoup sur leurs expériences dans leurs milieux d'accueil, les témoignages des jeunes de la figure des résignés mettent plutôt l'importance sur la présence de la famille élargie dans leur vie. Par exemple, Nellie trouve naturel d'avoir toujours voulu retourner vivre chez sa grand-mère lorsqu'elle faisait des séjours en famille d'accueil :

C'est sûr que je voulais retourner [vivre chez ma grand-mère]. J'ai été deux fois en famille d'accueil. (...) Q : C'est toi qui faisais la demande d'y retourner [chez ta grand-mère]? I : Oui. Je pense que c'était pendant 2 ans qu'il fallait que je reste en famille d'accueil puis on a repassé en cour. **Nellie**

Lorsqu'ils abordent leurs séjours en famille d'accueil, les jeunes de la figure des résignés gardent un ton plutôt neutre et leur représentation change selon le milieu dans lequel ils se trouvaient. Les jeunes de cette figure ne semblent pas, de prime abord, avoir de difficulté à accepter le milieu d'accueil et si tel est le cas, ils attribuent cette difficulté aux particularités du milieu. Par exemple, Nellie n'a pas vraiment apprécié une de ses familles d'accueil parce qu'elle ne sentait pas de lien personnel avec les parents d'accueil :

(...) ça a pris un petit bout avant qu'ils m'envoient [en famille d'accueil] parce qu'un moment donné ma grand-mère était à boutte et c'est là qu'elle m'envoyait. (...) J'ai habité là [en famille d'accueil] deux ans, je suis retournée chez ma grand-mère. (...) Je n'aimais pas beaucoup ça. (...) [Je n'aimais pas] la famille. Je n'étais pas proche d'eux-autres. Je n'étais pas à l'aise mettons de demander quelque chose... C'est sûr que quand j'en avais vraiment besoin, je le demandais. **Nellie**

Par ailleurs, Nellie parle d'une autre famille d'accueil qu'elle a aimée et où elle se sentait bien. Elle mentionne entre autres toute l'aide que lui a apportée cette famille d'accueil. Par exemple, face aux difficultés qu'elle rencontrait à l'école, ses parents d'accueil « l'aidaient dans [ses] devoirs ». Cette famille l'a aussi accompagnée lors de sa sortie des centres jeunesse :

(...) [j'étais bien là-bas], ils m'ont aidée à aller en appart. J'ai habité juste à côté d'eux-autres. Il y avait un bloc appartement à côté, fait que je suis allée habiter là. J'étais même pas à 20 pas. Mais, je n'ai pas resté là longtemps [dans cet appartement]. Parce que [moi et mon chum] on se chicanait souvent. On s'est fait mettre dehors. **Nellie**

Même son de cloche pour Brandan quand il aborde ses séjours en famille d'accueil. Ce dernier affirme qu'il « n'étais[t] pas bien » dans sa dernière famille d'accueil, mais il mentionne qu'il a eu une bonne facilité à s'adapter à sa première famille d'accueil, ce qu'il explique par les qualités des parents d'accueil de cette famille et le lien qu'il a pu établir avec eux :

(...) [Ça n'a pas été long avant d'être bien là-bas] Ça a pris un mois, même pas. (...) Lui il s'appelle [nom du père d'accueil], c'est quelqu'un de drôle. Puis [nom de la mère d'accueil] elle, elle parle beaucoup. Ils me niaisaient souvent, ça a fait que je me sentais bien. **Brandan**

Ainsi, la prise en charge vécue comme un détachement fait en sorte que les jeunes accordent une plus grande importance à leur famille élargie, tout en restant ouverts aux ressources que peuvent leur procurer les milieux d'accueil. L'appréciation du milieu d'accueil se fait en fonction des particularités de ce milieu et les jeunes de la figure des résignés pourront créer ou non des liens significatifs à travers ces expériences.

Un parcours de prise en charge sans grandes conséquences

Les jeunes appartenant à la figure des résignés ne font pas vraiment de distinction entre leur vécu avant la prise en charge et leur vécu pendant la prise en charge. S'ils mentionnent ne pas avoir été bien dans les conditions avant leur prise en charge, ils ne transmettent pas d'émotions en lien avec cette période de vie, pas plus qu'ils n'en expriment en lien avec leur parcours de placement. En fait, les jeunes de la figure des résignés restent peu bavards et ils abordent les événements liés à leur prise en charge avec une certaine constance et avec détachement. Le fait d'avoir à ressasser le passé semble aussi parfois les agacer. Par exemple, Anna affirme ne pas pouvoir se remémorer les événements qui l'ont menée à quitter sa famille puisque son passé n'occupe pas son esprit :

Je ne peux pas vraiment me rappeler mes émotions à moi, ça fait longtemps quand même... (...) Ça m'arrivait d'y penser, mais c'est rare. **Anna**

En fait, les jeunes qui ont vécu leur prise en charge comme un détachement relate les événements de leur parcours de placement avec indifférence. S'ils ont été confrontés à certaines difficultés dans ce parcours, celles-ci n'ont pas été vécues comme des embûches ou des obstacles, ni comme des opportunités pour grandir : elles semblent être le cours normal de la vie. Par exemple, après avoir partagé sa crainte qu'elle avait de ne pas savoir quoi faire avec la venue d'un enfant, Anna affirme qu'elle a traversé naturellement cette épreuve puisqu'à la naissance d'un bébé « ça vient tout de suite ». Aussi, en ce qui a trait aux interactions de ces jeunes avec leurs intervenants, celles-ci sont vues comme étant « normales » et les jeunes ne se représentent ni positivement, ni négativement leur relation avec eux. Nellie en témoigne :

[Je voyais des intervenantes]. Assez souvent je trouve. J'en ai eu souvent des intervenantes. Ça changeait souvent. (...) [C'était] pas si pire. Ça allait bien. **Nellie**

Pour les jeunes de la figure des résignés, si ce n'est que les sentiments exprimés à l'égard de leur famille élargie, rien ne semble se démarquer ou avoir eu de l'importance dans leur vie. Par exemple, lorsqu'on lui demande si son parcours a eu des conséquences sur sa vie, Brandan reste impassible et répond ceci :

(...) Non. Je trouve que je m'en suis bien sorti. Parce que je n'ai pas tourné sur la drogue ou alcoolique... C'est sûr que j'ai eu ma passe là-dedans, mais c'est ça... **Brandan**

Les jeunes de cette figure mentionnent d'emblée que les événements dans leur vie, avant et pendant leur prise en charge, ne les ont pas affectés, mais leur discours fait ressortir certaines conséquences positives de leur parcours de prise en charge. Par exemple, Anna mentionne que son parcours l'a rendue moins timide :

Ma vie, elle ne m'a pas affectée. C'est sûr que je manque de confiance en moi, ça je l'ai tout le temps eu. (...) Je n'ai pas vraiment pensé pourquoi j'étais de même. Je suis très gênée aussi. Avant j'étais très gênée quand j'étais jeune. (...) [Je suis encore gênée] mais pas aussi pire qu'avant. **Anna**

Nellie affirme aussi que ses séjours en famille d'accueil lui ont permis de cheminer au niveau personnel. C'est à travers les interactions avec les parents d'une de ses familles d'accueil qu'elle affirme avoir été capable de s'ouvrir aux autres et de s'exprimer :

[Mon suivi avec les intervenantes] ça ne servait à rien. C'est sûr qu'ils essayaient de m'aider dans tout ça, mais je me suis vraiment plus aidée quand je suis partie en famille d'accueil là-bas (...) Ils me parlaient beaucoup eux-mêmes. Ils s'approchaient, j'étais plus proche. Quand ça n'allait pas bien, ils venaient me voir, j'en parlais. **Nellie**

En somme, les jeunes de la figure des résignés se détachent de leurs émotions en lien avec leur prise en charge et restent impassibles par rapport aux événements qui sont survenus dans leur vie. Ces événements sont vus comme banals, faisant partie du cours naturel des choses, et ils ont pu, à certaines occasions, en retirer des apprentissages positifs pour eux. Toutefois, il semble y avoir parfois, derrière l'indifférence présentée par ces jeunes, une forme d'abdication devant les aléas de la vie. On peut lire en effet, dans le discours des jeunes appartenant à la figure des résignés, une sorte de malaise ou de mal-être derrière cette indifférence. Par exemple, lors de la conclusion de l'entretien, Anna témoigne d'une difficulté qu'elle a eu à aborder son passé et d'un certain inconfort ressenti à partager son vécu :

Comparer à la dernière fois, ça été mieux [de parler de ma vie]. Parce que la dernière fois c'était quand ma soeur est morte. La fille que je rencontrais, c'était pour la confiance en soi aussi. (...) C'est à force d'en parler [de sa vie] qu'on se sent mieux. **Anna**

4.2.3.3 La synthèse de la figure des *Résignés* : une protection « banale »

Le regard posé sur la prise en charge par les jeunes appartenant à la figure des résignés démontre que le placement dans la famille élargie, ou en proximité avec celle-ci, fait en sorte qu'ils gardent un ancrage dans leur famille d'origine même s'ils doivent se détacher de leur

famille immédiate. De ce fait, les jeunes de cette figure perçoivent que des ressources existent dans leur milieu d'origine, ce qui leur permet d'être ouverts à d'autres milieux d'accueil et à ce qu'ils peuvent leur apporter. Ces jeunes vivent la prise en charge comme un détachement et ils définissent leur parcours comme étant normal, avec des hauts et des bas. En effet, comme en témoigne Anna, les résignés ne distinguent pas leur vécu de celui des autres jeunes n'ayant pas connu de placement, sinon par le fait qu'ils aient dû renoncer à leur idéal familial :

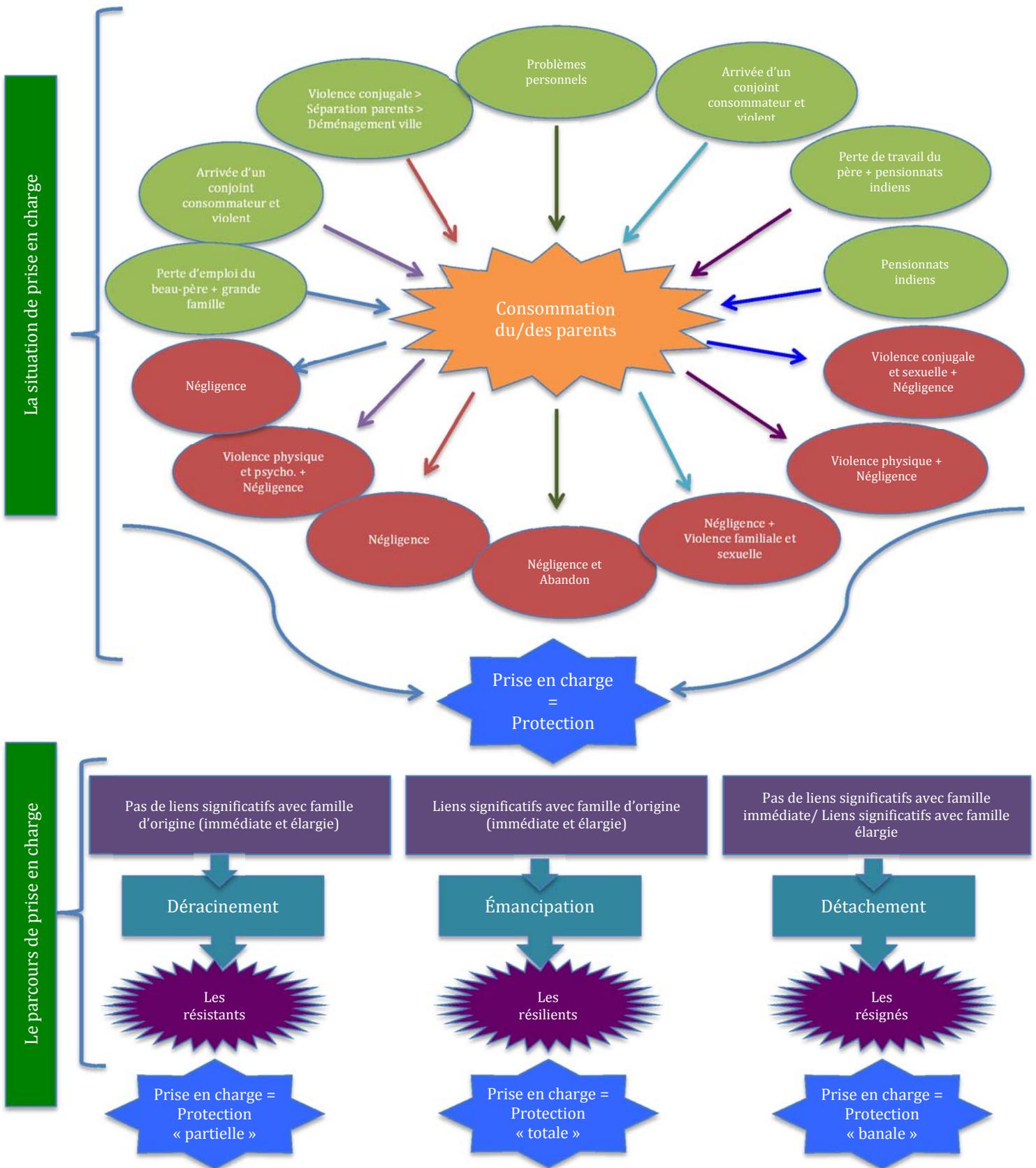
Ce n'est pas des mauvais souvenirs, j'ai vécu là-dedans comme tout le monde. Comme mon chum, je suis tout à fait différente de mon chum. Mon chum est proche de ses frères et sœurs. (...) c'est plus différent. C'est sûr que je vois ma famille de temps en temps, mais ce n'est pas aussi proche. (...) Lui, il est très proche avec ses parents et son frère. Comme tu peux voir (*parce que ses beaux-parents se sont présentés pendant l'entrevue*), ses parents ils viennent souvent. **Anna**

On voit par l'analyse des récits des jeunes de cette figure qu'ils banalisent leur expérience de prise en charge en soutenant que les événements du passé, avant et pendant leur placement, n'ont pas eu d'impact pour eux. L'importance dans leur discours est mise sur la place qu'ont jouée les membres de leur famille élargie dans leur vie, car cela leur a permis d'avoir une vie « normale », malgré tout. Quand on demande à Nellie s'il y a eu de bonnes choses dans son parcours de prise en charge, elle répond : « Le fait d'avoir habiter avec ma grand-mère. ». Cette réponse spontanée illustre bien l'importance qu'occupe la famille élargie pour les jeunes de cette figure. Dans ce contexte où l'environnement familial peut répondre à leurs besoins, les résignés voient leur prise en charge comme une « protection banale ».

L'analyse du parcours de prise en charge des jeunes autochtones rencontrés démontre que la relation des jeunes avec leur milieu d'origine pendant le placement influence grandement la façon dont les jeunes vivent leur prise en charge. Les jeunes qui n'entretiennent pas de liens significatifs avec les membres de leur famille immédiate et élargie pendant leur placement vivent leur prise en charge comme un déracinement, ce qui mènera ces jeunes à développer des stratégies de résistance par rapport au placement : nous avons nommé cette figure-type, les *résistants*. Les jeunes qui entretiennent des liens significatifs avec leur famille immédiate et élargie pendant le placement vivent leur prise en charge comme une émancipation, ce qui mènera ces jeunes à développer des stratégies de résilience par rapport au fait d'être placés : nous avons donné le nom de *résilients* à cette figure-type. Les jeunes qui n'entretiennent pas

de liens significatifs avec les membres de leur famille immédiate, mais qui garde une grande proximité avec des membres de leur famille élargie, vivent leur prise en charge comme un détachement, ce qui fera en sorte que ces jeunes développeront des stratégies de résignation vis-à-vis le placement : nous avons nommé cette figure-type, les *résignés*. Ainsi, si tous les jeunes autochtones rencontrés positionnent l'intervention de la DPJ dans une logique de protection, leur regard se nuance selon la manière dont ils ont vécu leur prise en charge : les *résistants* perçoivent leur prise en charge comme une protection « partielle », les *résilients* voient leur prise en charge comme une protection « totale » et les *résignés* perçoivent leur prise en charge comme une protection « banale ». La figure 4.2 (p. 121) résume l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones en prenant en considération la situation de prise en charge et le parcours de prise en charge.

Figure 4.2 Représentation de l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones



CHAPITRE V LA DISCUSSION

Le présent chapitre propose un regard global sur l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones en fonction des résultats présentés au chapitre précédent et des connaissances théoriques et empiriques sur le sujet. À la lumière de la sociologie de l'expérience, la première section propose un modèle théorique qui permet de comprendre, de façon générale, comment s'articule l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones. Au regard des résultats de cette étude, les deuxième et troisième sections discutent des enjeux du système québécois de protection de la jeunesse en lien avec la situation de prise en charge et le parcours de prise en charge. Il sera également question dans ces sections de réfléchir à des interventions pour favoriser le bien-être des jeunes autochtones. Finalement, à partir des principaux constats qui ont émergé de cette recherche, la dernière section offre un regard prospectif sur la protection de l'enfance autochtone.

5.1 LE MODÈLE THÉORIQUE ÉMERGEANT DES DONNÉES

Il est possible de faire ressortir un modèle théorique de notre analyse afin de comprendre comment s'articule l'expérience de prise en charge pour les jeunes autochtones. Notre analyse a fait ressortir que les jeunes autochtones perçoivent l'intervention de la protection de la jeunesse comme une mesure de protection qui leur a permis de se soustraire de conditions de vie difficiles présentes dans leur milieu d'origine. Dans un contexte marqué par la pauvreté et la précarité, les jeunes expliquent que des événements familiaux ponctuels et les conséquences d'événements historiques ont entraîné une chute de leurs parents dans la consommation, provoquant des comportements parentaux inadéquats, tels la négligence et la violence. On a vu que le vécu des jeunes pendant leur prise en charge vient toutefois modifier le regard qu'ils portent sur l'intervention de la protection de la jeunesse dans leur vie. La variable qui détermine la manière des jeunes de vivre et de percevoir leur prise en charge est la relation qu'ils entretiennent pendant le placement avec leur famille d'origine, immédiate et élargie. Selon nos données, cette variable explique comment les jeunes autochtones concilient leur rapport avec les deux systèmes sociaux –le milieu d'origine et le milieu d'accueil- lorsqu'ils sont pris en charge par l'État.

Il est possible de bien comprendre le modèle théorique émergent de nos données par les logiques d'action de Dubet (1994). Rappelons qu'au regard de la sociologie de l'expérience, toute expérience sociale résulte de l'articulation entre trois logiques d'action : l'intégration, la stratégie et la subjectivation. Dans le contexte de notre étude, la logique d'intégration explique comment les jeunes se définissent par rapport à leur milieu d'origine et par rapport au milieu d'accueil. L'identité intégratrice est présentée par Dubet (1994 : 119) comme « une définition de soi, comme un être profond, comme une fidélité à une filiation » :

L'individu a fait sienne les attentes d'autrui au cours d'une socialisation primaire, enfantine et profonde, transformant même cette identité en une sorte de nature quand elle concerne la langue et la nation, le sexe, la religion, la classe sociale... autant d'éléments donnés à l'individu à sa naissance et qu'il porte en lui plus qu'il ne les porte avec lui. C'est à ce niveau de l'action que la notion de « personnalité de base » peut avoir une signification, tant l'individu a intériorisé des codes sociaux élémentaires dont il vit d'ailleurs la destruction ou la mise en cause comme une menace profonde, atteignant un noyau stable de son être (Dubet, 1994 : 113).

De ce point de vue, l'identité intégratrice des jeunes que nous avons rencontrés s'exprime à travers leur identité autochtone ; ils évoquent et ressentent des liens forts d'affiliation et d'appartenance à leur famille d'origine. Toutefois, la prise en charge, lorsqu'elle entraîne un placement, provoque un changement au niveau des relations avec leur famille, ce qui menace l'identité intégratrice de ces jeunes. À ce titre, le placement à l'extérieur de la famille représente le point décisif qui influence l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones :

[...] les ruptures biographiques, celles de l'adolescence ou de l'immigration par exemple [dans notre cas, le placement à l'extérieur de la famille], mettent au jour la crise des filiations engendrant des traumatismes si violents que les individus ne peuvent naître à la nouvelle société s'ils ont perdu les liens à ces racines (Dubet, 1994, p. 114).

Les jeunes qui ont la possibilité d'entretenir un lien avec leur famille d'origine pendant le placement peuvent maintenir la continuité de leur identité autochtone, tandis que ceux qui n'ont pas cette possibilité se sentent « déracinés » ce qui influence leur rapport avec le milieu d'accueil. Pour ces derniers, il y a alors l'apparition d'une tension identitaire, c'est-à-dire « une opposition entre *Eux* et *Nous* » (Dubet, 1994, p. 113) afin de renforcer leur identité autochtone. Certains « déracinés » vivent cette tension en ne relevant que la différence de l'« Autre », tandis que d'autres entretiennent des conflits avec les acteurs du milieu d'accueil

(parents d'accueil, intervenants, pairs) puisque ceux-ci représentent les symboles d'une menace identitaire :

Il n'est pas nécessaire que les relations entre Eux et Nous soient explicitement hostiles pour s'inscrire dans une logique de l'intégration, il suffit qu'elles se jouent dans la reconnaissance d'une différence qui maintient et renforce l'identité intégratrice. Bien souvent, toutefois, le conflit renforce le sentiment d'appartenance des individus et, par conséquent, leur intégration, leur identité (Dubet, 1994, p. 114).

Ainsi, la façon dont les jeunes vivent la relation avec leur famille d'origine pendant le placement modifie l'effet produit par la prise en charge : celle-ci a l'effet d'un déracinement quand il y a un sentiment de rupture identitaire ; l'effet de détachement quand il y a un sentiment d'une certaine coupure identitaire; l'effet d'une émancipation quand il y a un sentiment de continuité identitaire. C'est en fonction de ces éléments que les jeunes s'ouvriront ou non au milieu d'accueil et aux opportunités qui leur sont offertes.

La logique de la stratégie explique bien, en effet, comment les jeunes réagissent par rapport au milieu d'origine et au milieu d'accueil pendant le placement. Suivant cette logique, les jeunes adoptent divers comportements pour influencer leur situation de placement et maintenir leur identité intégratrice. Ceux qui vivent leur placement en proximité avec leur famille immédiate et élargie s'adaptent à leur milieu d'accueil, s'ouvrent à ce que peut leur offrir autant leur milieu d'accueil que leur milieu d'origine et saisissent les opportunités qui leur sont présentées. En d'autres termes, la stratégie de ces jeunes qui ont un sentiment de continuité identitaire est la résilience. À l'autre bout du spectre, ceux qui vivent leur placement loin de leur famille d'origine résistent à s'adapter à leur milieu d'accueil car cela signifierait renoncer à leur identité autochtone. La stratégie de résistance de ces jeunes prend alors la forme de conflits avec les acteurs du milieu d'accueil, de fugues et de tentatives de suicide pour échapper à leur situation inconfortable. Ainsi, au regard de ce modèle, ce qui est souvent qualifié de « problèmes de comportement » pour les jeunes autochtones qui sont pris en charge par la protection de la jeunesse, n'est qu'une façon pour eux de réagir face à la situation, d'exprimer leur marge de manœuvre face aux conditions sociales dans lesquelles ils se trouvent. Dubet (1994, p. 121) affirme, en effet, que « l'action stratégique la plus nettement finalisée n'est pas possible sans le socle d'une intégration minimale » :

Chaque logique de l'action possède une face « pathologique », une face dans laquelle elle se révèle plus clairement au regard de l'observateur, où elle rompt avec l'évidence des choses. (...) Les conduites sociales « pathologiques » sont interprétées comme relevant d'un défaut de socialisation, renvoyant lui-même à un défaut d'intégration du système (Dubet, 1994, p. 117).

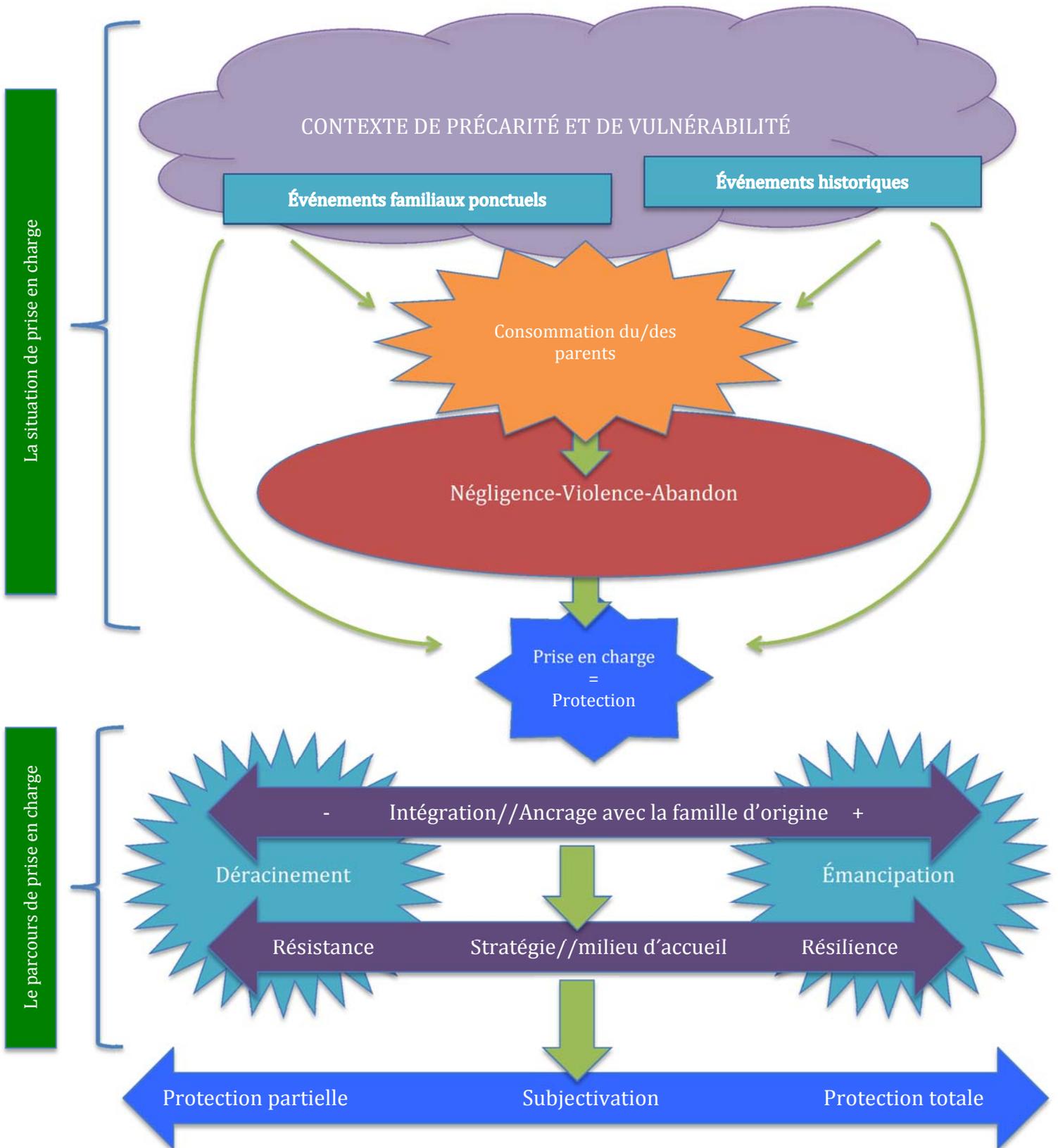
Finalement, c'est par la tension entre les logiques d'intégration et de stratégie qu'on voit apparaître la logique de subjectivation. Cette logique s'exprime ici par le sens que les jeunes donnent à leur prise en charge. Le parcours de prise en charge des jeunes qui ont un ancrage dans leur famille d'origine est marqué par des stratégies de résilience, ce qui leur permet de s'affranchir des difficultés passées : dans ce contexte, la prise en charge représente une protection totale. Le parcours de prise en charge des jeunes qui n'ont pas d'ancrage dans leur famille d'origine est marqué par des stratégies de résistance, ce qui entraîne de nombreuses conséquences négatives pour ces jeunes : dans ce contexte, la prise en charge représente une protection partielle. Dans le modèle que nous proposons, ces éléments sont positionnés sur un continuum puisque, selon l'intensité de rupture ou d'ancrage avec le milieu d'origine, les jeunes se situent plus ou moins dans des stratégies de résistance ou de résilience. La figure 5.1 (p. 127) illustre notre modèle théorique de l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones et éclaire, par le fait même, nos objectifs de recherche.

5.1.1 Les limites de l'étude

Considérant le nombre limité de participants à l'étude, il est possible que les témoignages ne représentent pas l'éventail complet des points de vue des jeunes autochtones par rapport à leur expérience de prise en charge. Nous tenons à rappeler que cette étude ne se veut pas exhaustive quant à toutes les perspectives possibles ; elle cherche plutôt à examiner en profondeur divers récits de vie pour éclairer l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones. L'échantillon qui est formé exclusivement de jeunes autochtones qui ont choisi de s'établir en milieu urbain après leur prise en charge, peut aussi constituer une limite de cette étude. En effet, le modèle théorique émergent de nos données ne peut être généralisé aux jeunes ayant choisi de vivre en communauté, puisque la perception des jeunes de leur vécu familial et de leur parcours de prise en charge peut être intimement liée au choix de s'établir en ville ou en communauté. Par exemple, il est possible que les jeunes de notre échantillon qui

sont nés en communautés aient choisi de s'établir en ville à cause de leur vécu avant la prise en charge, ce qui influencerait leur perception de l'intervention de la DPJ. Au même titre, il est possible que la violence présente dans les témoignages ne soit pas totalement représentative de l'ensemble des jeunes autochtones vivant une prise en charge, car il se peut que les jeunes ayant été victimes de fortes violences aient plus tendance à vouloir quitter le milieu dans lequel ils y étaient exposés. Toutefois, nous l'avons mentionné, cette étude a le mérite de donner la parole à de jeunes autochtones résidant en milieu urbain, ce qui représente une voix trop souvent ignorée et ce qui permet d'éclairer leur expérience spécifique. Enfin, même si rien ne nous le laisse supposer dans le processus de recrutement, il se peut que les jeunes ayant été plus critiques par rapport à l'intervention de la protection de la jeunesse dans leur vie aient été plus rébarbatifs à participer à cette recherche. Si tel était le cas, d'autres types d'expérience de prise en charge auraient pu émerger des données.

Figure 5.1
Modèle théorique de l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones



5.2 LE REGARD DES JEUNES SUR LA SITUATION DE PRISE EN CHARGE

Les témoignages des jeunes rencontrés dans le cadre de cette étude ont démontré qu'ils percevaient leur sécurité ou leur développement compromis dans le contexte entourant leur prise en charge. Leurs récits confirment que l'intervention de la protection de la jeunesse répond bien au mandat de protection qui est le sien. Cette intervention paraît même parfois tardive aux yeux des jeunes au point où certains demandent l'aide directement aux services sociaux parce qu'ils se sentent en danger ou parce que leurs besoins fondamentaux ne sont pas comblés. Le motif de compromission le plus souvent exposé par les jeunes est la négligence. On voit aussi que l'exposition à la violence conjugale et familiale est fréquente dans le contexte entourant la prise en charge et qu'elle est présente dans l'enfance de tous les jeunes. Ces résultats concordent avec ceux des recherches précédentes ayant portées sur les motifs de compromission les plus fréquents chez les Autochtones (Sinha et al., 2011 ; Tourigny et al., 2007).

L'hypothèse selon laquelle il y aurait présence de biais dans les pratiques de protection de l'enfance auprès des Autochtones est non confirmée par les résultats de cette recherche. Pour les jeunes qui ont participé à l'étude, c'est plutôt les difficultés socioéconomiques de leur famille qui ont fait en sorte que la prise en charge est devenue une solution à leur bien-être. On a vu à travers les récits que les familles des jeunes sont soumises à une grande pauvreté, en ce qui a trait au revenu, au logement et aux services de base comme l'accès à l'eau et à l'électricité. La plupart des jeunes ont mentionné l'aide sociale comme seule source de revenu familial et ils ont souvent présenté leur famille comme étant nombreuse, monoparentale, dirigée par la mère, vivant de l'instabilité et de la proximité résidentielle, et résidant parfois dans des logements non sécuritaires. Par ailleurs, l'élément central qui ressort de leur discours est la consommation d'alcool et de drogue de leurs parents. À l'instar d'autres recherches, leurs témoignages mettent en évidence que ce sont les caractéristiques du foyer familial ainsi que des facteurs associés aux parents, plus précisément la pauvreté, des conditions de logement inadéquates et l'abus de substances, qui caractérisent la situation de prise en charge des jeunes autochtones (Blackstock et al., 2004 ; Sinha et al., 2011 ; Trocmé et al., 2004).

Pour la grande majorité des jeunes rencontrés, la prise en charge s'explique par un événement familial qui survient dans un contexte de pauvreté et de précarité, ce qui conduit à une consommation abusive d'alcool ou de drogues de leurs parents. Ces résultats démontrent que des facteurs structurels, c'est-à-dire la pauvreté et les risques qui en découlent, sont à la source de l'intervention de la DPJ dans les familles autochtones. Les récits des jeunes ont aussi fait ressortir que le passé de leurs parents dans les pensionnats indiens entraîne des conséquences intergénérationnelles qui ont un impact sur leur bien-être et qui peuvent mener à une situation de compromission. En somme, les jeunes autochtones nous disent dans leurs mots que ce sont des facteurs structurels et historiques qui font pression sur leurs familles et qui conduisent à leur prise en charge. Ces résultats confirment la tendance actuelle des recherches (Sinha et al., 2011 ; Trocmé et al., 2004 ; Tourigny et al., 2007) et appuient les études portant sur l'héritage des pensionnats (CRPA, 1996 ; Fournier et Crey, 1997 ; Dion-Stout et Kipling, 2003).

Il faut préciser que ces facteurs structurels et historiques ont été abordés séparément, mais ils sont en réalité interreliés puisqu'ils trouvent leur base dans les relations entre l'État canadien et les Autochtones. Nous avons vu en effet dans le premier chapitre que la colonisation et les politiques assimilatrices ont été historiquement à la base du régime des pensionnats indiens et sont aujourd'hui à la source des conditions de vie dégradées auxquelles font face les populations autochtones (Blackstock et al., 2004 ; Trocmé et al., 2004 ; Tourigny et al., 2007). Plusieurs auteurs sont d'avis que le colonialisme est la cause commune des problèmes qui sévissent actuellement chez les populations autochtones (Hudson et McKenzie, 1985 ; Blackstock et Trocmé, 2005). Par exemple, la sociologue Gagné (1998) expose les problèmes auxquels font face les Autochtones par la « théorie du colonialisme » : « *colonialism is the seed of trauma because it leads to dependency, which in turn leads to cultural genocide, racism, and alcoholism. These lead to sexual abuse, family violence, child abuse, accidental deaths and suicides* » (Gagné, 1998, p. 358). Les problèmes socioéconomiques auxquels font référence les jeunes que nous avons rencontrés s'expliqueraient donc par ce rapport de force inégalitaire qui existe entre les peuples autochtones et les autorités en place.

5.2.1 La surreprésentation des jeunes autochtones en protection de la jeunesse

En mettant en avant-plan le point de vue des jeunes autochtones sur leur expérience de prise en charge, cette étude éclaire davantage le phénomène de la surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance québécois. À la lumière de nos résultats, cette surreprésentation s'explique par le fait que l'intervention de la DPJ constitue une réponse à une pauvreté multidimensionnelle et généralisée dans les familles et les communautés autochtones. Les jeunes ont insisté sur le fait que la pauvreté, l'abus de substance et les conditions de logement inadéquates étaient présents dans leur famille immédiate, mais aussi dans leur famille élargie et dans leur communauté d'origine, ce qui a fait en sorte que celles-ci n'ont pu, très souvent, répondre à leurs besoins. Le manque de ressources relatives au bien-être des enfants et l'insuffisance de financement au niveau public et communautaire (Blackstock, 2011) peuvent expliquer le fait que le milieu dans lequel les jeunes se trouvaient lors de la prise en charge n'ait pu leur venir en aide. Par exemple, certains jeunes ont mentionné que des membres de leur famille élargie étaient disposés à prendre soin d'eux, mais que cela n'a pas été possible à cause de ressources monétaires insuffisantes. Dans ce contexte, l'intervention de la protection de la jeunesse ne revêt plus son caractère exceptionnel puisque la communauté ne peut offrir le support nécessaire aux jeunes et à leur famille comme elle devrait pouvoir le faire. Ainsi, à l'instar d'autres recherches (Blackstock et al., 2005 ; Guay et Grammond, 2012 ; 2010), cette étude révèle que l'intervention de la protection de la jeunesse, qui devrait être de dernier recours, devient souvent un incontournable pour le bien-être des jeunes autochtones.

5.2.2 Des interventions à privilégier en amont de la prise en charge

Le manque d'interventions en amont de la prise en charge a fait en sorte que les jeunes que nous avons rencontrés n'ont pas eu l'opportunité de grandir auprès de leur famille d'origine, comme c'est le cas de beaucoup d'enfants autochtones. Si la prise en charge a représenté une mesure de protection, il apparaît évident que l'idéal pour ces jeunes aurait été qu'ils puissent rester en sécurité auprès de leurs parents, de leur frères et sœurs et de leur famille élargie ; le lien fort d'affiliation que les jeunes expriment à leur égard le démontre bien. Les jeunes qui

ont participé à l'étude ont expliqué les comportements menant à leur prise en charge par un déséquilibre présent au sein de leur famille. Par le fait même, si on voulait réellement favoriser le bien-être de ces jeunes, les interventions devraient viser en premier lieu à ramener cet équilibre familial. La compréhension des jeunes de leur situation de prise en charge démontre que des interventions sociales et communautaires ainsi que des interventions structurelles devraient être privilégiées pour répondre au bien-être des jeunes autochtones et de leur famille.

Des efforts devraient donc davantage être déployés au niveau des services sociaux offerts aux familles autochtones, puisque le manque d'interventions en première ligne se répercute sur le bien-être des enfants et nécessite finalement l'intervention de la protection de la jeunesse. La consommation d'alcool et de drogue ayant apparu pour les jeunes comme étant l'élément central de la prise en charge, il devient primordial d'offrir des services pour le traitement de la toxicomanie aux familles autochtones qui en ont besoin. Les familles autochtones devraient aussi pouvoir bénéficier de programmes de support parental et de programmes pour contrer la violence conjugale et familiale. Par ailleurs, ces services doivent être développés en partenariat avec les milieux autochtones et ils doivent être adaptés, ou encore mieux ancrés dans la culture, pour répondre aux conceptions autochtones et aux visions de la famille qui diffèrent de celles de la société dominante. À ce propos, certains auteurs mentionnent que les thérapies familiales centrées sur la famille nucléaire ne sont pas appropriées aux populations autochtones et devraient être modifiées pour inclure la famille élargie (Tourigny et al., 2007).

En outre, une action sur les conditions de vie matérielles et économiques des familles autochtones devrait être privilégiée pour assurer le bien-être des jeunes autochtones et faire en sorte de diminuer leur présence dans les systèmes de protection de l'enfance. On a vu en effet comment la pauvreté et les conditions de logements inadéquates deviennent un enjeu important dans la situation de prise en charge des jeunes. Ces conclusions appuient celles d'autres auteurs qui proposent notamment qu'il faut miser sur la situation économique des communautés autochtones pour réduire la maltraitance chez les enfants autochtones (Loxley et Deriviere, 2005). Ces auteurs soutiennent que la pauvreté économique représente une source de stress qui peut conduire à la violence familiale, à l'abus de substances et au désintéressement de la scolarisation. Il est d'ailleurs reconnu que la pauvreté économique

représente un facteur de risque important à la consommation abusive d'alcool et de drogue (Santé Canada, 1998; CRPA, 1996) et que cette dernière est associée à un risque élevé de mauvais traitements envers les enfants (Tourigny et al., 2007).

À la lumière des résultats de cette étude, il est peu réaliste de penser que les situations de mauvais traitement et la surreprésentation des jeunes autochtones dans les services de protection puissent cesser sans que des interventions intensives touchant à ces aspects soient mises en place. En effet, on peut se demander quelle est la capacité des parents à mettre fin à la situation de compromission quand celle-ci est causée par des facteurs structurels comme la pauvreté. Blackstock et Trocmé (2005) posent la question autrement : « *To what degree are parents held responsible for systemic and structural community-based challenges over which they have little or no influence? To what degree is child protection social work itself prepared to meaningfully support sustainable community development approaches to reduce the drivers of maltreatment?* » (Blackstock et Trocmé, 2005, p. 30).

Finalement, cette étude met en évidence que peu importe le type d'interventions dédiées aux familles et aux communautés autochtones, celui-ci doit prendre en considération le passé collectif spécifique aux Autochtones. D'une part, cette étude a mis en évidence que certains jeunes expliquent directement leur prise en charge par les répercussions intergénérationnelles des pensionnats indiens. Dans ce contexte, ne pas tenir compte de ces éléments, mèneraient à des interventions vides de sens. D'autre part, les résultats de cette recherche ont démontré que les causes de la prise en charge des jeunes autochtones trouvent leurs bases dans une histoire marquée par la colonisation et les politiques assimilatrices. Les conditions de vie dégradées auxquelles font face les populations autochtones, combinées aux iniquités en matière de financement des services offerts aux Autochtones, portent à penser que ces populations sont toujours dans un rapport de force inégalitaire avec les autorités fédérales et provinciales. Si on veut vraiment que les interventions aient de l'impact à long terme sur le bien-être des enfants autochtones, il est primordial de renverser ce rapport de force qui contribue à la dégradation de leurs conditions de vie.

5.3 LE REGARD DES JEUNES SUR LE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE

Cette étude confirme que le placement des jeunes autochtones soulève des enjeux quant à la stabilité de ces jeunes (Gough et al., 2005). Plus spécifiquement, les résultats de l'étude démontrent que le placement à l'extérieur de la famille a des impacts sur l'identité des jeunes autochtones et sur la continuité des liens avec leur milieu d'origine, comme l'avaient relevé certains chercheurs (Blackstock et Trocmé, 2005 ; Blackstock et al., 2004). Par ailleurs, nous avons vu que lorsque les jeunes sont placés à l'extérieur de leur famille par la protection de la jeunesse, les intervenants doivent s'assurer de contrer les impacts négatifs de la séparation. En mettant de l'avant les témoignages de jeunes autochtones qui ont vécu une prise en charge, cette étude apporte un éclairage nouveau pour répondre à ces défis.

D'abord, les témoignages des jeunes rencontrés mettent en évidence que les relations qu'ils entretiennent avec leur famille d'origine pendant la prise en charge leur paraissent primordiales et influencent grandement l'effet du placement. On l'a vu, si les jeunes vivent le placement loin de leur famille d'origine, celui-ci aura l'effet d'un déracinement, alors que si les jeunes ont des liens significatifs et continus avec leur famille d'origine, et particulièrement avec leur famille immédiate, le placement aura l'effet d'une émancipation. Ces résultats font écho à d'autres recherches. Atwool (2006a) note que, quand ils ont l'opportunité d'exprimer leur voix, les jeunes autochtones en situation de placement identifient constamment les contacts avec leur famille d'origine comme étant essentiels. Une étude de Fernandez (2007) auprès des jeunes en général a aussi démontré que même si les enfants sont placés dans une famille d'accueil de façon permanente, le lien avec leur famille biologique occupe une place importante pour eux. Des études appuient aussi nos hypothèses voulant que les jeunes qui ont un lien significatif avec leur famille d'origine pendant la prise en charge s'adaptent plus facilement à leur situation de placement. Dans leurs recherches, Sinclair et ses collègues (2005) ont mis en lumière l'interrelation entre l'attachement des jeunes à leurs parents biologiques et l'attachement à leurs parents d'accueil. L'étude de Fernandez (2007) a également fait ressortir que lorsqu'ils sont exposés à un fort attachement maternel, les enfants sont plus enclins à entretenir des relations harmonieuses avec leur famille d'accueil.

Par ailleurs, s'il est vrai que la relation avec la mère est apparue très importante pour les jeunes de notre étude, les relations avec la famille élargie sont aussi ressorties comme étant très significatives. Nous avons vu que les jeunes autochtones qui vivent une coupure avec leur famille immédiate mais qui entretiennent une relation significative avec leur famille élargie - les « résignés », ne vivent pas l'effet négatif de la prise en charge comme ceux qui n'ont pas de contacts avec leur famille élargie - les « résistants ». Ces résultats nous amènent à questionner la théorie de l'attachement sur lequel repose le système de protection de l'enfance québécois. Il n'y a actuellement aucun consensus dans les recherches sur l'universalité de la théorie de l'attachement, c'est-à-dire sur le fait que cette théorie soit applicable aux autres cultures (Atwool, 2006b). Dans un article, Neckoway et ses collègues (2007) se demandent si la théorie de l'attachement est appropriée au contexte autochtone. Après un examen de divers types de parentage, ils en viennent à la conclusion que cette théorie ne reflète pas la réalité d'un enfant autochtone et ses expériences de socialisation puisque le lien entre l'enfant autochtone, son parent et ses autres donneurs de soins, est « multi-interactionnel » plutôt que « dyadique ». Ils ajoutent que les familles autochtones ne considèrent pas la mère comme la seule contributrice au bien-être physique et émotionnel d'un enfant puisque le concept de famille s'applique aussi à la famille étendue, ce qui n'est pas le cas dans la culture occidentale où la conception de la famille est nucléaire. Toutefois, les auteurs précisent que les qualités qui émergent de la relation mère-enfant ne se transfèrent pas nécessairement aux autres relations parce que les rôles que jouent les autres acteurs dans la vie de l'enfant ont une signification différente. Dans le cadre de la présente étude, les propositions de Neckoway et ses collègues (2007) pourraient expliquer la différence entre nos trois figures-types : le lien d'attachement maternel aurait des qualités que l'attachement à la famille élargie ne pourrait remplacer, mais l'attachement à la famille élargie ne serait pas à négliger lorsqu'on cherche à contrer les impacts négatifs du placement des jeunes autochtones. Les auteurs concluent d'ailleurs en disant qu'il serait important d'explorer les liens d'attachement des jeunes autochtones avec leur famille élargie, le rôle de celle-ci et son influence sur le parentage, afin de développer une théorie écologique de l'attachement qui correspondrait mieux à la réalité autochtone.

5.3.1 Les conséquences du placement pour les jeunes autochtones

Cette recherche permet de comprendre, à la lumière des récits de vie, les conséquences que peut avoir le placement pour les jeunes autochtones dans le contexte actuel de la protection de l'enfance au Québec. Nous avons vu que les jeunes ayant vécu leur prise en charge en proximité avec leur famille immédiate – les « résilients » - ont été capables de bien s'adapter au placement et ils en retirent des conséquences positives comme l'amélioration de leurs conditions de vie, un cheminement au niveau personnel, une fierté et plusieurs accomplissements. Les jeunes ayant vécu leur prise en charge loin de leur famille immédiate mais en proximité avec la famille élargie – les « résignés » - peuvent s'adapter à leur placement à l'extérieur du milieu d'origine et ils ne soulignent pas de grandes conséquences, ni positives, ni négatives, à cette expérience. De leur côté, les jeunes ayant vécu leur placement loin de leur famille d'origine, immédiate et élargie, – les « résistants » -, résistent à s'adapter au placement et en retirent des conséquences majoritairement négatives telles que des difficultés dans leurs relations avec les pairs, une fragilité, une dépendance à l'alcool et une mauvaise estime de soi.

Ces résultats qui mettent en exergue le lien entre le milieu d'origine, la capacité d'adaptation des jeunes autochtones et les conséquences du placement, font écho aux recherches qui portent sur la résilience. Dans un effort pour comprendre pourquoi certains jeunes en situation de placement font face à des risques importants de développer une adaptation positive et d'autres non, des chercheurs ont investigué le rôle de certaines ressources qui ont des conséquences positives sur leur développement (Filbert et Flynn, 2010). Les caractéristiques individuelles de l'enfant, le support familial et le soutien de personnes à l'extérieur de la famille représentent les trois facteurs généralement associés à la résilience auxquels, plus récemment, Ungar (2003, cité dans Atwool, 2006b) a ajouté la culture. Dans ses recherches auprès des Aborigènes de la Nouvelle-Zélande, Atwool (2006b) a porté une attention particulière aux relations qui existent entre la culture, l'attachement et la résilience. D'abord, l'auteur démontre que l'attachement est un facteur crucial pour minimiser les risques et pour maximiser la résilience des enfants en besoin de soins et de protection. Ensuite, il discute comment la culture forme l'identité et démontre comment celle-ci devient un facteur de protection pour ces jeunes ou, à l'inverse,

peut mener à une « dislocation » et à une vision de soi négative. D'autres recherches appuient également le lien entre le support familial, la culture et les conséquences de la prise en charge pour les jeunes autochtones. Dans une étude qui compare les jeunes autochtones à d'autres jeunes américains en situation de placement, O'Brien et ses collègues (2010) font ressortir un taux de fugues plus élevé chez les jeunes autochtones. Les auteurs proposent que le fait que les jeunes autochtones soient portés à fuir chez des amis ou des membres de la famille chez qui ils ne sont pas autorisés à aller, reflète un désir profond de vivre dans un foyer ayant des similarités culturelles. Au Canada, les recherches de Carriere (2008) ayant porté sur les impacts de l'adoption sur l'identité des enfants autochtones suggèrent aussi qu'une relation causale existe entre la proximité avec la famille d'origine, la communauté et les connaissances ancestrales, et la santé des jeunes autochtones adoptés. Carriere (2008) évoque comme point central de ses recherches le fait que la perte d'identité peut contribuer à une détérioration de la santé physique, spirituelle, psychologique et émotionnelle des jeunes autochtones adoptés. En somme, l'ensemble de ces recherches empiriques corrobore nos résultats et notre modèle théorique en constatant que l'absence de liens avec la famille élargie, qui s'ajoute à l'absence de liens avec la famille immédiate, a des répercussions sur l'identité culturelle des jeunes autochtones, entraînant des conséquences négatives importantes pour ces jeunes.

Finalement, cette étude apporte certaines nuances aux préoccupations des auteurs qui affirment que le système de protection actuel produit des effets pervers qui s'apparentent à ceux du régime des pensionnats indiens et à la « rafle des années 60 » (Bennett et Blackstock, 2002 ; Guay et Grammond, 2010). Il est vrai que les jeunes qui n'ont pas de liens significatifs ou continus avec leur famille d'origine pendant la prise en charge vivent les mêmes répercussions qu'à l'époque d'assimilation et d'intégration, c'est-à-dire d'importants problèmes d'identité qui entraînent une image négative de soi, la toxicomanie, des idées suicidaires, une vulnérabilité et une fragilité dans leurs rapports avec le monde extérieur. Comme dans le passé, ces jeunes se retrouvent coincés entre deux cultures (Bennett et Blackstock, 2002). À la lumière de nos résultats, il apparaît toutefois possible d'éviter ces impacts négatifs par la présence et l'implication de la famille élargie dans la vie des jeunes et même d'annuler les conséquences négatives du placement par des rapports continus avec la famille immédiate, particulièrement avec la mère.

5.3.2 Des interventions à privilégier pendant la prise en charge des jeunes

Les résultats de la présente étude démontrent que l'intervention auprès des jeunes autochtones présente des enjeux identitaires et culturels qui demandent à être considérés pour qu'on réponde à leur bien-être lors de leur prise en charge. Lorsqu'il est impossible pour un enfant autochtone de rester dans sa famille immédiate, cette étude met en évidence qu'il s'avère essentiel d'explorer la famille élargie comme ressource pouvant prendre en charge l'enfant. On a vu en effet toute l'importance qu'occupe la famille élargie pour les jeunes autochtones : d'une part, celle-ci permet de répondre à leur sentiment d'appartenance et d'affiliation, ce qui contribue au sentiment de continuité identitaire, et d'autre part celle-ci semble naturellement et fréquemment impliquée auprès d'eux.

Pour le système de protection de la jeunesse, la famille élargie est en principe la première option à considérer lorsqu'il est question d'un placement. Cependant, les modalités des interventions peuvent être discutées quand il s'agit de familles autochtones. Suite à ses recherches, Guay (2010) souligne que les grands-parents autochtones acceptent souvent d'avoir la garde de leurs petits-enfants, mais quand on leur propose l'adoption légale, ils ne sont pas d'accord et cela les conduit à se désinvestir. Ouellette et Goubau, (2009) remarquent aussi que le placement à long terme ou la tutelle, qui sont plus sensibles aux réalités autochtones, semblent souvent écartées par les intervenants qui considèrent que la permanence et la stabilité ne peuvent s'actualiser qu'à travers l'adoption plénière. Puisque ces enjeux sont essentiels en contexte autochtone, les interventions devraient chercher à investir le plus possible la famille élargie auprès des jeunes autochtones et cela pourrait passer par exemple par davantage de flexibilité dans les procédures, ou par la reconnaissance de l'adoption coutumière qui est une tradition déjà présente chez les populations autochtones (Gouvernement du Québec, 2012 ; Guay et Grammond, 2012).

En outre, lorsqu'il devient incontournable de placer un jeune autochtone à l'extérieur de son milieu d'origine, nos données démontrent qu'il est essentiel de favoriser des liens avec sa famille immédiate et élargie. On a vu toutes les répercussions que la coupure avec la famille immédiate entraîne pour les jeunes autochtones. On a vu également que les conséquences négatives du placement sont évitées lorsque la famille élargie est impliquée auprès de ces

jeunes. Ainsi, les intervenants en protection de la jeunesse doivent travailler de pair avec le milieu d'accueil afin que ces jeunes puissent entretenir des relations avec leur famille d'origine et ce, même s'ils sont placés à long terme ou s'ils sont adoptés. Le placement avec la fratrie et les sorties régulières dans la famille d'origine apparaissent comme des moyens à privilégier pour permettre aux jeunes de rester en lien continu avec leur milieu d'origine.

Le désengagement de la famille

Par ailleurs, on peut se demander comment il est possible de privilégier les relations avec le milieu d'origine quand il apparaît, dans les témoignages des jeunes, que c'est souvent un désengagement de la part de leurs proches qui est à la source de la rupture des liens. À la lumière de nos résultats, on peut supposer que le désengagement des parents autochtones peut s'expliquer par une méfiance et un inconfort face aux services de protection de l'enfance. Les jeunes que nous avons rencontrés ont exprimé que leurs parents avaient une image très négative du système de protection de la jeunesse. Cela résonne d'ailleurs dans les propos de Blackstock et ses collègues (2006) :

C'est sur ces réalités tant historiques que contemporaines [colonisation, pensionnats, période d'intégration, iniquités actuelles] que se fonde l'opinion de nombreuses collectivités autochtones au sujet de la protection de l'enfance, qu'elles perçoivent comme un instrument de colonialisme plutôt qu'un moyen de promotion de la sécurité et du bien-être des enfants et des jeunes autochtones (Blackstock et al., 2006, p. 6).

Il est possible que cette vision négative des services de protection provoque parfois un désengagement des parents vis-à-vis leur enfant, ce qui s'expliquerait par un renoncement face à ce système perçu comme colonialiste. Les familles autochtones ont été éprouvées par les pratiques de protection qui ont régné dans le passé et on le comprend bien. Cette étude a aussi soulevé que les codes culturels régissant les systèmes de protection de l'enfance sont différents et parfois même bien éloignés des codes culturels de ces parents qui, en outre, font déjà face à diverses difficultés dans leur vie. En outre, on peut facilement imaginer un sentiment d'échec se manifester lorsqu'on perd la garde de notre enfant. Jake l'exprime bien : « Ça fait mal se faire enlever ses enfants ». Ce sentiment d'échec peut être doublement puissant quand on se « fait enlever ses enfants » par un système dominant qui n'est pas le nôtre et qui ne représente pas nos valeurs et nos conceptions familiales. Au regard de ces

constats, nous soulevons l'hypothèse que la perception qu'ont les familles autochtones des services de protection de l'enfance peut influencer leur investissement auprès de leur enfant lorsque ce dernier est pris en charge par l'État. Pour favoriser le bien-être des enfants autochtones, on doit conserver le plus grand ancrage possible avec leur famille d'origine et préserver les liens familiaux et culturels. Dans ce contexte, une attention portée dans les interventions à la perception qu'ont les familles autochtones des services qui leur sont offerts semble être une avenue intéressante.

Le rôle des intervenants auprès des jeunes autochtones pris en charge par la DPJ

Les témoignages des jeunes rencontrés amènent à questionner le rôle que jouent les intervenants en protection de la jeunesse. Il apparaît dans le discours des jeunes autochtones que la présence de leurs intervenants, sauf exception, n'a pas été significative dans leur vie. La famille d'origine et les familles d'accueil occupent une place beaucoup plus importante par rapport à leur bien-être. En outre, comme le lien des jeunes avec leur famille d'origine est primordial pour ces jeunes, ne serait-il pas pertinent pour les intervenants de miser sur cette relation en occupant un rôle d'accompagnateur de la famille plutôt que de prioriser les interventions auprès des jeunes? D'autre part, cette étude fait ressortir que les comportements comme les conflits avec les familles d'accueil et les fugues peuvent être une manière pour les jeunes autochtones d'exprimer un malaise identitaire par rapport à leur situation. À ce titre, les interventions punitives, comme la restriction de sorties avec la famille d'origine, ne seraient pas bénéfiques pour ces jeunes. Bien au contraire, elles pourraient amplifier la raison même de ces comportements. Les intervenants auraient donc tout intérêt à être sensibles à ce que veulent nous dire les jeunes autochtones en adoptant ce type de comportements et devraient adopter une approche compréhensive plutôt que punitive à l'égard de ces jeunes. Finalement, les témoignages des jeunes démontrent que les interventions à la sortie de la prise en charge sont importantes pour les accompagner dans leur transition à la vie adulte, particulièrement pour les jeunes qui n'ont pas de soutien de la part de leur famille d'origine ou de leurs familles d'accueil. Face à ce constat, les centres jeunesse et les organismes intervenant auprès de jeunes autochtones doivent faire une place importante aux programmes visant la transition à la vie adulte et l'insertion sociale.

5.4 UN REGARD PROSPECTIF SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE AUTOCHTONE

À la lumière de nos résultats, il apparaît que le modèle d'adaptation, auquel fait appel actuellement le système québécois de protection de la jeunesse, ne convienne pas totalement pour répondre aux besoins des jeunes autochtones en besoin de protection. Le sentiment d'identité culturelle étant apparu essentiel pour le bien-être de ces jeunes, cette étude met en évidence que plutôt qu'adapter les pratiques, celles-ci auraient tout avantage à être ancrées dans la culture autochtone afin qu'elles répondent inévitablement au sens que ces jeunes donnent à leur réalité. Si pour certains jeunes, le modèle actuel leur permet de s'affranchir des difficultés qu'ils ont vécues dans le passé, d'autres vivent les mêmes répercussions négatives qu'à l'époque des pensionnats indiens et de la « rafle des années 60 ». En outre, les résultats de cette étude démontrent que le meilleur intérêt des enfants autochtones se trouve à l'intérieur même de la vision holistique qu'en ont les Autochtones :

The primary responsibility for the safety and well-being of our children is with the family. If children cannot be cared for within the family, then the extended family should care for the children. At the community level, the safety and well-being of children is everyone's responsibility and anyone who is aware of children in need of protection should ensure that their families receive the assistance needed. The primary purpose of service to families is to keep them intact and ensure that children are safe and well. Service should be family focussed, community based, First Nation controlled, and First Nation delivered (Association of Native Child and Family Service Agencies of Ontario, 2001, cité dans Mandell et al., 2006, p. 146).

Cette étude révèle qu'il est difficile d'appliquer des pratiques culturellement appropriées aux jeunes autochtones et à leur famille. L'Association des centres jeunesse du Québec (1995, cité dans Gouvernement du Québec, 2012, p.19) faisait elle-même remarquer que les obstacles à l'application de la LPJ en milieu autochtone ont une même cause fondamentale, soit « la réalité distincte que vivent les communautés et les nations autochtones par rapport aux autres citoyens du Québec et du Canada ». Il apparaît aussi que l'adaptation des pratiques en protection de la jeunesse n'a pu faire diminuer le nombre de jeunes autochtones dans les services de protection : leur surreprésentation est toujours une réalité préoccupante.

Au regard de ces constats, l'autonomie des Autochtones en matière de protection de l'enfance semble être l'avenue vers laquelle se diriger pour être le plus en mesure de répondre aux besoins et au bien-être des jeunes autochtones. L'analyse des expériences de prise en charge

présentées dans ce mémoire démontre que les interventions pour assurer la protection et le bien-être des jeunes autochtones ont tout intérêt à être centrées sur la famille au sens large afin que celle-ci retrouve un équilibre, au lieu d'être centrées sur l'enfant comme c'est le cas dans les fondements même du système québécois de protection de la jeunesse. De plus, en intégrant des connaissances autochtones et en utilisant plusieurs outils culturels dans leurs pratiques quotidiennes (Bennett et Blackstock, 2002), les agences autochtones autonomes permettent une meilleure adéquation entre les interventions et les besoins réels des familles. Par exemple, ces agences pourraient être plus en mesure de favoriser l'investissement des parents et de la famille élargie auprès des jeunes autochtones puisqu'elles partagent les mêmes codes culturels et ne revêtent pas l'étiquette « colonialiste ». Ces agences apparaissent aussi plus en mesure de répondre aux spécificités de la protection de l'enfance autochtone, en regard de leur passé et de leur réalité actuelle. Certaines recherches démontrent d'ailleurs que le niveau d'autonomie des communautés autochtones dans leur gouvernance interne est associé à de meilleurs indicateurs socioéconomiques (Commission du droit du Canada, 2006). Par exemple, Chandler et Lalonde (1998) ont démontré que les services de santé et d'éducation contrôlés par les Autochtones peuvent constituer un élément de « continuité culturelle » lié à un taux de suicide moins élevé. Cet aspect n'est pas à négliger étant donné l'importance soulevée par la présente étude de l'identité culturelle pour les jeunes autochtones.

Afin de déterminer l'orientation future que devaient prendre les services de protection de la jeunesse offerts aux populations autochtones, plusieurs acteurs provenant des milieux autochtones et de la protection de l'enfance se sont réunis en octobre 2005. Cette conférence intitulée « *Reconciliation : Looking Back, Reaching Forward – Indigenous Peoples and Child Welfare* » a permis de dégager des valeurs fondamentales, ou « pierres de touche », qui visent à mieux répondre au bien-être des enfants autochtones, dans le respect de leurs communautés : (1) Auto-détermination ; (2) Culture et langue ; (3) Approche holistique ; (4) Interventions structurelles ; (5) Non-discrimination (Blackstock et al., 2006). Ces différents éléments résument bien les principaux constats, politiques, sociaux et culturels, qui émergent de cette étude quant à l'avenir de la protection de l'enfance autochtone.

« L'auto-détermination » tient compte de l'aspect politique inévitable dans toute question concernant les populations autochtones et positionne les Autochtones comme étant les mieux placés pour prendre les décisions concernant leurs enfants. Par « Culture et langue », les auteurs revendiquent que « les politiques et les pratiques en protection de l'enfance sont plus efficaces lorsqu'elles reflètent et renforcent les aspects intrinsèques et distincts des cultures autochtones » et que « les lignes directrices et les processus d'évaluation concernant les services de protection sont plus solides lorsqu'ils sont établis par les collectivités autochtones et qu'ils reflètent la culture et le contexte locaux » (Blackstock et al., 2006, p. 10). L'« approche holistique » veut qu'on tienne compte de l'enfant dans son intégralité, qu'on considère sa culture et qu'on ait une perspective à long terme dans les décisions. Les « approches structurelles » visent à répondre aux facteurs structurels qui sont à la source de la surreprésentation des enfants autochtones en protection de la jeunesse. Enfin, le principe de « non-discrimination » veut assurer un accès égal aux ressources de protection de l'enfance tout en tenant compte du caractère unique du contexte culturel autochtone : « tout le crédit possible doit être accordé aux modes de connaissance des Autochtones lorsque des services de protection de l'enfance sont offerts à des enfants et à leur famille et les interventions autochtones doivent être employées en priorité » (Blackstock et al, 2006, p. 10).

Le point de vue des jeunes autochtones qui ont eux-mêmes vécu une prise en charge met en évidence plusieurs aspects à considérer pour que les interventions soient réalisées à partir du sens qu'ils donnent à leur réalité. À ce titre, l'autonomie accordée aux Autochtones en matière de protection de l'enfance apparaît porteuse de grandes promesses en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des jeunes autochtones. Les principaux constats qu'a fait ressortir cette étude démontrent que les « pierres de touche » mentionnées ci-haut peuvent servir de guide général quant à une vision future de la protection de l'enfance autochtone.

CONCLUSION

L'objectif principal de ce mémoire était de comprendre les significations que les jeunes autochtones donnent à leur expérience de prise en charge par la protection de la jeunesse. Au regard du passé, nous avons vu que les pratiques concernant le bien-être et la protection des enfants autochtones ont eu des répercussions négatives sur ces enfants, sur leur famille et leur communauté. Les systèmes provinciaux de protection de l'enfance tentent aujourd'hui d'adapter leurs pratiques à la réalité autochtone, mais ils sont confrontés à plusieurs défis : les jeunes autochtones sont surreprésentés en protection de la jeunesse et les intervenants doivent œuvrer pour ne pas reproduire les mêmes conséquences que celles du passé. Le système québécois de protection de la jeunesse cherche à répondre à ces défis tout en reconnaissant qu'il est difficile d'appliquer la Loi sur la protection de la jeunesse en milieu autochtone.

À partir d'une méthode qualitative, sept récits de vie ont été recueillis auprès de jeunes autochtones âgés entre 18 et 24 ans, ayant vécu une prise en charge et résidant en milieu urbain. Le processus d'échantillonnage et de recrutement a été fait en collaboration avec différents organismes et institutions intervenant auprès de jeunes autochtones en Abitibi. Notre méthodologie a tenu compte des principes évoqués par certains protocoles de recherche en milieu autochtone pour les actualiser dans le processus de recherche et dans la rencontre avec les jeunes. Cette étude s'appuie sur une démarche inductive afin que les théories et hypothèses proposées dans ce mémoire proviennent directement du discours des jeunes. L'analyse des récits de vie, inspirée de Schnapper (2005), a fait dégager trois types d'expérience de prise en charge, que nous avons nommées *figures-types* : les « résistants », les « résilients » et les « résignés ».

La principale contribution de ce mémoire est d'offrir, par le recours à la sociologie de l'expérience de Dubet (1994), un modèle théorique qui permet de comprendre la réalité de prise en charge des jeunes autochtones à partir de leurs propres compréhensions et significations. Si la prise en charge représente une mesure de protection qui permet aux jeunes de se soustraire des conditions de vie difficiles dans lesquelles ils se trouvent, les relations qu'ils entretiennent avec leur milieu d'origine pendant le placement viennent nuancer le regard qu'ils portent sur leur expérience. Les liens d'affiliation avec la famille d'origine, immédiate

et élargie, apparaissent essentiels aux jeunes puisqu'ils sont le reflet même de leur identité culturelle. La prise en charge par la protection de la jeunesse, lorsqu'elle implique un placement, peut donc mettre en péril cette identité provoquant par la suite des conséquences néfastes sur la vie des jeunes. Dans ce contexte, les jeunes qui n'ont pas de liens avec leur milieu d'origine pendant le placement ont un sentiment de rupture identitaire : ces jeunes vivent leur prise en charge comme un « déracinement ». Ce déracinement entraîne des conséquences comme une mauvaise estime de soi ou une fragilité chez ces jeunes, et fait en sorte qu'ils voient leur prise en charge comme une « protection partielle ». À l'inverse, les jeunes qui ont un ancrage dans leur famille d'origine pendant le placement conservent un sentiment de continuité identitaire : ces jeunes vivent leur prise en charge comme une émancipation, c'est-à-dire qu'elle leur permet de s'affranchir des difficultés vécues dans le passé. Ces jeunes retirent des conséquences positives de leur prise en charge comme des accomplissements et un cheminement personnel, et ils perçoivent leur prise en charge comme une « protection totale ».

Ce modèle théorique permet aussi de mieux comprendre les comportements de résistance, de résilience et de résignation que les jeunes autochtones ont à l'égard du milieu d'accueil. Ces comportements représentent la marge de manœuvre de ces jeunes par rapport aux conditions dans lesquelles ils se trouvent lorsqu'ils sont pris en charge. Ainsi, ce qu'on peut qualifier de « problèmes de comportement » chez les jeunes autochtones en situation de placement, sont pour eux une façon de réagir face à leur situation. Ces comportements, comme les fugues ou les conflits avec les parents d'accueil, s'expliquent par une tentative pour ces jeunes de renforcer leur identité culturelle. Ce modèle théorique est novateur puisqu'il articule la compréhension, le vécu et les effets de la prise en charge pour les jeunes autochtones, dans le contexte actuel de la protection de la jeunesse. Par ailleurs, il serait pertinent de le compléter avec le point de vue de jeunes autochtones ayant choisi de s'établir en communauté suite à leur prise en charge.

En mettant en avant-plan le point de vue des jeunes autochtones sur leur expérience de prise en charge, ce mémoire a aussi permis d'éclairer davantage le phénomène de la surreprésentation des Autochtones dans le système québécois de protection de l'enfance. Les

résultats de cette étude démontrent que l'intervention de la protection de la jeunesse constitue une réponse à une pauvreté multidimensionnelle et généralisée qui fait actuellement pression sur les familles et les communautés autochtones. Au regard de nos résultats et des recherches précédentes, cette pauvreté s'explique par un passé marqué par la colonisation et les politiques assimilatrices et par un présent laissant place à des inégalités, notamment en ce qui a trait au financement des services sociaux. Les familles autochtones se retrouvent donc avec des problèmes socioéconomiques beaucoup plus importants que l'ensemble des Canadiens et des Québécois, mais avec moins de ressources pour assurer la sécurité et le développement de leurs enfants. Dans ce contexte, l'intervention de la protection de la jeunesse, qui devrait être de dernier recours, devient souvent une solution incontournable pour le bien-être des enfants autochtones.

Un autre constat de cette étude est l'importance que prend la famille élargie pour les jeunes autochtones : ils s'identifient à leurs grands-parents, à leurs tantes et à leurs oncles. Si les liens avec les membres de la famille élargie ne peuvent remplacer les liens avec la mère, ceux-ci occupent tout de même une place très significative dans la vie de ces jeunes. En outre, nous avons vu que la famille élargie est souvent investie auprès des jeunes autochtones et lorsque c'est le cas pendant le placement, cela évite les impacts négatifs de la prise en charge. Ce constat offre une perspective différente sur la théorie de l'attachement sur laquelle est basé le système québécois de protection de la jeunesse. À cet égard, il serait intéressant d'explorer dans des recherches ultérieures comment se conçoivent les liens d'attachement chez les Autochtones.

Dès le départ, cette recherche souhaitait contribuer à ce que les interventions qui visent le bien-être des enfants autochtones soient pensées en fonction du sens qu'ils donnent à leur réalité. À la lumière de nos résultats, les interventions ciblées misent d'abord sur la possibilité pour les jeunes autochtones de grandir et d'évoluer auprès de leur famille. À ce titre, des interventions structurelles et communautaires, qui permettent de contrer la pauvreté et ses effets, sont à privilégier. Par ailleurs, lorsque les jeunes sont en besoin de protection, l'investissement de la famille d'origine apparaît capital dans leur parcours de prise en charge. Les interventions doivent donc être pensées de sorte que les jeunes puissent entretenir un lien

continu avec leur famille immédiate et élargie pendant la prise en charge. À ce propos, il serait intéressant d'investiguer le rôle que joue la perception des services de protection qu'ont les parents autochtones et les membres de la famille élargie sur leur investissement auprès d'un enfant lorsque celui-ci est pris en charge.

À la lumière de cette étude, il semble que nous sommes allés au bout du modèle d'adaptation qui caractérise les systèmes provinciaux de protection dans leurs interventions auprès des Autochtones. Si le modèle actuel permet à certains jeunes d'avoir une vie meilleure, d'autres restent plutôt « coincés entre deux mondes », ce qui entraîne des impacts majeurs sur leur vie. À cet égard, l'autonomie accordée aux Autochtones en matière de protection de l'enfance semble être une solution prometteuse pour favoriser le bien-être des enfants autochtones. Toutefois, cette autonomie doit être accompagnée de financement adéquat pour répondre aux problématiques sévissant dans les communautés autochtones. Ces problématiques peuvent faire en sorte que les jeunes ne se sentent pas toujours en sécurité dans leur milieu de vie, comme c'est le cas des jeunes qui ont participé à cette étude.

Enfin, il est évident que toute démarche qui va dans le sens de répondre au bien-être des jeunes doit être réalisée avec une écoute attentive de ce que ces derniers ont à nous dire. Si cette recherche a permis de mettre en évidence le point de vue de jeunes autochtones sur leur expérience de prise en charge, il est tout espéré que ce point de vue trouvera écho dans les pratiques et les décisions qui les concernent. Ces jeunes nous ont inspirée par leur compréhension claire de leur expérience de vie et nous ont ébranlée par la charge de leurs émotions, qu'elles soient positives ou négatives. Les jeunes ont des besoins, mais ils ont aussi des droits, dont celui d'avoir une voix citoyenne. En outre, ils sont les porteurs d'un meilleur avenir pour tous. Nous terminerons sur les mots d'un groupe de jeunes qui, prenant part à une recherche, ont donné ces conseils à leurs aînés (Atwool, 2006a, p. 264) :

STOP - and think about children's point of view.

LOOK - for their feelings.

LISTEN - to what they say.

BIBLIOGRAPHIE

- ACJQ. (2012). *Un enfant... des parents au cœur de l'intervention*. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse. Québec : ACJQ. Repéré à http://www.cjmcq.qc.ca/documents/file/acj1203_bilan-2012.pdf
- Assemblée des Premières Nations. (2009). *Éthique de la recherche sur les Autochtones*. Ottawa : APN. Repéré à http://www.afn.ca/uploads/files/rp-research_ethics_final_fr.pdf
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2005). *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador*. Québec : APNQL.
- Atwool, N. (2006a). Participation in Decision-making: The Experience of New Zealand Children in Care. *Child Care in Practice*, 12(3), 259-267.
- Atwool, N. (2006b). Attachment and Resilience: Implications for Children in Care. *Child Care in Practice*, 12(4), 315-330.
- Audet, V. (2010). Entre l'étranger et le familier, le personnel et le professionnel. L'engagement personnel et émotif dans nos rapports humains en contexte autochtone. *Les cahiers du CIÉRA*, novembre (6), 27-45.
- Bellot, C. (2012a). *Devis de recherche* (Projet de recherche Judiciarisation et défense des droits des personnes en situation de pauvreté). Document inédit.
- Bellot, C. (2012b). *Guide de conduite de l'entrevue pour les jeunes ayant vécu une prise en charge par la protection de la jeunesse* (Projet de recherche Judiciarisation et défense des droits des personnes en situation de pauvreté). Document inédit.

- Bellot, C. (2012c). *Formulaire de consentement : Jeunes pris en charge / protection de la jeunesse* (Projet de recherche Judiciarisation et défense des droits des personnes en situation de pauvreté). Document inédit.
- Bennett, M., et Blackstock, C. (2002). *A literature review and annotated bibliography focusing on aspects of Aboriginal child welfare in Canada*. Ottawa: First Nations of Child and Family Caring Society of Canada.
- Bertaux, D. (2010). *L'enquête et ses méthodes : Le récit de vie*. Paris : Armand Colin.
- Blackstock, C. (2003). First Nations Child and Family Services: Restoring Peace and Harmony in First Nations Communities. Dans K. Kufeldt et B. Mckenzie (dir.), *Welfare: Connecting Research Policy and Practice* (331-342). Waterloo : Wilfrid Laurier University Press.
- Blackstock, C. (2009). The Occasional Evil of Angels: Learning from the Experiences of Aboriginal Peoples and Social Work. *First Peoples Child and Family Review*, 4(1), 28-37.
- Blackstock, C. (2011). Why if Canada wins, Canadians lose: The Canadian Human Rights Tribunal on First Nations Child Welfare. *Children and Youth Services Review*, 33, 187-194.
- Blackstock, C., et Trocmé, N. (2005). Community-Based Child Welfare for Aboriginal Children: Supporting Resilience Through Structural Change. *Social Policy Journal of New Zealand*, 24, 12-33.
- Blackstock, C., Trocmé, N., et Bennett, M. (2004). Child maltreatment investigations among Aboriginal and non-Aboriginal Families in Canada: A comparative analysis. *Violence Against Women*, 10(8), 901-916.
- Blackstock, C., Cross, T., George, J., Brown, I., et Formsma, J. (2006). Réconciliation en matière de protection de l'enfance : pierres de touche d'un avenir meilleur pour les

enfants, les jeunes et les familles autochtones. Ottawa : First Nations Child and Family Caring Society of Canada. Repéré à http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/Touchstones_of_Hope_f.pdf

Blackstock, C., Prakash, T., Loxley, J. et Wien, F. (2005). Chapitre 1 : *Wen :de*. Nous voyons poindre la lumière du jour : sommaire des résultats. Dans C. Blackstock, T. Prakash, J. Loxley, et F. Wien (dir.), *Wen :de*. Nous voyons poindre la lumière du jour (p. 7-65). Ottawa : Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. Repéré à <http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/WendeReport.pdf>

Bourdaleix-Manin, A.-L., et Loïselle, M. (2011). Le transfert de la souffrance liée à l'institution scolaire : le cas d'une communauté algonquine au Québec. *Les Collectifs du Cirp*, 2, 269-286.

Brant Castellano, M., Archibald, L., et DeGagné, M. (2008). *De la vérité à la réconciliation. Transformer l'héritage des pensionnats*. Ottawa: Fondation autochtone de guérison.

Breton, A. (2011). *Les enfants autochtones en protection de la jeunesse au Québec : leur réalité comparée à celle des autres enfants* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.

Carasco, E. F. (1986). Canadian native children: have child welfare laws broken the circle?. *Canadian Journal Of Family Law*, 5, 111-138.

Carriere, J. (2008). Maintaining Identities : The soul work of adoption and aboriginal children. *A Journal of Aboriginal and Indigenous Health community*, 6(1), 61-80.

Carter, V. B. (2009). Comparison of American Indian/Alaskan Natives to Non-Indians in Out-of-Home Care. *Families In Society*, 90(3), 301-308.

Chandler, M. et Lalonde, C. (1998). Cultural Continuity as a Hedge Against Suicide in Canada's First Nations. *Transcultural Psychiatry*, 35(2), 191-219.

- Claes, M., Ziba-Tanguay, K., et Benoit, A. (2008). La parentalité. Le rôle de la culture. Dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau et E. Pouliot (dir.), *Visages multiples de la parentalité* (p. 3-25). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Claes, R., et Clifton, D. (1998). *Sérvices contre les enfants placés en établissement. Besoins et attentes en matière de réparation pour les sérvices commis contre les enfants placés dans les pensionnats pour enfants autochtones* (Rapport final soumis à la Commission du droit du Canada). Ottawa : Commission du droit du Canada.
- Centre des Premières Nations. (2007). *Analyse et modèles d'éthique en recherche*. Ottawa : Organisation nationale de la santé autochtone.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2009). *Mythes et réalités sur les peuples autochtones* (2^e édition). Québec : CDPDJ.
- Commission du droit du Canada. (2006). *La justice en soi : les traditions juridiques autochtones*. Ottawa : Commission du droit du Canada.
- Commission royale sur les peuples autochtones. (1996). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* (Rapport final). Ottawa : Gouvernement du Canada. Repéré à <http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071115211319/http://www.a-inc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm f.html>
- Comité sénatorial permanent des Droits de la personne. (2007). *Les enfants: □des citoyens sans voix : Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants* (Rapport final). Ottawa : Direction des comités du Sénat. Repéré à www.senate-senat.ca/rights-droits.asp
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. (2010). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*.

Ottawa : Gouvernement du Canada. Repéré à
<http://www.ger.ethique.gc.ca/default.aspx>

Côté, P-B. (2013). *Les figures de l'intimité en situation de rue: une pluralité d'expériences chez les jeunes à Montréal* (Thèse de doctorat). Université de Montréal.

Crofoot, T. L., et Harris, M. S. (2012). An Indian Child Welfare perspective on disproportionality in child welfare. *Children and Youth Services Review*, 34, 1667-1674.

Daunais, J.-P. (1995). L'entretien non directif. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (p. 273-293). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

De Leeuw, S., Greenwood, M. et Cameron, E. (2010). Deviant Constructions: How Governments Preserve Colonial Narratives of Addictions and Poor Mental Health to Intervene into the Lives of Indigenous Children and Families in Canada. *International Journal of Mental Health Addiction*, 8, 282-295.

Demers, L. (2009). Le système de protection au Québec : l'organisation des services en soutien aux enfants en difficulté et à leur famille. *Santé, société et solidarité*, 1, 81-89.

Desjardins, R., et Monderie, R. (2007). *Le peuple invisible. L'histoire des Algonquins* [film documentaire]. Montréal : Office national du film.

Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative: guide pratique*. Montréal : McGraw Hill.

Desmarais, D. (1990). *Trajectoire professionnelle et expérience du chômage ouvrier. Des récits de vie et leurs significations multiples* (Thèse de doctorat). Université de Montréal.

Dessureault, D. (2010). *L'expérience de parents expertisés en matière de garde d'enfant et de droits d'accès* (Thèse de doctorat). Université de Montréal.

- Dion-Stout, M., et Kipling, G. (2003). *Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats*. Ottawa : Fondation autochtone de guérison.
- Doxtator, L. (2008). *A critical theory study of mental health and sociological problems within First Nations communities as perceived by the Rosebud Lakota Sioux* (Thèse de doctorat). Saint Louis University.
- Dubet, F. (1994). *La sociologie de l'expérience*. France: Éditions du Seuil.
- Dubet, F. (2007). *L'expérience sociologique*. Paris: Éditions la Découverte.
- Durand-Brault, G. (1999). *La protection de la jeunesse au Québec*. Québec : Éditions du Boréal.
- Elias, B., Mignone, J., Hall, M., Hong, S., Hart, L., et Sareen, J. (2012). Trauma and suicide behaviour histories among a Canadian indigenous population: An empirical exploration of the potential role of Canada's residential school system. *Social Science & Medicine*, 74(10), 1560-1569.
- Fallon, B., Chabot, M., Fluke, J., Blackstock, C., MacLaurin, B., et Tonmyr, L. (2013). Placement decisions and disparities among Aboriginal children: Further analysis of the Canadian incidence study of reported child abuse and neglect part A: Comparisons of the 1998 and 2003 surveys. *Child Abuse & Neglect*, 37(1), 47-60.
- Fernandez, E. (2007). How children experience fostering outcomes : participatory research with children. *Child and Family Social Work*, 12, 349-359.
- Filbert, K. M., et Flynn, R. J. (2010). Developmental and cultural assets and resilient outcomes in First Nations young people in care: An initial test of an explanatory model. *Children & Youth Services Review*, 32(4), 560-564.

- Fluke, J. D., Chabot, M., Fallon, B., MacLaurin, B., et Blackstock, C. (2010). Placement decisions and disparities among aboriginal groups: An application of the decision making ecology through multi-level analysis. *Child Abuse & Neglect*, 34(1), 57-69.
- Fondation autochtone de guérison. (1999). *Guide du programme de la Fondation autochtone de guérison* (2e édition). Ottawa : FADG.
- Fournier, S., et Crey, E. (1997). *Stolen from our Embrace: The Abduction of First Nations Children and the Restoration of Aboriginal Communities*. Vancouver: Douglas and McIntyre.
- Gagné, M-A. (1998). The role of dependancy and colonialism in generating trauma in First Nations Citizens. Dans *International Handbook of multigenerational legacies of trauma* (p. 355-372). Ontario : Yael Danieli Editions.
- Gagnon, (2011). *Approche interculturelle et protection de la jeunesse : application du processus de médiation interculturelle auprès de familles issues de l'immigration en centre jeunesse* (Essai critique de maîtrise). Université de Montréal.
- Glaser, B. G. et Strauss, A.L. (1965). *Awareness of Dying*. Chicago : Aldine.
- Goffman, E. (1961). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris : Minuit.
- Goubau, D. (2012). La réforme de la protection de la jeunesse : quand l'éducation familiale devient une course contre la montre. *Enfances, Familles, Générations*, 16, 113-123.
- Gough, P., Trocmé, N., Brown, I., Knoke, D., et Blackstock, C. (2005). Les voies menant à la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection des enfants. *Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants* (Feuillet d'information), 23, 1-3.

- Gouvernement du Canada. (2008). *Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens, le 11 juin 2008*. Ottawa : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Repéré à https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/rqpi_apo_pdf_1322167347706_fra.pdf
- Gouvernement du Québec (2012). *Rapport du groupe de travail sur l'adoption coutumière en milieu autochtone*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Greissler, É. (2007). *Entre marginalité et conformité : la construction identitaire des jeunes de la rue* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.
- Groulx, L-H. (1997). Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale. Dans Poupart, J., Deslauriers, J-P., Groulx, L-H., Laperrière A., Mayer, R., et Pires, A. (dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p.55-82). Montréal : Gaëtan Morin.
- Guay, C. (2010). *La rencontre des savoirs à Uashat mak Mani Utenam : regards des intervenants sociaux sur leur pratique* (Thèse de doctorat). Université du Québec en Outaouais.
- Guay, C., et Grammond, S. (2012). Les enjeux de l'application des régimes de protection de la jeunesse aux familles autochtones. *Nouvelles pratiques sociales*, 24 (2), 67-83.
- Guay, C., et Grammond, S. (2010). À l'écoute des peuples autochtones ? Le processus d'adoption de la « loi 125 ». *Nouvelles pratiques sociales*, 23(1), 99-113.
- Guimond, E., Robitaille N., et Senécal, S. (2009). Les Autochtones du Canada : une population aux multiples définitions, *Cahiers québécois de démographie*, 38(2), 221-251.
- Hand, C. A. (2006). An Ojibwe perspective on the welfare of children: Lessons of the past and visions for the future. *Children & Youth Services Review*, 28(1), 20-46.

- Houle, G. (1997). La sociologie comme science du vivant : l'approche biographique. Dans Poupart, J., Deslauriers, J-P., Groulx, L-H., Laperrière A., Mayer, R., et Pires, A. (dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 273-289). Montréal : Gaëtan Morin.
- Huberman, M. et Miles, M.B. (1991). *Analyse des données qualitatives : recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Hudson, P., et McKenzie, B. (1985). Child Welfare and Native People: The Extension of Colonialism. *The social worker*, 49(2), 63-88.
- Jaccoud, M. (1995). L'exclusion sociale et les Autochtones. *Lien social et Politiques*, 34, 93-100.
- Jacobs-Huey, L. (2002). The Natives are gazing and talking back : Reviewing the problematics of positionality, voice, and accountability among « Native » Anthropologists. *American Anthropologist*, 104(3), 791-804.
- Kline, M. (1992). Child Welfare Law, "Best Interests of the Child" Ideology, and First Nations. *Osgoode Hall Law Journal*, 30(2), 375-425.
- Kurki-Suonio, K. (2000). Joint Custody as an Interpretation of the Best Interests of the Child in Critical and Comparative Perspective. *International Journal of Law, Policy and the Family*, 14 (3), 183-205.
- Lachapelle, M. (2010). Pour décomplexer mon anthropologie. Réflexions sur un travail de terrain en collaboration avec une chercheuse autochtone. *Les cahiers du CIÉRA*, novembre (6), 47-62.
- Lainé, M-J. (2012). *Le Mouvement des centres d'amitié autochtones et les relations autochtones-allochtones*. Conférence donnée dans le cadre du colloque annuel du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA), Québec, Université

Laval.

Laperrière, A. (1997). La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées. Dans Poupart, J., Deslauriers, J-P., Groulx, L-H., Laperrière A., Mayer, R., et Pires, A. (dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 309-340). Montréal : Gaëtan Morin.

Lavergne, C., Dufour, S., Trocmé, N. et Larrivée, M.-C. (2008). Visible Minority, Aboriginal and Caucasians Children investigated by Canadian Child protective services. *Child Welfare*, 87(2), 59-76.

Lemay, M. (2011). *D'agents de contrôle à alliés? Les représentations sociales qu'ont de leur pratique auprès des Autochtones des intervenants sociaux non-autochtones au Canada* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.

Lévesque, S. (2011). *Trajectoires de résilience chez des mères adolescentes victimes de violence de la part de leur partenaire amoureux : implications théoriques et pratiques pour le domaine de la promotion de la santé* (Thèse de doctorat). Université de Montréal.

Loiselle, M., Legault, L., et Potvin, M. (2011). *Recueil des récits de vie des aînés de Pikogan et des ex pensionnaires de St-Marc-de-Figuery couvrant la période de 1931 à 1975*. Québec : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Loxley, J., et Deriviere, L. (2005). Promouvoir le mieux-être des communautés et des familles : Les mesures les moins perturbatrices et la prévention. Dans C. Blackstock, T. Prakash, J. Loxley, et F. Wien (dir.), *Wen:de. Nous voyons poindre la lumière du jour* (p.123-157). Ottawa : Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. Repéré à <http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/WendeReport.pdf>

Mandell, D., Carlston, J.C., Fine, M., et Blackstock, C. (2006). *Aboriginal Child Welfare*.

- Dans G. Cameron, et N. Freymond (dir.), *Towards Positive Systems of Child and Family Welfare* (p. 115-159). Toronto : University of Toronto Press.
- Milloy, J. S. (1999). *A National Crime: The Canadian Government and the Residential School System: 1879-1986*. Winnipeg : University of Manitoba Press.
- Moreau, J., Cabaret, M., et Carignan, L. (2009). Le système de protection de la jeunesse au Québec. Dans M.-È. Clément et S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (p. 175-190). Anjou, Québec: CEC.
- Neckoway, R., Brownlee, K., Castellan, B. (2007). Is attachment theory consistent with aboriginal parenting realities ? *First Peoples Child and Family Review*, 3(2), 65-74.
- O'Brien, K., Pecora, P. J., Echohawk, L. A., Evans-Campbell, T., Palmanteer-Holder, N., et White, C. (2010). Educational and Employment Achievements of American Indian/Alaska Native Alumni of Foster Care. *Families In Society*, 91(2), 149-157.
- Ouellette, F.-R. et Goubau, D. (2009). Entre abandon et captation, l'adoption québécoise en « banque mixte ». *Anthropologie et Sociétés*, 33(1), 65-81.
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, 23, 147-181.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans Poupart, J., Deslauriers, J-P., Groulx, L-H., Laperrière A., Mayer, R., et Pires, A. (dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p.113-169). Montréal : Gaëtan Morin.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans Poupart, J., Deslauriers, J-P., Groulx, L-H., Laperrière A., Mayer, R., et Pires, A. (dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p.173-209). Montréal : Gaëtan Morin.

- Roy, B. (2002). *Sang sucré, pouvoirs codés, médecine amère. Diabète et processus de construction identitaire: les dimensions socio-politiques du diabète chez les Innus de Passamit*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Sabbagh, A. (2008). Les Premières nations du Québec : réflexions sur le processus de bien-être. Dans G. Legault et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle* (p. 273-289). Montréal: Gaëtan Morin.
- Santé Canada (1998). *Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA) : Examen général 1998* (Rapport final). Repéré à http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/alt_formats/fnihb-dgspni/pdf/pubs/ads/1998_rpt-nnadap-pnlaada-fra.pdf
- Schnapper, D. (2005). *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*. Paris: Presses de l'Université de France.
- Sigouin, E. (2006). *Les mécanismes de protection de la jeunesse autochtone au regard de la théorie libérale de Will Kymlicka* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal.
- Sinclair, I., Barker, C., Wilson, K. et Gibbs, I. (2005). *Foster Children: Where They Go and How They Get On*. London : Jessica Kingsley.
- Sinclair, R. (2007). Identity lost and found : Lessons from the sixties scoop. *First Peoples Child and Family Review*, 3(1), 65-82.
- Sinha, V., Fast, E., Trocmé, N., Fallon, B., et MacLaurin, B. (2010). La composante Premières Nations de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants : une approche axée sur le renforcement des capacités dans le cadre d'une recherche nationale appliquée aux Premières Nations. *Nouvelles pratiques sociales*, 23(1), 83-98.

- Sinha, V., Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Fast, E., Thomas Prokop, S., ... Richard, K. (2011). *Kiskisik Awasisak: Remember the Children. Understanding the Overrepresentation of First Nations Children in the Child Welfare System*. Ottawa : Assembly of First Nations.
- Smith, L. T. (2006). *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous peoples*. London : Zed Books.
- Strauss, A., et Corbin, J. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative : Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Fribourg : Academic Press Fribourg.
- Tessier, H. (2006). Quand la raison du plus fort continue d'être la meilleure... De la domination d'une théorie à la violence institutionnelle : l'usage abusif des théories de l'attachement en protection de la jeunesse. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 58-71.
- Tiechroeb, R. (1997). *Flowers on My Grave : How an Ojibway Boy's Death Helped Break the Silence on Child Abuse*. Toronto: Harper Collins Publishers.
- Tourigny, M., Domond, P., Trocmé, N., Sioui, B., et Baril, K. (2007). Les mauvais traitements envers les enfants autochtones signalés à la Protection de la jeunesse du Québec: comparaison interculturelle. *First Peoples Child & Family Review*, 3(3), 84-102.
- Trocmé, N., Knoke, D., et Blackstock, C. (2004). Pathways to the overrepresentation of aboriginal children in Canada's Child Welfare System. *Social Service Review*, December, 577-600.
- Trocmé, N., Maclaurin, B., Fallon, B., Knoke, D., Pitman, L. et McCormack, M. (2006). *Mesnmimk Wasatek : Catching a Drop of Light*. Ottawa : Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Knoke, D., Pitman, L., et McCormack, M. (2005a). *Mesnmimk Wasatek - Understanding the overrepresentation of First Nations children in Canada's child welfare system: An analysis of the Canadian incidence study of reported child abuse and neglect (CIS-2003)*. Toronto : Centre of Excellence for Child Welfare.

Trocmé, N., Knoke, D., Shangreux, C., Fallon, B., et MacLaurin, B. (2005b). The experience of First Nations children coming into contact with the child welfare system in Canada: The Canadian incidence study on reported abuse and neglect. Dans C. Blackstock, T. Prakash, J. Loxley, et F. Wien (dir.), *Wen:de. We are coming to the light of day* (p. 60-86). Ottawa: First Nations Child and Family Caring Society of Canada. Repéré à <http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/WendeReport.pdf>

UNICEF Canada (2009). *La santé des enfants autochtones : Pour tous les enfants, sans exception* (Supplément canadien au rapport La situation des enfants dans le monde 2009). Totonto : UNICEF Canada.

Wells, S., Merritt, L. M., et Briggs, H. E. (2009). Bias, racism and evidence-based practice : The case for more focused development of the child welfare evidence base. *Children and Youth Services Review*, 31, 1160-1171.

Wikan, U. (1992). Beyond the Words : The Power of Resonance. *American Ethnologist*, 19(3), 460-482.

Lois et règlements

Loi sur la protection de la Jeunesse, L.R.Q., chapitre P-34.1. Repéré à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_34_1/P34_1.html

Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., chapitre C-12. Repéré à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM

ANNEXES

ANNEXE 1 : GUIDE DE CONDUITE DE L'ENTRETIEN¹¹

GUIDE DE CONDUITE DE L'ENTRETIEN POUR LES JEUNES AYANT VÉCU UNE PRISE EN CHARGE / PROTECTION DE LA JEUNESSE

Il s'agit dans l'entrevue de réaliser un récit d'expérience en s'intéressant à comprendre dans quel contexte la personne vivait, quelles ont été les interventions, comment elle a vécu cette prise en charge, quelles en ont été les conséquences et quels ont été les acteurs présents ou absentes durant cette période.

La logique de l'entrevue est vraiment d'entrer dans le quotidien passé de la personne au moment de la prise en charge par la protection de la jeunesse. Il s'agit cependant de ne pas préétablir cette prise en charge pour laisser au contraire la personne exprimée l'arrivée de la protection de la jeunesse dans sa vie d'enfant. Par la stratégie de recrutement (les critères) nous savons que ces personnes ont été prises en charge. Notre logique de recherche est de voir quand et comment ils vont la révéler pour voir jusqu'à quel point elle a marqué leur quotidien ou non, et le marque encore ou non.

Consigne de départ : Racontes moi ton enfance ?

Poursuivre ensuite l'entrevue en cherchant à identifier les périodes clé de l'enfance qui encadrent la période de prise en charge par la protection de la jeunesse.

A travers le récit d'expérience de la personne, il s'agira donc de soutenir la production d'un discours sur les dimensions suivantes :

1. Les conditions de vie entourant la prise en charge
2. Les acteurs présents ou absents durant l'enfance
3. Les interactions avec les différents intervenants
4. La nature de la prise en charge, son évolution, sa durée
5. La compréhension et la perception de cette prise en charge
6. Les conséquences de la prise en charge en protection de la jeunesse
7. La sortie de prise en charge de la protection de la jeunesse
8. Les conditions de vie actuelles

Une attention est accordée dans la conduite de l'entrevue à ne pas introduire le récit de la prise en charge mais bien à le soutenir lorsqu'il apparaît. Dans le récit de l'expérience de l'enfance, il s'agit donc de s'accrocher au vécu ordinaire... et de construire par rapport aux réponses, un discours sur la banalité ou non de la prise en charge de la protection de la jeunesse et des autres formes de l'intervention sociale dont ces personnes sont l'objet dans leur quotidien, en partant du récit tout en ramenant le focus sur ce moment dans la vie de la personne. Ainsi, il s'agit d'appréhender de manière rétrospective, le discours sur la quotidienneté pour voir comment et pourquoi, dans la perception de la personne, la prise en charge de la protection de la jeunesse a eu lieu.

¹¹ Ce guide de conduite de l'entretien a été créé par Céline Bellot (2012b) dans le cadre de la recherche Judiciarisation et défense des droits des personnes en situation de pauvreté.

ANNEXE 2 : MATRICE DE BASE POUR LA DÉCONSTRUCTION DES DONNÉES

Entretiens/ Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	Analyse thématique
1. Conditions de vie entourant la prise en charge								
2. Acteurs présents ou absents durant l'enfance								
3. Interactions avec les intervenants								
4. Nature de la prise en charge, durée, évolution								
5. Compréhension et perception de la prise en charge								
6. Conséquences de la prise en charge								
7. Sortie de la prise en charge								
8. Conditions de vie actuelles								
9. Autres								

ANNEXE 3 : MATRICE FINALE POUR LA DÉCONSTRUCTION DES DONNÉES

Entretiens/ Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	Analyse thématique
1. Conditions de vie entourant la prise en charge								
2A. Acteurs présents ou absents durant l'enfance								
2B. Acteurs présents ou absents pendant la prise en charge								
3. Interactions avec les intervenants A) intervenants PJ B) familles d'accueil C) intervenants cour								
4. Nature de la prise en charge, durée, évolution A) nature B) évolution C) durée								
5. Compréhension et perception de la prise en charge A) compréhension B) perception								
6. Conséquences de la prise en charge								
7. Sortie de la prise en charge								
8. Conditions de vie actuelles								
9. Parentalité								
10. Expérience et perception ville/communauté a) expérience b) perception								

ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT¹²

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT Jeunes pris en charge / protection de la jeunesse

Titre de la recherche : Judicialisation et défense des droits des personnes en situation de pauvreté

Chercheur : Céline Bellot, École de service social, Université de Montréal

Cochercheur (s'il y a lieu): Pascale Dufour, Département de Sciences politiques Université de Montréal, Martin Goyette, ENAP

Bailleurs de fonds : FQRSC Action concertée

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche.

Ce projet de recherche vise à mieux comprendre comment des personnes ont vécu l'intervention de la protection de la jeunesse dans leur enfance. Il s'agit à la fois de comprendre quelle était leur situation de vie, comment ils ont vécu cette prise en charge et quelles ont été les conséquences de cette prise en charge.

2. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à réaliser une entrevue individuelle enregistrée d'environ 1h30 où vous serez amené à témoigner de votre expérience et de votre point de vue.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seuls les chercheurs et/ou la personne mandatée à cet effet auront la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. De plus, les renseignements seront conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces renseignements personnels seront détruits 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur la prise en charge de la protection de la jeunesse et de voir comment soutenir les droits des personnes face à cette prise en charge. Votre participation à la recherche pourra également vous donner l'occasion de témoigner sur cette période de votre vie et d'être utile à celles de jeunes pris dans des situations semblables aux vôtres.

Par contre, il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec l'agent de recherche. S'il y a lieu, l'agent de recherche pourra vous référer à une personne-ressource.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

¹² Ce formulaire de consentement a été créé par Céline Bellot (2012c) dans le cadre de la recherche Judicialisation et défense des droits des personnes en situation de pauvreté.

6. Indemnité

Pour compenser le temps que vous avez consacré à la recherche, un dédommagement de 20 dollars vous sera remis au terme de l'entrevue.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur _____ Date : _____
(ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Céline Bellot, Chercheure principale, au numéro de téléphone suivant : (xxx) xxx-xxxx.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (xxx) xxx-xxxx. **(L'ombudsman accepte les appels à frais virés).**

Un exemplaire du formulaire de consentement signé doit être remis au participant